

## AU SOMMAIRE



### Le patronat et le plan Lalonde

Les hommes d'affaires du Québec se préoccupent des politiques fédérales, notamment de celle sur l'énergie et sur la canadienisation. Le climat économique, social et politique au Québec les satisfait dans une large mesure, révèle d'autre part un sondage réalisé par le Conseil du patronat du Québec. **Page 11.**

### La Côte-Nord dans un creux

Près de 4,000 employés de Québec-Cartier et des Mines Wabush seront mis à pied pour une période allant de quatre à six semaines cet été. La Sidbec-Normines a déjà annoncé 400 mises à pied pour la même période, qui viennent s'ajouter aux licenciements annoncés la semaine dernière par l'Iron Ore. **Page 11.**

### Éditorial

M. Jean Chrétien a déposé d'importantes modifications à celui des articles de la Charte constitutionnelle qui touche la langue d'enseignement. En éditorial, Jean-Pierre Proulx condamne le projet qui joue contre les intérêts du Québec et des minorités francophones. **Page 8.**



### Des milliers de skieurs

Il est encore possible de s'inscrire au fameux marathon canadien de ski de fond, dont le départ aura lieu le mois prochain à Lachute. Les places commencent cependant à se faire rares, plus de 4,000 personnes étant déjà attendues à cet événement. **Page 19.**

### Des idées...

Les intellectuels québécois qui ont engagé une polémique avec Pierre Trudeau achèvent ce matin une réflexion commencée hier. Cette fois, le ton monte et les quatre auteurs dénoncent durement le premier ministre et ses politiques. **Page 9.**

### Le monde

- L'État italien se désagrège sous les coups des Brigades rouges. **Page 6.**
- La conférence de Genève sur l'avenir de la Namibie échoue. **Page 7.**
- Harcelé sur sa participation au Watergate, Haig se fâche. **Page 20.**
- Libération des otages est proche, dit Téhéran. **Page 20.**



Desmarais & Dchitaille  
845-3194  
60 ouest, rue Notre-Dame

## L'opposition bousculée

# Le gouvernement écourte le débat sur l'énergie

par Michel Vastel

OTTAWA — Quelques heures après la reprise de la session parlementaire, le gouvernement a décidé de bousculer l'opposition et d'activer le rythme des débats à la Chambre des communes.

Le leader du gouvernement, M. Yvon Pinard, a déposé hier une motion pour interrompre le débat en deuxième lecture du projet de loi C-48, relatif au pétrole et au gaz au Canada. On en était au quatrième jour de débat et le gouvernement jugeait que c'était suffisant.

Officiellement, le leader du gouvernement a expliqué que le gouvernement a plusieurs lois importantes à faire adopter, lois qui découlent de son programme énergétique ou du budget. Le Parlement n'a adopté que trois ou quatre lois au cours de la session d'automne et le gouvernement ne veut pas se faire paralyser au cours de cette session.

Officieusement, on se dit aussi convaincu que M. Joe Clark, le chef conservateur, cherche des débats aux Communes pour améliorer son image et sauver son leadership. «Le gouvernement ne

sera pas l'otage d'une stratégie dictée par les problèmes internes du Parti conservateur», a confié hier soir un porte-parole.

C'est la deuxième fois en quelques mois que le gouvernement met fin, d'une manière unilatérale, aux débats aux Communes. En octobre, le gouvernement coupait court au débat sur la résolution constitutionnelle. Cette fois, il s'agit d'écourter le débat de deuxième lecture sur le projet de loi C-48 et d'imposer la création immédiate du comité qui entendra des témoins sur cette législation. C'est l'une des plus importantes lois découlant du programme énergétique puisqu'elle donne au gouvernement d'importants pouvoirs de réglementation sur l'exploitation du pétrole et du gaz sur des territoires — les Terres du Canada — qui couvrent près de deux fois la superficie des dix provinces réunies. Cette loi prévoit également de donner à Pétro-Canada un droit acquis sur 25% de toutes les découvertes d'hydrocarbures faites sur ces terres, et oblige tous les exploitants à devenir à 50% canadiens.

Le gouvernement a prétendu hier que le débat en deuxième lecture a assez duré sur ce projet de loi. M. Walter Baker, pour les conservateurs, estime pour sa part que, dans un projet aussi important, où les différences de point de vue sur les principes sont si grandes, le temps ne saurait se compter en heures et en minutes.

Le Parlement a consacré quatre jours en deuxième lecture, soit un peu plus de 13 heures. Avec la motion adoptée hier soir, il restera un peu moins de six heures à l'opposition pour faire valoir ses arguments contre le principe même du projet de loi. Dès vendredi, le gouvernement veut introduire son projet de loi révisant tout l'impôt sur le revenu, un projet de loi qui reprendra des mesures remontant aussi loin que le budget du ministre conservateur, M. John Crosbie, en décembre 1979.

M. Yvon Pinard a également fait valoir  
Voir page 10: Gouvernement

## Les amendements n'ont pas ébranlé les Six rebelles

par Rodolphe Morissette

Les amendements proposés lundi soir par le gouvernement fédéral à son projet de Charte des droits et libertés n'ont fait que confirmer hier dans leur démarche les six provinces canadiennes qui contestent devant les tribunaux la constitutionnalité du projet Trudeau de rapatriement unilatéral de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Pour le gouvernement du Québec, les amendements de M. Jean Chrétien, ministre de la Justice et responsable du dossier constitutionnel à Ottawa, ne règlent rien. Au contraire, «c'est encore pire qu'avant», ont commenté hier MM. Claude Morin et Marc-André Bédard, res-

pectivement ministres des Affaires intergouvernementales et de la justice du Québec.

Les deux ministres participaient à une réunion que tenaient à Montréal les représentants des six provinces qui ont décidé de former un front commun contre le projet Trudeau. Outre le Québec, il y a le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Les Six se sont engagés à conduire conjointement leur action devant les trois tribunaux auxquels ils ont soumis dix questions différentes au sujet de la constitutionnalité du projet Trudeau: trois questions ont été présentées à la Cour d'appel du Québec, trois  
Voir page 10: Amendements



Arraché de ses amarres par la montée des eaux due à la formation de glace dans le port, le cargo panaméen Deteous est parti à la dérive tôt hier matin pour aller se fracasser sur le quai de la St. Lawrence Stevedoring, dans l'est de Montréal, où il a arraché sur son passage deux grues dont l'une (ci-haut) s'est renversée sur le mât.

(Photo CP)

## Un cargo se fracasse sur un quai du port

par Guy Deshaies

Le brise-glace Pierre-Radisson a réussi hier matin à faire décoller un énorme bouchon de glaces de trois milles de longueur dans le port de Montréal, permettant ainsi à deux navires en dérive de regagner les quais et à deux remorqueurs de la compagnie McAllister de se libérer des glaces.

Cette formation rapide de glaces dans les limites du port, un phénomène qu'on ne se rappelle pas avoir vu depuis au moins dix ans, a angoissé les

autorités portuaires au cours de la nuit de lundi à hier d'abord par la montée du niveau d'eau à 14 pieds au-dessus de la normale inondant même le quai Victoria et ensuite en brisant les amarres de trois navires au cours de la nuit.

Voyant la formation de glaces dans le port, les autorités avaient recommandé aux commandants des navires à quai de doubler leurs amarres et de laisser les machines en marche au cas où, soulevés par la montée des eaux,  
Voir page 10: Cargo

## Au quatrième jour de l'offensive de la guérilla

# Washington reprend son aide au Salvador



À son arrivée à Rome hier, Lech Walesa, président du syndicat indépendant polonais Solidarité, a retrouvé après sept ans de séparation son beau-père Stanislaw, qui a émigré aux États-Unis. Il doit rencontrer le pape Jean-Paul II demain. Nos informations, page 6.

## Au nom des 150,000 titulaires de la CAM

# Une étudiante pourra poursuivre la Fraternité des chauffeurs d'autobus

par Bernard Morrier

L'exercice d'un recours collectif, au nom de quelque 150,000 usagers du transport en commun à Montréal, a été autorisé hier par le juge Anthime Bergeron, de la Cour supérieure.

Le magistrat s'est rangé du côté de Mlle Geneviève Monastesse, une jeune étudiante en littérature à l'Université de Montréal, qui sollicitait l'autorisation de poursuivre la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, dans le but d'obtenir de ce syndicat une indemnité pour compenser l'arrêt de travail illégal, au début de novembre dernier, et qui avait eu pour effet de paralyser le transport en commun durant trois jours.

Par cette décision, Mlle Monastesse pourra exercer un recours collectif au

nom de toutes les personnes qui, comme elle détenaient la CAM (carte autobus-métro) en novembre dernier. Emise par la CTCUM au coût mensuel de \$16, la carte en question permet de voyager autant qu'on le désire et sans frais additionnels à bord du réseau de transport en commun. En raison de l'arrêt de travail, la demanderesse estime qu'elle avait subi injustement une perte de \$1.60 et que cette somme devrait être remboursée, à elle-même et à tous les détenteurs de la CAM, par ceux qui ont illégalement cessé de travailler, c'est-à-dire le membre du syndicat en cause. Le juge Bergeron a estimé que la requête de l'étudiante était dans les circonstances bien fondée en faits et en droit.

C'est au début de novembre que Mlle Monastesse avait inscrit sa requête et le 14 du même mois, les administrateurs du Fonds d'aide aux recours collectifs avaient accepté une demande d'aide financière en lui octroyant une somme de \$5,650.

L'aide accordée aidera à acquitter autant les honoraires du procureur de la demanderesse, Me Denis Sauvé, que ceux d'avocats conseils en relations de travail, les débours judiciaires et extrajudiciaires et, finalement, tous les autres frais inhérents à la cause.

Hier, le juge Bergeron n'a pas retenu l'argumentation du procureur des syndicats de la CTCUM Me Guy Bélanger, voulant que cette dernière soit la première responsable des préjudices causés aux usagers, entendu que la CAM était avant tout un contrat intervenu entre ces derniers et le transporteur en commun et que c'est à ce dernier que les pertes subies devaient être réclamées. D'après le juge, cet argument est mal fondé en ce sens qu'il tente de faire porter dans le

champ contractuel une action en dommages et intérêts en matière délictuelle.

Antérieurement, le procureur de Mlle Monastesse avait soumis que la grève illégale des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro ayant empêché les usagers de la CAM de jouir de privilèges pour lesquels ils avaient payés, c'est donc le syndicat qui devait en porter toute la responsabilité, puisque c'est lui qui avait commandé l'arrêt de travail illégal.

Estimant qu'il y a environ 150,000 détenteurs de cette carte, c'est donc une somme de quelque \$240,000 que la Fraternité se verrait obligée de rembourser, advenant un jugement favorable au recours collectif maintenant autorisé. Mais toute cette question reste à être déterminée par un autre juge de la Cour supérieure quand viendra le temps d'étudier la procédure elle-même. Ce qui ne saurait survenir avant quelques semaines, ques-  
Voir page 10: Étudiante

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement américain annoncera aujourd'hui la reprise de son aide militaire au Salvador, a-t-on appris hier soir à Washington de source bien informée. Cette aide avait été suspendue en décembre dernier à la suite du meurtre de quatre religieuses américaines au Salvador.

Selon cette source, qui a requis l'anonymat, la décision de l'administration Carter a été motivée par l'offensive déclenchée par les forces de gauche le week-end dernier, qui aurait déjà fait plus de 500 morts.

Cette reprise, a-t-on ajouté de même source, a été personnellement approuvée par le président Carter à la suite d'une série d'entretiens avec son conseiller pour les Affaires de sécurité nationale Zbigniew Brzezinski, le secrétaire d'État Edmund Muskie et le secrétaire à la Défense Harold Brown.

L'assistance militaire américaine au Salvador (5 millions de dollars) comprend notamment 6 hélicoptères et plusieurs millions d'équipement. Six conseillers militaires devraient se rendre au Salvador, a-t-on précisé de même source.

Les États-Unis, qui soutiennent le gouvernement du président Napoleon Duarte, avaient rétabli leur assistance économique de 20 millions de dollars à la mi-décembre.

Pendant ce temps, l'armée salvadorienne a à nouveau affirmé hier avoir le contrôle de la situation dans toutes les villes du pays, malgré de violents combats dans au moins quatre d'entre elles, alors que l'offensive «finale» lancée par les guérilleros est entrée dans sa quatrième journée.

Deux appareils de l'armée de l'air salvadorienne ont bombardé hier la ville de Zacatecoluca, tombée aux mains des «rebelles», a annoncé un porte-parole de l'armée.

Les forces armées guatémaltèques seraient entrées hier au Salvador, dans le département d'Ahuachapan (100 km à l'ouest de la capitale), ont affirmé à San José de Costa Rica des représentants de l'opposition salvadorienne, ce que l'armée  
Voir page 10: Washington

### Rôtisserie

Au Poulet Doré  
340 est. rue Sainte-Catherine  
288-2441

près de Saint-Denis

# Les amendements Chrétien, surtout la dispense ontarienne, déplaisent au plus haut point au caucus libéral du Québec

par Claude Turcotte

OTTAWA — Les amendements au projet constitutionnel présentés lundi par M. Jean Chrétien n'ont rien fait pour apaiser les critiques. Au contraire, les protestations s'intensifient au sein même du Parti libéral.

Ce matin, les trois partis politiques tiennent leur caucus hebdomadaire et dans tous les cas, on discutera de constitution, à la lumière des réactions déjà connues, dont cer-

tainement celles des représen-

tants de six gouvernements provinciaux, hier à Montréal. Mais même à Ottawa et même dans le camp libéral, on sentait hier la pression monter. Après le député de Montmorency, M. Louis Ducloux, dont on connaissait déjà l'opposition au projet de résolution, il y a maintenant un second député libéral qui ose lever la voix. Il s'agit de M. Gilles Marceau, député de Lapointe, dont les sympathies nationalistes sont connues de-

puis longtemps et qui de-

mande à son gouvernement de faire davantage. En fait, lundi soir avant d'aller livrer ses amendements au comité spécial mixte, M. Jean Chrétien les a présentés en avant-première à «un mini-caucus». «Ces présentations n'ont soulevé aucun enthousiasme», selon ce qu'on ont bien voulu dire des députés présents. Il semble qu'un nombre grandissant de députés libéraux fédéraux, particulière-

ment des Québécois, soit de-

plus en plus disposé à faire des pressions sur le gouvernement fédéral. Plusieurs digèrent très mal en effet que l'Ontario soit dispensé de l'article 133. C'est là le principal point de rassemblement des oppositionalistes libéraux. Pour ce qui est du député de Lapointe, ses pressions portent essentiellement sur deux points. Bien sûr, il comprend mal que l'Ontario, «qui a beaucoup profité de la Confédération depuis 100 ans», n'ac-

cepte pas le bilinguisme institu-

tionnel qu'implique l'article 133. Mais il comprend encore moins pourquoi le gouvernement se propose d'appliquer au Québec la clause Canada — c'est-à-dire permettre aux citoyens anglophones canadiens qui viendront s'établir au Québec d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise — et de permettre aux immigrants anglophones d'avoir un libre choix complet après trois ans au Québec.

En vérité, a déclaré hier M. Marceau, comme il le faisait devant la Société nationale des Québécois à Jonquière ré-

centement, si le gouvernement fédéral n'apporte pas d'autres amendements que ceux déposés lundi, je me verrai dans l'obligation d'exprimer très nettement mon désaccord. «Je ne vais pas me contenter de m'absenter ou de simplement voter», a-t-il prévenu. Il voudra très certainement aussi expliquer son attitude dans un discours aux Communes.

Les amendements du ministre de la Justice ne les ont pas ram-

menés à de meilleurs sentiments. Le député néo-démocrate Peter Ittinuar, qui est un Inook, a soutenu que la situation demeure à peu près exactement ce qu'elle était avant les amendements. «La nouvelle section 25, a-t-il affirmé, contient l'expression «les droits autochtones», ce qui est un progrès, mais l'article est encore dans une forme négative et n'engage pas le gouvernement à négocier une définition des droits autochtones».

rence sur «Les femmes et la

constitution» en février prochain qui a mis le feu aux poudres. «Je suis personnellement choquée, a-t-elle déclaré, que l'exécutif ait tenu pour raison valide d'annulation de cette réunion la simple allusion faite par M. Axworthy que cette conférence pourrait embarrasser légèrement le gouvernement.» Or, aux Communes hier, Mmes Macdonald et Jewett ont soutenu que M. Axworthy avait perdu toute crédibilité dans son rôle de ministre chargé du statut de la femme. Le ministre de la Main-d'oeuvre a reconnu avoir suggéré un délai pour la tenue de cette conférence, mais il a nié avoir exercé des pressions. Mme Jewett a accusé les libéraux de vouloir noyauter le Conseil consultatif sur le statut de la femme, ou tout au moins de vouloir y mettre ses espions, par la nomination de Mme Hellie Wilson, qui antérieurement avait travaillé au bureau du premier ministre Trudeau.

# Les élections générales au Québec n'auraient pas lieu avant le 16 mars

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La date des prochaines élections générales au Québec n'est toujours pas arrêtée, mais il est certain qu'elles ne seront pas déclenchées avant le début du mois de février et qu'un scrutin ne saurait avoir lieu avant le 16 mars.

Ce sont là les précisions apportées hier après-midi par le premier ministre, M. René Lévesque, au cours d'une brève rencontre avec la presse parlementaire.

Le premier ministre, qui, depuis le mois de décembre, jongle avec cette question de date des élections, avait indiqué lundi à Montréal qu'il n'était pas question de tenir des élections en plein cœur de l'hiver. Hier il a toutefois précisé que pour lui le cœur de l'hiver prenait fin avec la fin du mois de janvier et il a assuré qu'aucune décision ne serait prise avant le 16 mars.

Alors qu'on lui faisait valoir que février était tout autant que janvier en plein cœur de l'hiver, M. Lévesque a ajouté en fait qu'aucune décision ne serait prise avant les rencontres constitutionnelles du début février qu'il doit avoir avec ses homologues provinciaux. Après ces rencontres, rien n'empêcherait plus le déclenchement de cette élection, a-t-il toutefois indiqué.

La rencontre à laquelle M. Lévesque a fait allusion est prévue pour le 9 février à Montréal. Dans la mesure où une élection serait déclenchée dans

les jours suivants, cela signifierait un scrutin le 16 mars ou tout autre lundi subséquent. La Loi électorale stipule en effet que le scrutin a lieu le cinquième lundi suivant le déclenchement des élections.

Des rumeurs d'élections alimentées par les déclarations de certains ministres avaient fixé pour la mi-février la date du scrutin, ce que M. Lévesque avait refusé de nier ou de confirmer à la fin de la session en décembre.

Sa déclaration d'hier exclut maintenant une telle possibilité, mais laisse croire à des élections rapprochées comme l'indiquait le plan d'action de campagne électorale adopté par le Parti québécois et dont LE DEVOIR a fait état ces jours derniers.

Le premier ministre avait repoussé l'automne dernier les élections normalement prévues pour le mois de novembre en invoquant la situation d'urgence créée par Ottawa sur le plan constitutionnel, faisant notamment valoir l'importance de ne pas créer de vide politique à Québec au moment où se jouerait possiblement l'avenir du Québec.

Cet argument n'a plus le même poids aujourd'hui, a souligné hier le premier ministre, en rappelant que le gouvernement fédéral entendait au point de départ mener à terme son projet à un «train d'enfer» avant Noël. Les échéances ont été reportées et il est prévu que le projet ne sera pas adopté avant la fin du printemps et, qui sait, peut-être bien seulement l'automne prochain. Si cela de-

vait traîner jusqu'en novembre prochain il faudrait alors forcément tenir des élections puisque le mandat du gouvernement prend fin, a noté M. Lévesque pour montrer que l'argument ne tient pas.

De la même manière, on avait fait valoir l'automne dernier que le Québec s'était impliqué activement dans les négociations constitutionnelles et dans les actions en réaction au projet fédéral menées conjointement avec les autres provinces et qu'il ne devait pas faire défaut à celles-ci. La présence du Québec auprès des autres provinces doit se maintenir, mais on ne peut tirer la conclusion qu'elle est maintenant vitale au point de retarder les élections, a souligné M. Lévesque à ce propos.

C'est dans ce contexte que M. Lévesque entend réfléchir avec confiance à la date des élections et à la campagne électorale qui suivra. Selon lui, une sorte d'instinct de préservation va alors indiquer aux Québécois que «rouge à Québec et rouge à Ottawa, ça n'a pas de bons sens».

Quant aux amendements apportés lundi soir par le gouvernement fédéral à son projet constitutionnel, M. Lévesque a réservé ses commentaires à plus tard, une fois qu'il aura discuté de ces amendements avec ses collègues. A première vue, il a souligné que pour ce qui est des intérêts du Québec, ces amendements ne semblaient pas améliorer la situation, par exemple au chapitre des droits linguistiques, ni ne modifiait le caractère unilatéral de l'opération.

# En Ontario, les partis se réjouissent des modifications

TORONTO (PC) — En Onta-

rio, les partis politiques d'opposition ont fait l'éloge du gouvernement fédéral, qui aurait fait preuve d'«ouverture d'esprit» dans les modifications apportées aux propositions constitutionnelles, bien que le NPD ontarien soit déçu de la décision fédérale de ne pas classer l'Ontario province bilingue.

M. Michael Cassidy, chef du NPD, a déclaré hier que les amendements de M. Chrétien, ministre fédéral de la Justice, manifestaient la volonté des autorités fédérales «de prêter l'oreille aux Canadiens qui ne sont pas d'accord».

M. Cassidy croit que le gou-

vernement ontarien aurait dû «prendre l'initiative de demander d'être liée aux dispositions de l'article 133», qui fait du Québec et du Manitoba des provinces bilingues.

L'amendement de M. Chrétien ajoutera une autre province: le Nouveau-Brunswick — à la demande du premier ministre Hatfield d'ailleurs, aime à souligner le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Ontario, M. Tom Wells.

Par ailleurs, le chef libéral ontarien, M. Stuart Smith, est satisfait de la décision fédérale de ne pas soumettre l'On-

tario aux dispositions de l'ar-

ticle 133 parce que cette mesure «aurait été plus symbolique que pratique».

Quant aux porte-parole des organisations francophones de la province, ils ont manifesté leur inquiétude de ne pas voir leur province déclarée bilingue aux termes de la nouvelle constitution.

Dans une entrevue accordée à Ottawa, M. Jacques Aubé, coordonnateur des services à la communauté de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), s'est dit «très déçu que le gouvernement fédéral ne revienne pas sur ses positions».

Selon lui, la politique suivie

par le gouvernement Davis d'augmenter graduellement les services à la population francophone n'a pas beaucoup aidé les 600.000 francophones de la province.

Pour Mlle Patricia Picknell, représentante de l'ACFO à Hamilton, si le gouvernement fédéral avait voulu respecter son engagement envers les francophones ontariens, il aurait dû alors l'inscrire clairement dans la constitution.

«Ignorer le groupe le plus important de francophones hors Québec, c'est ignorer notre existence», a-t-elle affirmé.

# Peckford estime que les droits de Terre-Neuve ne sont pas garantis

SAINT-JEAN, T.N. (PC) —

Le premier ministre Biran Peckford a déclaré hier que les amendements envisagés au projet constitutionnel du gouvernement fédéral ne garantissent pas les droits de Terre-Neuve au sein de la confédération.

Au cours d'une conférence de presse, M. Peckford a précisé que les amendements évoqués lundi soir par le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, sont le fruit de pressions entreprises par diverses provinces pour empêcher le gouvernement fédéral de rapatrier unilatéralement la constitution.

«Si Terre-Neuve et d'autres provinces n'avaient pas parlé

haut, le gouvernement fédéral

n'aurait pas envisagé les amendements qu'il annonce maintenant si fièrement, a dit M. Peckford. C'est une manière d'admettre que l'action unilatérale risque de compromettre d'importants droits individuels et provinciaux. «Les amendements envisagés ne constituent pas en réalité des correctifs, mais le gouvernement fédéral commence au moins à réaliser qu'avec un peu de patience nous pourrions aboutir».

M. Peckford a répété qu'à son avis il n'y a qu'une voie qui mène à la solution de la question constitutionnelle: que le premier ministre Trudeau reprenne les négocia-

tions avec les provinces.

Il est vrai, dit-il aussi, que les amendements proposés par M. Chrétien comportent une certaine protection des droits pré-confédéraux de Terre-Neuve, mais rien ne garantit que ces droits seront maintenus.

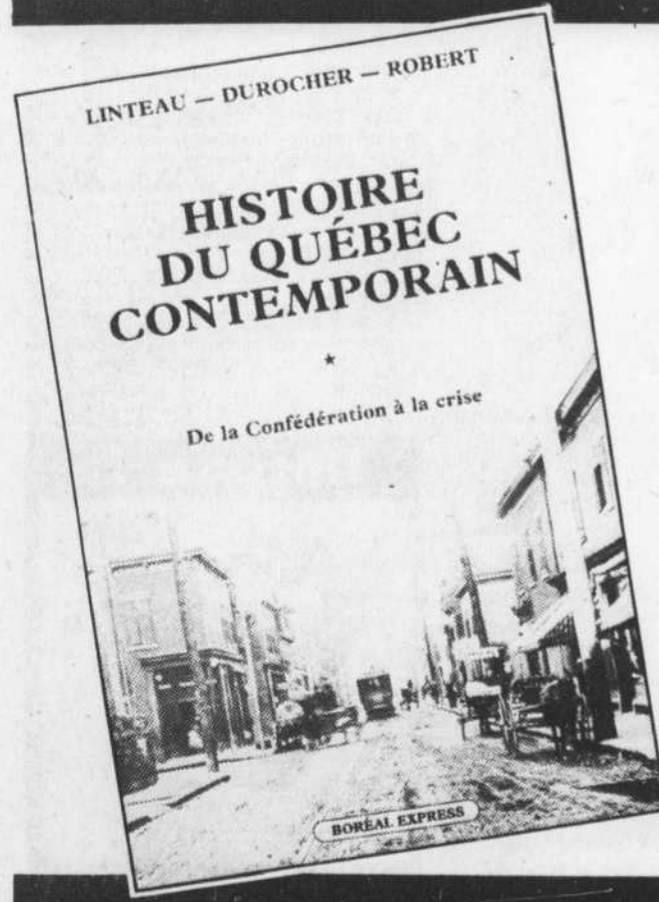
Ainsi, par exemple, rien ne garantit que la ligne de démarcation qui sépare le territoire terre-neuvien du Labrador avec le Québec ne sera pas modifiée, un jour, sans le consentement des provinces.

«La province, a déclaré M. Peckford, ne se contentera de rien de moins qu'une garantie nette, précise et irrévocable de ses frontières».

amendements proposés par

M. Chrétien laissent la voie ouverte à un tribunal de décider que l'article 17 de l'accord concernant l'adhésion de Terre-Neuve à la confédération du Canada est en contradiction avec le projet de charte des droits intégré à la constitution.

L'article 17 confère à la province le droit de lever des taxes pour financer son régime scolaire culturel. En vertu de ce régime, les autorités religieuses nomment certains membres des commissions scolaires et administrent les écoles. Le gouvernement provincial établit les programmes d'études et finance les salaires des enseignants et autres dépenses.



**Le livre qu'il faut lire pour comprendre le Québec d'aujourd'hui**

*L'histoire du Québec contemporain — De la Confédération à la crise*, de Paul-André Lindeau, René Durocher et Jean-Claude Robert, s'est mérité les éloges unanimes des critiques.

«Une fresque historique à la fois nôtre et vraie, à la fois fidèle aux faits et chaleureuse à notre collectivité» (Laurent Laplante)

«Ce livre devrait être une lecture obligatoire pour tous les artisans de l'information» (Jacques Godbout)

«Quel plaisir d'entrer dans ce monde vivant.» (Marianne Favreau)

au **boréal** express

# 'AU-CAS-OU'

## CRÉDITMATIQUE

CRÉDITMATIQUE, un nouveau produit signé Caisse populaire Desjardins.

CRÉDITMATIQUE, c'est une ouverture de crédit personnelle. C'est un moyen de parler d'argent d'une façon logique et rassurante. Créditmatique est, en effet, une solution-dépannage simple, pratique et sécurisante.

Une fois ce montant d'argent mis à votre disposition, vous pouvez l'utiliser quand bon vous semble. Vous n'avez plus à vous déplacer; les avances se font au besoin à votre compte d'épargne avec opérations. Vous pouvez aussi utiliser Créditmatique sous forme d'avances en argent au comptoir de votre caisse populaire ou par Inter-Caisse; ou encore ne pas l'utiliser, tout en étant rassuré grâce à cette disponibilité d'argent pour les «au-cas-ou»!


CRÉDITMATIQUE est simple à obtenir. Une seule démarche suffit! Après analyse, de votre demande, une ouverture de crédit peut vous être accordée selon vos capacités financières. Lors de la signature de votre contrat, vous choisissez vos modalités de remboursement qui s'effectuent chaque mois, directement dans votre compte d'épargne avec opérations dès que vous utilisez votre ouverture de crédit. Un remboursement total ou partiel peut être fait en tout temps.

Les intérêts s'appliquent seulement sur la partie utilisée de l'ouverture de crédit. Ce nouveau produit est disponible aux caisses populaires Desjardins affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec.

## CRÉDITMATIQUE

Venez et parlons-en!

# PARLONS D'ARGENT

la caisse populaire  desjardins

**Q**

Moi un pollueur?  
JAMAIS!

AGTE

**BOUQUINEZ À L'AISE**

À

**L'agence du livre français inc.**

1246 rue St-Denis — Montréal, Qué H2X 3J6 —  
Tél.: 844-6896 844-6438



Devenue parc de la CUM, l'île de la Visitation, que l'on aperçoit ici depuis l'île de Montréal, conservera ses habitants et ses maisons campagnardes. (Photo Jacques Grenier)

## La CUM tiendra des audiences sur l'aménagement du parc de la Visitation

par Alain Duhamel

La Commission permanente d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal tiendra à partir de la semaine prochaine des audiences publiques au sujet du parc régional projeté dans l'île de la Visitation, au nord de l'île de Montréal.

C'est la première fois que cette commission du Conseil de la CUM, instituée en avril 1979, sollicite l'opinion des citoyens.

Le projet de parc, d'une superficie de 60 acres environ, comprend toute l'île de la Visitation et une large bordure de terrain située dans le quartier Ahuntsic de la ville de Montréal, au cœur de l'ancien village du Sault-au-Récollet, entre le pont de la rue Papineau et la limite est de la ville.

Le processus de consultation publique débutera le 21 janvier, par une soirée d'information au cours de laquelle la Commission exposera son projet préliminaire d'aménagement. À la fin du mois de janvier ou au début de février, les groupes de citoyens devront avoir remis leur mémoire écrit. L'échéancier de travail de la Commission prévoit l'adoption des recommandations finales vers la fin du mois de février et la mise en chantier au printemps.

Le parc de l'île de la Visitation, intégré au réseau des parcs régionaux à la faveur d'une subvention du gouvernement québécois, sera le plus petit des parcs de la CUM. Pour l'essentiel, le projet de la Commission permanente reprend à son compte un projet de parc municipal que la Ville de Montréal préparait depuis plusieurs années dans le cadre de la promenade du boulevard Gouin. L'administration municipale en a soustrait quelques 360.000 pieds carrés afin de les affecter à l'opération «10.000 logements».

Voué à la promenade, au pique-nique et au contact avec la nature, le parc de l'île de la Visitation comportera quelques résidents puisque la Communauté urbaine ne se propose pas de chasser les habitants de l'île.

Une digue, dont les origines remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle, relie l'île de la Visitation et l'île de Montréal. Les premiers travaux consisteront à démolir les moulins qui y sont érigés pour leur substituer des terrasses et, s'il y a lieu, une certaine forme de mise en valeur des vestiges de ce site industriel ancien. Une maison en pierre et en bois, communément appelée «maison du meunier», voisine de la digue, pourrait servir de centre d'accueil.

Le plan préliminaire prévoit des aires de stationnement rue DeLorimier (35 places), rue du

Pressoir (40 places) et en bordure d'une nouvelle rue à aménager dans un axe est-ouest entre les rues Du Pressoir et Iberville. Il s'agirait de trois aires de stationnement comprenant en tout 55 places. Les aménagements prévus voisineront la maison du Pressoir, un bâtiment classé monument historique par le ministère des Affaires culturelles, qui demeure en attente d'un projet de mise en valeur depuis quelques années. La CUM ne se propose pas, pour l'instant, d'intégrer ce bâtiment à son parc et, à moins que le ministère des Affaires culturelles ait homologué une aire de protection, n'aura pas à obtenir un permis.

Une piste cyclable dans l'île de la Visitation rejoindra la piste projetée en bordure de la rivière Des Prairies par la rue Du Pont et par un pont piétonnier et cyclable rejoignant la rue Iberville.

L'île de la Visitation, ainsi nommée à cause de sa proximité avec l'église de la Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, elle aussi classée monument historique, a conservé un caractère champêtre bien qu'elle porte les marques d'importants aménagements: à l'ouest le pont de la rue Papineau, à l'est le barrage de l'Hydro-Québec.

## Des amendes et procès pour accrocs à la loi électorale fédérale

par Bernard Morrier

Le candidat du parti Rhinocéros dans Laval-Rapides lors des élections fédérales du 18 février 1980, M. Jean-Pierre Juteau, et son agent officiel, M. Alain Bonnier, ont reçu hier des amendes individuelles de \$300, après s'être reconnus coupables, devant le juge Aldéric Deschamps, de la Cour des sessions, de ne pas avoir produit dans les délais requis leurs rapports de dépenses au président des élections.

À défaut de payer l'amende, les deux hommes devraient purger 30 jours de prison.

Par ailleurs, un autre candidat du même parti, cette fois dans le comté d'Outremont, M. Philippe Langlois, et son agent, M. Michel Douville, de même que le représentant du Nouveau parti démocratique dans le comté de Saint-Denis, M. Raymond Beaudoin, et son agent officiel, M. Lorrain Beliveau, ont nié leur culpabilité à des accusations semblables. Le juge Deschamps a décidé de reporter au 20 août prochain leur enquête préliminaire.

La comparution résultant de simples convocations, il ne fut donc pas question d'exiger le moindre cautionnement pour la remise en liberté des quatre hommes.

## Un an de prison à une femme de 52 ans pour proxénétisme

Rita Picard, une femme de 52 ans qui, depuis 1949, a passé pas moins de 14 années en prison pour des crimes liés à la prostitution, a été condamnée hier à un an de prison par le juge Maurice Allard, de la Cour des sessions, devant qui elle s'est reconnue coupable d'avoir vécu des fruits de la prostitution entre les mois de juillet et octobre derniers.

Sortie de prison en juin dernier, après avoir purgé une sentence de 18 mois de prison, reçue en Cour municipale, la femme, qui est défendue par M<sup>me</sup> Christiane Filteau, avait été appréhendée à son domicile du boulevard de la Concorde à Laval, en octobre dernier, à l'issue d'une filature de trois semaines effectuée par la Sûreté du Québec. Ainsi, on avait pu établir que trois jeunes filles «travaillaient» pour elle, en percevant \$50 pour chaque client, et que l'accusée y prélevait sa part, attendu que son logement servait de «centre d'accueil» pour le commerce. On a estimé à \$3.500 les revenus enregistrés durant la période mentionnée.

Rita Picard est seule dans la vie, n'ayant aucun mari ou enfant, et ne dispose d'aucun revenu, que ce soit salaires ou prestations d'assurance-chômage ou bien-être social. Devant ces faits, Me Filteau

n'a pu s'empêcher de souligner au juge Allard que la sentence de 18 mois, que sa cliente avait reçue en Cour municipale, était tout simplement aberrante.

Incidentement, Rita Picard participe au film de Guy Simoneau, intitulé *Plusieurs tombent en amour*, dans lequel des prostituées se racontent, et qui sera projeté samedi à Radio-Québec, dans le cadre de l'émission Image par image.

Devant son imposant dossier, qui fait état de condamnations pour vagabondage, proxénétisme et exploitation

de maisons de débauche, le juge Allard n'a pu s'empêcher de demander à l'accusée si elle se pensait au-dessus de la loi, ce à quoi elle a répondu que «la police voulait l'avoir». «Allez-vous continuer?» d'interroger le magistrat. «Ça dépend», a-t-elle répliqué. Puis, alors qu'il lui demandait s'il n'y avait pas quelque chose à faire pour la ramener dans le droit chemin, la femme a rétorqué au juge que tout ce qu'elle voulait, c'est qu'on lui laisse la paix, en ajoutant que la police pourrait bien regarder ailleurs car, des prostituées, il y en a beaucoup d'autres à Montréal. **B.M.**

## Un test sanguin pour les cancers

WASHINGTON (AP) — Un laboratoire pharmaceutique américain compte mettre au point et commercialiser un test sanguin qui permettra de détecter rapidement toute une série de cancers.

La Warner-Lambert Company, de Morris Plains (New Jersey), a en effet annoncé qu'elle allait poursuivre des travaux entamés dans ce sens aux universités Milton Hershey et de l'Etat de Pennsylvanie par les Drs Eugene Davidson et Sally Bolmer.

Ces chercheurs ont découvert une substance glycopro-

téinique qui s'altère chez un cancéreux. C'est à partir de cette substance que le test est bâti.

Celui-ci, contrairement à d'autres tests déjà existants, permet de repérer toutes une série de cancers, notamment les sarcomes, les carcinomes, les mélanomes et la maladie de Hodgkin.

L'utilisation du test devrait être aisée: une simple application dans un prélèvement sanguin. La proportion de glycoprotéines altérées déterminerait la présence ou l'absence de tumeur maligne.

# Pour mieux apprendre que nous avons des amis partout

par Paule des Rivières

Les ministères de l'Éducation et de l'Immigration ont lancé hier un nouvel outil de travail pour les enseignants, qui vise à favoriser un rapprochement entre les enfants d'origine francophone et ethnique.

Le projet, intitulé «Mes amis de partout», prend la forme d'un guide pédagogique contenant des suggestions

d'activités qui éveilleraient les enfants de la maternelle et de niveau primaire à l'existence de communautés d'origine diverse.

Par exemple, pour le cours de français, on suggère aux enseignants de faire venir à l'école un calligraphe arabe, chinois ou cambodgien, ou encore, en musique, d'apprendre une chanson de folklore du pays choisi.

Si le contexte s'y prête, un

groupe d'élèves peut aussi se familiariser avec les croyances et religions de ses petits camarades, par des visites, des visionnements de films, ou des confections de calendriers des fêtes religieuses des grandes religions.

Cette initiative de «sensibilisation» au choc des ethnies a été expliquée hier par les ministres de l'Éducation et de l'Immigration, MM. Camille Laurin et Gérard Godin.

La petite cérémonie de présentation s'est tenue à la polyvalente Emile-Nelligan, où la directrice, Mme Hélène Chénier, en a profité pour dire que les 469 jeunes issus des communautés ethniques diverses qui fréquentaient la polyvalente constituaient la principale richesse d'un environnement peu privilégié au plan matériel, avec une école sans patinoire l'hiver et sans gazon l'été.

M. Laurin a souligné qu'il était important que la communauté francophone s'ouvre davantage et se départisse de certains préjugés «qui sont une tache de l'homme».

L'outil de travail rendu public hier comprend des suggestions d'activités mais la majeure partie de ses 20 pages est consacrée à l'histoire du choc des ethnies et parsemée d'anecdotes illustrant les temps forts de l'immigration

au Québec et du sort qui fut réservé aux immigrants à différentes périodes. Ceci parce que souvent «notre conception du monde arabe relève en droite ligne de Walt Disney et celle de l'Asie tiendrait facilement au dos d'un timbre».

Ce projet, qui, dans certaines écoles de Montréal, ne vient qu'officialiser des expériences déjà en cours, devra trouver sa place à l'intérieur des matières déjà prévues pour le cours primaire puisqu'il ne peut être question

d'implanter ou d'imposer un nouveau cours. D'ailleurs, le tout est optionnel.

Le projet a nécessité des déboursés de \$50.000 et M. Laurin a précisé hier qu'une version bilingue serait sous peu accessible, pour les écoles anglaises.

Les journalistes des médias ethniques qui ont assisté à la conférence de presse à l'issue du lancement se sont montrés vivement intéressés mais quelques-uns se sont demandés si le projet connaîtrait

l'essor espéré si les enseignants n'étaient pas mieux formés et sensibilisés à la réalité multi-ethnique.

M. Laurin a dit que cette initiative conjointe n'était qu'un premier pas de la part du gouvernement. Il a ajouté que la campagne «Mes amis de partout» visait, bien sur, le milieu scolaire mais, a-t-il signalé, «il y a aussi une autre dimension de l'action de l'école que je veux souligner, il s'agit de son impact sur les parents eux-mêmes».

## La CEQ s'inquiète des finances du MEQ

Après le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), c'était hier au tour de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de réclamer des éclaircissements sur la situation financière qui prévaut dans le secteur de l'éducation.

Le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, croit savoir de «source fiable» que le Conseil du trésor a déjà avisé le ministre de l'Éducation que des coupures de \$161 millions seraient annoncées dans le prochain budget du gouverne-

ment et que ces coupures représenteraient 16% des compressions globales, s'élevant environ à \$980 millions.

Au Conseil du trésor, personne n'a voulu commenter ces chiffres et un porte-parole s'est contenté de dire que des

restrictions seraient sûrement annoncées mais que l'opération compression n'était pas encore complétée.

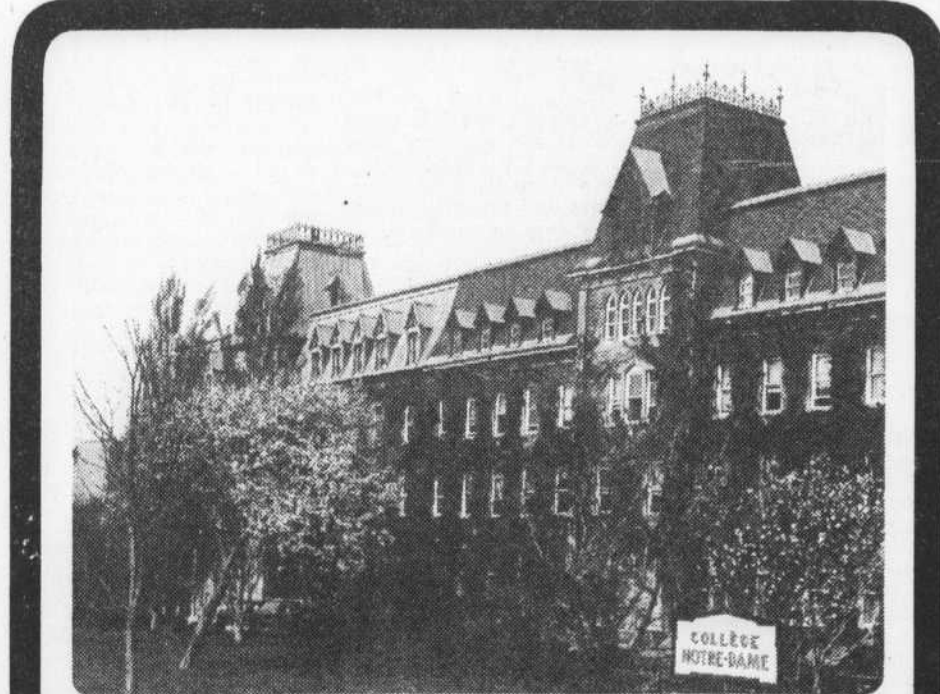
Pour le président de la CEQ, mouvement qui regroupe 85.000 membres dont la majorité enseignent dans les écoles primaires et secondaires du Québec, l'heure est venue pour le nouveau ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, de préciser ses intentions.

Les déclarations que le chef de la CEQ a émises hier avaient pour but d'informer les journalistes et le public des projets des prochains mois, au

cours desquels il y aura, a précisé M. Gaulin, beaucoup de gestes concrets.

Hier cependant, la CEQ a surtout réagi aux propos tenus par M. Laurin et par le président du CSE, M. Claude Benjamin. Ce dernier a posé plusieurs questions la semaine dernière.

Tout comme M. Benjamin, M. Gaulin exhorte le successeur de M. Jacques-Yvan Morin à remplacer ses allusions par des affirmations en disant ce qu'il entend faire des réformes prévues dans le secteur de l'éducation.



### COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary Montréal H3V 1A8

renseignements Tél.: 739-3371, poste 231

Cours secondaire complet  
Pensionnat - Externat  
Garçons, secondaire I à V  
Filles, secondaire I et II

#### EXAMENS D'ADMISSION:

Les examens d'admission ont lieu à 13 h 30 aux dates suivantes:

**Les samedis 17 et 31 janvier 1981**  
durée: 3 heures.

L'enfant se présente, sans rendez-vous, avec une photocopie du bulletin de l'an dernier et du bulletin de l'année en cours.



Les Trois Milleux  
Restaurant Français

290 rue Richelieu  
St-Marc-sur-Richelieu  
(sortie 112, Trans-Canadienne)

#### Spécial du vendredi midi

le coquetel de petites  
crevettes de Matane

le Filet Mignon au poivre

garni carottes glacées

pommes boulangères

le café Moka

**\$ 6.75**

P.S.: Réservations s.v.p.

tél.: 584-2231

## Un endroit paisible, exceptionnel...

## Un entraînement sérieux

- conditionnement physique
- conditionnement aquatique
- musculation
- jogging
- sports

Informations: 739-3371 (jusqu'à 5 h. PM)  
342-0458 (après 5 h PM)



CENTRE NOTRE-DAME  
3791, chemin Queen Mary  
Montréal H3V 1A8  
342-0458 - 739-3371

Laissez-passer pour  
une soirée

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

# Une septuagénaire refuse de quitter son logement voué à la démolition

par André Tardif

Malgré l'intimidation dont elle se dit victime, une femme de 71 ans, locataire d'un logement du centre-ville voué à la démolition, déclare qu'elle ne le quittera qu'à ses conditions.

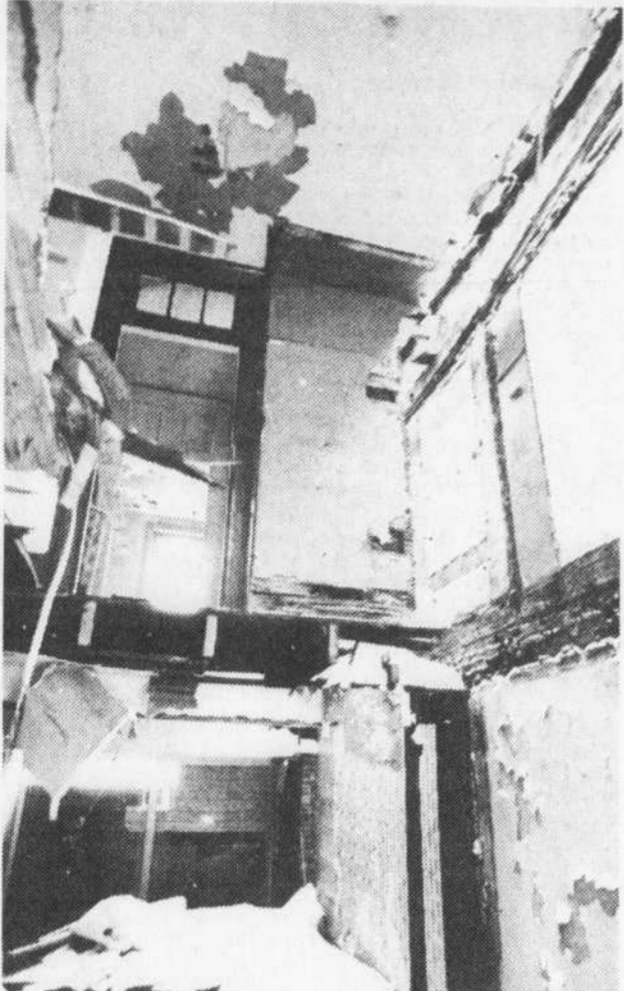
Entre-temps, Mme Monique Deschênes, qui habite depuis 21 ans un logis de deux étages au 225 La Gauchetière est, doit composer avec la vague de froid sans précédent qui sévit présentement. D'autant plus qu'une chambre à coucher à l'étage est à toute fin pratique inhabitable, une large fissure étant apparue dans un mur suite au passage des démolisseurs juste à côté.

Un matelas est utilisé pour boucher le trou, et la porte de la chambre est fermée à l'aide de guêilles. Durant ce temps, une fournaise à l'huile, un poêle à gaz ainsi que deux chauffe-eaux électriques fonctionnent sans arrêt afin de procurer un minimum de chaleur à Mme Deschênes et à deux chambreurs qui y habitent, dont l'un de ses fils.

La semaine dernière, le fournisseur d'huile a livré 339 litres au coût de \$83,10, après en avoir livré pour \$76 le 18 décembre. Et les comptes pour l'électricité et le gaz naturel ne sont pas encore arrivés.

«J'ai eu la visite de membres de ma famille pour le jour de l'An, et nous avons dû utiliser la «chambre froide». Ce n'était vraiment pas chaud», dit Mme Deschênes, qui porte constamment de grosses pantoufles bien chaudes par-dessus de gros bas de laine, à cause du froid sur les planchers.

La maison voisine, qui n'est séparée que par un simple mur de briques, a déjà fait



Voici l'état délabré du logement voisin de celui de Mme Monique Deschênes, rue La Gauchetière est. Mais en enlevant certaines poutres du toit, les démolisseurs ont créé une grande fissure dans l'une des chambres à coucher de cette locataire âgée, qui n'en poursuit pas moins sa lutte pour être justement dédommée.

l'objet d'une démolition partielle de la part de Bell Démolition, qui en a obtenu le

contrat du propriétaire, M. Lucien Brunette. Les fenêtres sont ou fracassées ou dispa-

ruées, des planchers à l'étage ont été enlevés de même que des poutres, ce qui laisse des trous béants dans le plafond, et la porte avant est ouverte à tout passant.

L'enlèvement d'une poutre serait justement à l'origine de la fissure qui est apparue dans le mur de la chambre du logement voisin. Mme Deschênes déclare même que le démolisseur l'avait avertie, au début de décembre dernier lorsqu'il est venu effectuer partiellement son travail, qu'elle ne pourrait plus habiter là bien longtemps à cause du froid.

Selon M. Guy Bell, président de l'entreprise qui porte son nom, c'est la première fois qu'il entend parler de ce trou dans le mur de la maison voisine. Il affirme aussi que ses employés sont obligés de barricader les portes de la maison chaque jour. Quant aux fenêtres fracassées ou enlevées, il dit que c'est l'Office de la construction du Québec qui l'oblige à faire cela, et qu'il n'est pas tenu de boucher ces ouvertures. Ce ne sont pas ses employés enfin qui ont enlevé les planchers.

Mme Deschênes est tenue constamment sur le qui-vive par la crainte qu'un incendie, accidentel ou délibéré, se déclare dans le logement voisin. D'autant plus que les pompiers ont été appelés sur les lieux la semaine dernière après la découverte de nappes d'huile sur le plancher d'un autre logement vide, dans le même bloc entre les rues Sainte-Elisabeth et Hôtel-de-Ville. Ce pâté de maisons doit faire place à une extension du terrain de stationnement de la compagnie Civic Parking, propriétaire d'une cinquantaine de terrains à Montréal. M. Bell, pressé par le

propriétaire d'achever la démolition, dit qu'il a offert à Mme Deschênes de lui verser un montant équivalent à ce qu'il épargnera, si elle acceptait de déménager autour des Fêtes. Cette dernière, qui s'est adressée à l'ex-Commission des loyers et à plusieurs mois et à qui elle verse actuellement son loyer mensuel en attendant qu'une décision soit rendue, dit que le montant qu'on lui a offert est ridicule, compte tenu de tous les inconvénients qu'elle doit subir pour son refus de quitter les lieux.

Une famille habitant le logement immédiatement à l'ouest seul autre locataire du bloc, aurait finalement accepté de quitter les lieux, victime de ce que Mme Deschênes qualifie de «procédé frauduleux» de la part du propriétaire.

Au local Saint-Louis du Comité des chambreurs du centre-ville, juste à côté, on est au courant de la situation et on déplore toutes les mesures utilisées par le propriétaire dans le but d'obtenir l'éviction de ses locataires.

«On veut démolir pour faire des parkings, dit un chambreur. On n'en veut pas parce qu'il y en a déjà plein dans le quartier. Si on démolit tout, où irons-nous? La preuve que le coin est habité, c'est que nous avons un local vivant où tout le monde aime venir se rencontrer».

Le bloc destiné à la démolition est situé juste à côté du complexe de l'hôpital Saint-Luc et d'un nouvel édifice à bureaux, juste au sud. Un locataire déclare qu'il y a déjà amplement d'espaces de stationnement, et que d'ailleurs, le métro Champ-de-Mars est situé à proximité du quartier.

# Les avis d'éviction de locataires sont-ils toujours justifiés?

Parce que la reprise de possession d'un logement ne serait qu'un prétexte utilisé par plusieurs propriétaires pour obtenir le départ de leurs locataires, ces derniers sont invités à contester l'avis d'éviction qu'ils ont reçu ces jours derniers.

Selon le Regroupement des comités de logement et associations de locataires, lequel comprend huit organismes du Québec, l'avis de reprise de possession survient fréquemment lorsque le locataire a contesté sa dernière augmentation de loyer.

L'avis signifie que le propriétaire ne veut plus renouveler le bail parce qu'il a l'intention d'occuper lui-même le logement ou d'y loger un parent. Selon les règlements de la nouvelle Régie du logement, cet avis doit être envoyé au moins six mois avant la fin du bail. Or, comme la majorité des baux prennent fin le 30 juin prochain au Québec, nombre de locataires ont reçu un avis comme cadeau de Noël.

Tout en dénonçant ce règlement qu'il estime être un privilège des propriétaires, et en demandant son abolition, le Regroupement explique néanmoins que l'avis de reprise de possession doit indiquer le nom de la personne à qui est destiné le logement, son lien de parenté s'il y a lieu avec

le propriétaire, et la date pour laquelle la reprise est demandée.

Le locataire n'ayant pas l'intention d'obtempérer à cet avis n'est cependant pas obligé d'y répondre. En ce cas, il est réputé avoir refusé de quitter le logement, et c'est au propriétaire qu'incombe la tâche de demander à la Régie l'autorisation de le reprendre. Les locataires qui désirent répondre à l'avis du propriétaire doivent toutefois le faire obligatoirement dans les 30 jours.

Le communiqué du Regroupement ajoute que si la Régie autorise la reprise, le locataire peut alors demander, lors de l'audition, d'être dédommé sous forme, par exemple, d'une indemnité égale à ses frais de déménagement.

Lorsque le propriétaire est de bonne foi ou réussit à démontrer qu'il le serait, le locataire ne peut obtenir d'indemnité que si la Régie autorise la reprise de possession ou s'il est prouvé par après que la reprise visait d'autres fins.

On invite tous les récipiendaires d'un avis à communiquer avec le comité de logement ou l'association de locataires de son voisinage.

# Le comité catholique du CSE a approuvé tous les programmes et manuels

par Paule des Rivières

Tous les manuels que vos enfants utilisent en classe passent en principe par le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) qui en examine la valeur religieuse et morale.

Et, au cours de la dernière année scolaire, tous les documents que le ministère de l'Éducation a soumis au comité catholique pour approbation ont trouvé grâce aux yeux de ses 15 membres, autant en ce qui touche les programmes que les manuels. La même situation prévaut pour le comité protestant chargé d'approuver les ouvrages circulant dans les écoles protestantes.

C'est ce que nous apprend le rapport annuel d'activités du CSE, organisme qui joue un rôle consultatif auprès du ministre de l'Éducation et dont la loi le régissant prévoit que ses comités confessionnels approuvent programmes et manuels, qu'ils traitent de religion ou de chimie.

Dans le rapport du CSE, il est précisé que le comité catholique s'est prononcé, de septembre 1979 à août 1980, et toujours favorablement, sur 13 nouveaux programmes, 443 nouveaux manuels ainsi que 52 documents pédagogiques divers.

Par contre, il est déjà possible d'affirmer que le rapport couvrant l'année en cours sera différent puisque ce mois-ci, le comité catholique a demandé des précisions sur deux documents relatifs à l'enseignement moral et religieux, qu'il a jugés incomplets. C'est dire que le ministre devra les modifier ou les écarter.

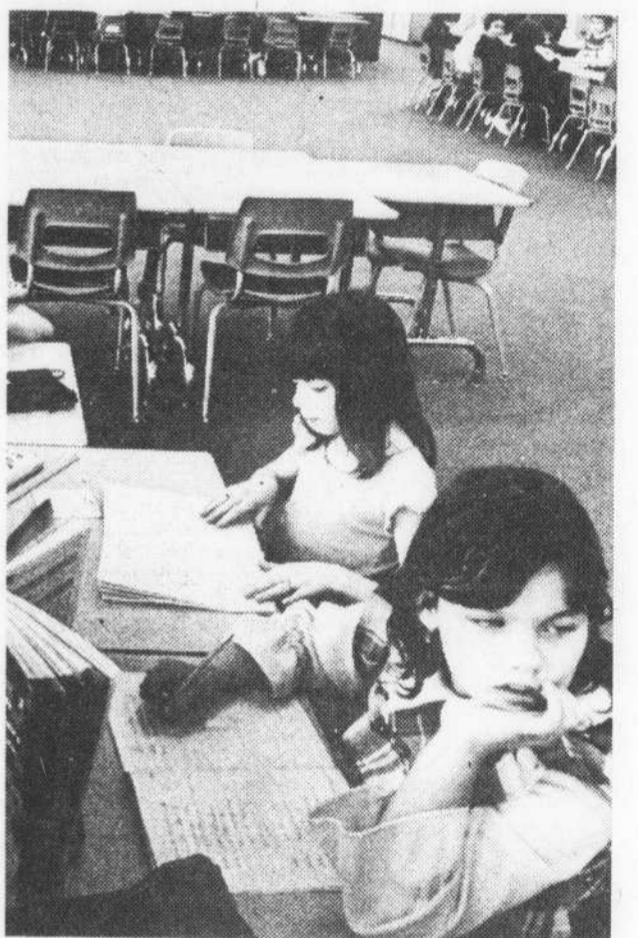
Les critères que le comité catholique utilise pour juger des documents et programmes qui lui sont soumis sont plutôt généraux.

«Nous jugeons sous l'angle moral et religieux», a précisé à ce sujet le président du comité catholique, M. Paul Tremblay, que LE DEVOIR a interrogé hier. Les membres du comité déterminent si oui ou non les ouvrages prouvent les mêmes valeurs que l'école catholique et s'ils véhiculent le respect et la tolérance.

Il n'existe cependant, côté catholique, aucune définition des critères prévalant lors de l'examen des ouvrages et programmes scolaires. Le comité protestant a publié quant à lui une petite brochure sur le sujet car «il est normal que le public soit informé».

Mais le comité catholique veut clarifier la situation. Il reconnaît que c'est là une nécessité. Il tentera de publier ses critères conjointement avec le comité protestant dont la brochure récemment dévoilée lui semble avoir été produite «un peu rapidement».

Le président du comité catholique se demande par ailleurs s'il ne serait pas pertinent dans un avenir plus ou moins rapproché de limiter le travail d'examen de son comité aux manuels se rapportant aux cours de formation morale et religieuse ainsi qu'aux sciences humaines, puisque, selon lui, ceux traitant de chimie, de physique ou de mathématiques ne font habituellement pas problème. Il y a trois ans, le comité a



refusé d'approuver l'étude d'une pièce de théâtre dans laquelle les relations entre les communautés anglaise et française étaient décrites d'une façon tellement caricaturale que cela devenait gênant.

Les programmes et manuels se rapportant à l'éducation sexuelle suscitent aussi périodiquement des remous au comité. L'épisode le plus célèbre a eu lieu il y a six ans lorsque, à la suite d'une plainte «venant du milieu», le comité catholique a approuvé un document audio-visuel conçu par le ministère des Affaires sociales et portant sur l'éducation sexuelle était utilisé dans les écoles, sans avoir été approuvé. Le comité l'a refusé.

D'ailleurs, une fois qu'un ouvrage non approuvé entre en circulation, seule la formulation d'une plainte peut permettre au comité catholique d'étudier et, le cas échéant, de retirer cet ouvrage.

Certaines «adaptations locales» de grandes orientations déjà acceptées peuvent parfois susciter le mécontentement de parents mais dans ces cas-là, le comité catholique n'a pas à se prononcer. C'est ce qu'il a répondu l'année dernière à des parents s'insurgeant contre le programme d'éducation sexuelle de la

Commission scolaire de l'Estrie. D'ailleurs, au cours de la présente année, le comité catholique aura à étudier le nouveau programme de formation personnelle et sociale proposé pour le cours primaire et, plus précisément, son volet «éducation sexuelle».

Certains programmes et manuels sont refusés pour leur connotation raciste ou sexiste mais il arrive que ces informations soient repérées avant, par le bureau d'approbation des programmes et manuels du ministère de l'Éducation.

Mais ce n'est pas avant septembre prochain qu'entrera en vigueur le nouvel énoncé de principe que le ministère a préparé avec le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne et qui servira de grille pour combattre 11 formes de discrimination dans les manuels.

Autant au comité catholique qu'au ministère de l'Éducation, on admet sans hésitation qu'il est illusoire de croire en quel instant que tout ce qui passe entre les mains des étudiants est revu et corrigé. Les manuels de référence, notamment, se situent dans une zone floue et les livres des bibliothèques scolaires échappent allègrement à la surveillance.

# SODIC Québec, ou les fonds publics qui engraisent des chevaux privés

par Rodolphe Morissette

SODIC Québec Inc. — ou la Société de développement de l'industrie des courses de chevaux du Québec. Cette firme à but lucratif qui est financée par les fonds publics avait commencé à servir de paravent à des combines d'amis du régime Bourassa intéressés à l'industrie des courses sous harnais, mais elle n'a été qu'à moitié démantelée par le gouvernement Lévesque. A la veille d'élections générales, SODIC est en surris.

Le 4 avril 1978, le député libéral d'Outremont, M. An Raynaud, qui était relativement nouveau venu dans l'arène provinciale de Québec, n'en revient absolument pas. «Je ne vois absolument pas en quoi le gouvernement pourrait justifier des dépenses de \$1,5 million et plus, de \$2 millions l'an passé, pour engraisser des chevaux qui vont rapporter à leurs propriétaires... Cela me renverse, cela me dépasse...» Au fait, SODIC a obtenu le fonds consolidé de la province et dépensé, depuis 1976, un peu plus de \$8 millions, argent destiné à aider l'industrie des courses de chevaux.

Le ministre des Finances du gouvernement Lévesque, M. Jacques Parizeau, n'a pas voulu, toutefois, mettre la hache dans SODIC d'une manière précipitée. Essentielle pour deux raisons. D'abord par prudence car, avoué-t-il, il ne connaît pas grand-chose, comme la majorité des fonctionnaires, des députés et des ministres, aux chevaux et aux courses sous harnais. Ensuite, et surtout, parce que SODIC avait été officiellement créée pour stimuler une industrie qui rapporte gros à l'État via les paris mutuels administrés par Loto-Québec. Les loteries rapportent au gouvernement québécois quelque \$100 millions par an maintenant. Et la part rapportée au Trésor québécois par les courses sous harnais s'élève maintenant à quelque \$25 millions par an.

Aussi M. Parizeau, dans le cadre de cette discussion, rappelait-il qu'il préférerait «ta-

cher le jeu des gens plutôt que leurs revenus». Question subsidiaire: les activités de SODIC forment-elles le moyen le plus efficace (et le plus rentable) pour le gouvernement de stimuler une industrie qui lui rapporte beaucoup? La question est toujours sur la table.

Les traits mystérieux, étranges et presque clandestins de SODIC tiennent d'abord à sa naissance. Précisons qu'il s'agit d'une filiale à 100% de Loto-Québec, société d'État. SODIC est financée par le ministère du Revenu. Ces subventions, de quelque \$2 millions annuellement, sont statutaires et les activités de la firme échappent à la loupe du Vérificateur général de la province.

Tout se passe comme si, au mois de décembre 1975, alors que l'industrie des courses sous harnais florissait, les lieutenants du gouvernement Bourassa avaient décidé de mettre en place, à la vitesse éclair, le pot aux roses. Les courses sous harnais étaient alors le sport le plus payant au Québec: il attirait le plus d'amateurs payants; il dépensait le plus d'argent et il produisait plus de revenus au gouvernement québécois, comme à l'économie de la province, que tout autre sport professionnel, suivant une étude de la Chambre de Commerce de Québec, qui date de 1978.

Une suite de mesures gouvernementales sont adoptées vite fait au cours des dernières semaines de 1975.

1. SODIC reçoit ses lettres patentes du gouvernement le 1er décembre 1975. Prétexe officiel: l'industrie québécoise

des courses «périclite». Au fait, les paris mutuels avaient rapporté quelque \$14 millions en 1972-73, puis \$16 millions l'année suivante. Un problème existait cependant: les éleveurs québécois avaient grand peine à rivaliser avec leurs homologues de l'Ontario et des États-Unis. Couraient surtout au Québec des chevaux venus d'ailleurs, tandis que ceux d'ici n'étaient pas des courseurs très payants.

2. Quelques jours plus tard, le gouvernement Bourassa adopte une loi (no 78) qui modifie la Loi des licences en lui ajoutant un article 50 ainsi libellé: «Aux fins de promouvoir et d'aider l'industrie des courses de chevaux au Québec, le ministre du Revenu est autorisé à remettre un montant n'excédant pas 0,7 % de la mise en valeur totale visée à l'article 46 à une corporation constituée à des fins (SODIC) dont toutes les actions sont la propriété de la Société d'exploitation des loteries et courses du Québec (Loto-Québec)».

Voilà comment SODIC devait se financer. La minuscule opposition péquiste de l'époque n'y a vu que du vent: l'aide apportée à SODIC échappait aux prévisions annoncées au budget, elle devenait statutaire. Brevement discuté à la commission parlementaire des Finances, le 2 décembre, le projet de loi fut adopté le 9. L'opposition tenta en vain de savoir du ministre du Revenu (M. Robert Quenneville) de quels montants il s'agissait. Ce dernier répliqua qu'il ne disposait pas de chiffres et que la mesure avait été «proposée par le ministre des Finances». M. Raymond Garneau, alors député de Jean-Talon.

Au départ, SODIC avait pour président M. Pierre Angers, qui est devenu, depuis, greffier de la ville de Québec. Les deux autres membres du conseil d'administration étaient MM. Marcel Daoust, un comptable de Montréal, et Claude Girard, dont l'étude d'avocats avait incorporé SODIC.

M. Paul Berthiaume, député libéral de Laprairie, avait été nommé, lors du remaniement ministériel de juillet 1975, ministre d'État aux Finances et il avait à s'occuper d'abord du secteur des loteries et courses. M. Pierre Angers était, avant de présider SODIC, son secrétaire particulier.

Il sera intéressant de noter les changements qui surviennent au conseil d'administration de SODIC à l'automne 1976. M. Girard démissionne, M. Angers devient vice-président et le nouveau président est M. Pierre Lajoie, de Jonquière. Ce dernier avait été, au début des années 70, d'abord le secrétaire particulier du premier ministre, M. Robert Bourassa, puis, en 1973, le président du Parti libéral du Québec. Aujourd'hui, M. Lajoie est le président du conseil d'administration de la Piste Pré-Vert (courses sous harnais) de Jonquière. Le troisième membre du conseil de

SODIC est M. Wilfrid Martel. Ce dernier était un militant très actif de l'association libérale de Jean-Talon, le comité du ministre des Finances.

3. On a raconté en détail comment le gouvernement Bourassa, toujours à la mi-décembre 1975, avait aussi adopté à la vapeur le projet de loi no 260 qui modifiait la charte de Québec de manière à permettre à la Commission de l'exposition provinciale d'exploiter et d'administrer l'hippodrome municipal. Contrairement à la Ville de Québec, la Commission pouvait désormais conclure des ententes avec des groupes leur confiant la gestion de l'hippodrome, sans procéder par appel d'offres (voir LE DEVOIR du 3 décembre 1980).

Dès la promulgation de la loi 260 se forme le groupe Hippobec Inc., présidé par M. Marcel Jobin, ingénieur de Sainte-Foy et l'un des principaux solliciteurs de fonds et pour l'association libérale de Jean-Talon et pour le Progrès civique, parti politique du maire de Québec. Hippobec obtient aisément le contrat de gestion de l'hippodrome au mois de mars 1976.

4. Dès septembre 1976, SODIC consent à la Piste Pré-Vert de Jonquière un joli prêt, approuvé par le président de Loto-Québec, M. Maurice Cusseau (1976), de \$600.000, sans intérêt, pour un temps indéfini et sans aucune garantie de Jean-Talon et pour le Progrès civique, parti politique du maire de Québec. Hippobec obtient aisément le contrat de gestion de l'hippodrome au mois de mars 1976.

5. Sur l'entrefaite, le gouvernement change à Québec. D'abord, le nouveau ministre des Finances s'étonne de ce que la province hérite, par l'intermédiaire de SODIC, d'un ranch, le Buck Hide Valley, situé à Morrinstown, en Floride, où les éleveurs québécois pouvaient (et peuvent) envoyer leurs poulains galoper par temps froid aux frais de la princesse. La question se pose: «Est-ce qu'on garde le ranch, ou non?» On a toujours le ranch, qui fait ses frais, ou à peu près.

Le nouveau gouvernement s'étonne aussi de ce que le Vérificateur général peut examiner les livres d'une société d'État comme Loto-Québec, mais non ceux d'une de ses filiales à 100%. Il se demande enfin si une rigoureuse analyse coût-bénéfice eu égard aux revenus gouvernementaux des loteries et courses justifie l'existence d'une firme telle

que SODIC. Quelle est, se demande-t-on d'autre part, la pertinence de son rattachement à Loto-Québec ou au ministère des Finances, plutôt qu'à l'Agriculture, par exemple.

Le ministre des Finances démet donc d'autorité le conseil d'administration de SODIC dont les membres avaient été nommés à l'automne 1976 et il y nomme trois fonctionnaires du gouvernement (un des Finances, un du Conseil du Trésor et un du Revenu), dont M. André Saint-Charles, sous-ministre du Revenu (de 1971 à août dernier), qui agit (encore aujourd'hui) comme président. Il leur commande également un rapport sur la meilleure façon pour le gouvernement d'investir dans l'industrie des courses afin d'en tirer le plus de revenus possible.

Les trois fonctionnaires remettent leur rapport à l'automne 1978, au moment où le gouvernement s'est engagé à réformer la Régie des loteries et courses, puis la Société du même nom (ou Loto-Québec). Le troisième volet de cette législation portera sur SODIC ou ce qui le remplacera. En attendant, Loto-Québec, via SODIC, a toujours le pouvoir de promouvoir l'industrie québécoise de l'élevage des chevaux de course, «si elle y est autorisée par le gouvernement», précise la nouvelle Loi de Loto-Québec (1978, no 68). Bref, SODIC est en surris.

A SODIC, il reste actuellement M. Léon Bouchard, directeur général, et un conseil d'administration de deux membres (une vacance), MM. Saint-Charles, président, et Patrick Moran, ex-fonctionnaire du Conseil du Trésor. En 1978-79, les dépenses de transfert accordées par le ministère du Revenu à SODIC s'élevaient à \$1,650.000. Aux comptes publics 1979-1980, qui viennent de paraître, il s'agit d'un transfert de \$2,2 millions, plus une somme de \$185,453 que le Revenu a payée à SODIC pour services professionnels. La majeure partie des dépenses de SODIC va en bourses, puis en primes aux éleveurs.

Que deviendra SODIC? C'est une industrie à surveiller, d'autant plus qu'il s'agit d'une firme privée qui agit dans le secteur public et distribue des subventions gouvernementales. A maintes reprises, au cours des dernières semaines, nous avons fait demander au ministre des Finances s'il a des projets pour SODIC, mais on ne veut pas ou on ne peut pas répondre. SODIC sera-t-elle en place jusqu'à la prochaine élection générale?

Il n'existe cependant, côté catholique, aucune définition des critères prévalant lors de l'examen des ouvrages et programmes scolaires. Le comité protestant a publié quant à lui une petite brochure sur le sujet car «il est normal que le public soit informé».

Mais le comité catholique veut clarifier la situation. Il reconnaît que c'est là une nécessité. Il tentera de publier ses critères conjointement avec le comité protestant dont la brochure récemment dévoilée lui semble avoir été produite «un peu rapidement».

Le président du comité catholique se demande par ailleurs s'il ne serait pas pertinent dans un avenir plus ou moins rapproché de limiter le travail d'examen de son comité aux manuels se rapportant aux cours de formation morale et religieuse ainsi qu'aux sciences humaines, puisque, selon lui, ceux traitant de chimie, de physique ou de mathématiques ne font habituellement pas problème. Il y a trois ans, le comité a

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

avis de décision

Décision CRTC 80-889, CFCF Inc., Montréal (Qué.). A la suite de l'audience publique tenue à Moncton (N.-B.) les 25 et 26 novembre 1980, le C.R.T.C. annonce qu'il approuve la demande d'une licence de radiodiffusion pour un réseau radiophonique MA de langue anglaise, en vue de diffuser les matchs de hockey des Canadiens de Montréal au cours des saisons 1980-81 et 1981-82. Le réseau sera composé des stations CFCF Montréal, CKBY-FM Ottawa et CFXY-FM Kingston. Le Conseil octroie une licence de réseau expirant à la fin de la saison de hockey de 1981-1982, aux conditions qui y seront spécifiées.

Canada

**BOTTIN DES FEMMES**  
PROFESSIONNELLES ET COMMERÇANTES  
POUR VOUS INSCRIRE, COMPOSEZ:  
**(514) 653-4722**

**HUGO**  
C'EST  
jusqu'au 17 janvier  
**20%** de rabais sur tous nos Livres et Disques  
sauf sur marchandise marquée "Prix net"  
**Librairie Hugo**  
Centre commercial Wildoré  
2735, Van Horne, Montréal  
739-9251 — 739-0512  
PSYCHOLOGIE ■ PHILOSOPHIE ■ DICTIONNAIRES ■

# en bref...

## ■ Une terre nourricière

OTTAWA (PC) — Le total des revenus en espèces des agriculteurs au cours des 11 premiers mois de 1980 s'établissait à \$14.4 milliards, soit une hausse de 13.2 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente, a fait savoir Statistique Canada hier. L'Ontario venait en tête avec \$3.9 milliards, suivi de la Saskatchewan avec \$3.03 milliards. Viennent ensuite l'Alberta (\$3.0 milliards), le Québec (\$2.0 milliards), le Manitoba (\$1.3 milliard), la Colombie-Britannique (\$685 millions), la Nouvelle-Écosse (\$182 millions), le Nouveau-Brunswick (\$135 millions) et l'Île-du-Prince-Édouard (\$125 millions). Le total comprend les revenus en espèces provenant de la vente des produits agricoles, les paiements de l'Office national du blé pour les récoltes de céréales de l'année précédente, les avances de fonds pour les céréales stockées à la ferme dans l'Ouest, et les paiements de l'office de stabilisation de l'agriculture. Aucune déduction n'a été faite pour les coûts à la ferme.

## ■ L'abondance de la mer

QUÉBEC (PC) — Les pêcheurs québécois ont puisé de la mer 74.000 tonnes métriques de poissons et de fruits de mer en 1980, ce qui représente une augmentation d'environ 2.000 tonnes métriques par rapport à l'année précédente. La valeur de ces prises au débarquement s'élevait à \$41 millions comparativement à \$39.7 millions en 1979. C'est ce qu'a révélé le responsable de la compilation des données pour les pêches maritimes au Bureau de la statistique du Québec, M. Zéphirin Bérubé. Selon lui, quelques rapports de débarquements du mois de décembre ne sont pas encore parvenus au Bureau de la statistique mais ces atouts ne modifieront pratiquement pas les présentes données. La morue demeure l'espèce la plus pêchée par les pêcheurs commerciaux québécois avec des prises de 32.000 tonnes métriques représentant une valeur au débarquement de \$14 millions.

## ■ L'université en géologie

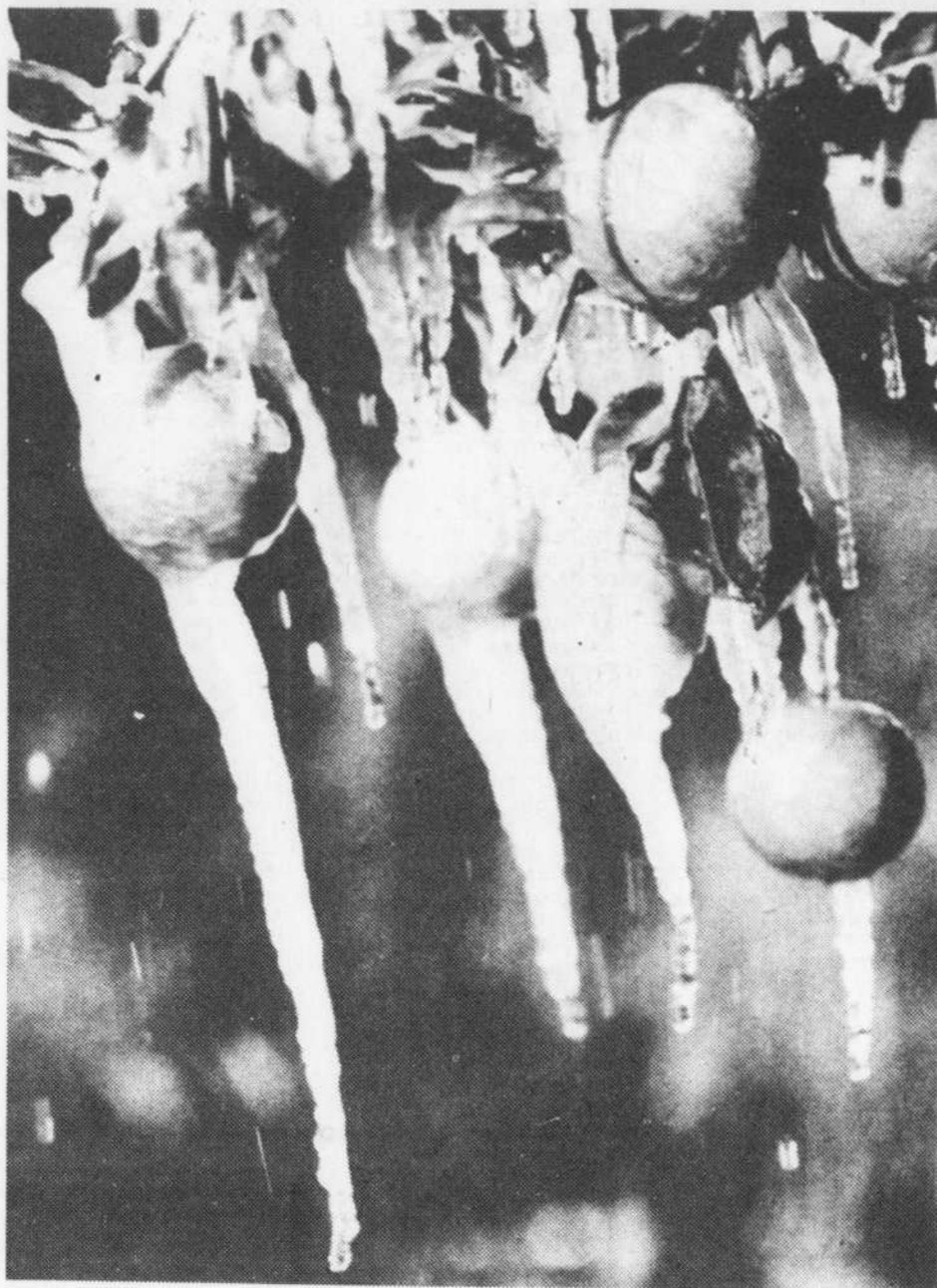
QUÉBEC (PC) — Des détenus de l'établissement de détention Laval pourront suivre des cours universitaires menant à un baccalauréat et dispensés par l'université Laval, de Québec. Une entente dans ce sens a été signée hier entre l'université Laval et le solliciteur général du Canada. C'est la première fois au Canada qu'une formation complète de niveau universitaire est offerte en français en milieu carcéral. Le programme s'inspire de l'expérience du même genre menée par l'université de Victoria, en Colombie-Britannique. De 15 à 20 détenus pourront suivre les cours dispensés par les facultés de Lettres, de Philosophie et de Sciences sociales qui débuteront au début de février. Une phase pilote de deux trimestres est prévue afin d'ajuster l'enseignement aux exigences particulières des étudiants. L'université assume l'entière responsabilité pédagogique de l'enseignement tandis que le Service correctionnel du Canada est responsable de l'organisation matérielle de l'enseignement et du financement complet du programme.

## ■ Les enseignants de Ste-Foy menacent d'aller en grève

LÉVIS (PC) — Les 750 enseignants de la commission scolaire de Sainte-Foy déclencheront la grève vendredi, si aucune entente n'intervient avec la partie patronale d'ici là. C'est ce qu'a déclaré lors d'une conférence de presse hier le président du Syndicat des enseignants de la banlieue de Québec, M. Michel Tremblay. Ce dernier a rappelé que quatre des cinq commissions scolaires du territoire de la commission scolaire régionale Tilly en sont venues à une entente de principe avec le syndicat. Le représentant syndical dit ne pas comprendre pourquoi l'entente acceptée par les autres commissions scolaires ne pourrait pas s'appliquer à celle de Sainte-Foy.

## ■ \$25 millions à récupérer

QUÉBEC (PC) — Selon le quotidien *Le Soleil*, le gouvernement québécois pourrait récupérer quelque \$25 millions de prestations d'aide sociale versées depuis trois ans à des assistés sociaux divorcés par suite de l'application de la loi favorisant la perception des pensions alimentaires. S'appuyant sur des informations obtenues auprès de la Direction de l'aide sociale du ministère des Affaires sociales, le quotidien québécois rapportait hier que ces sommes pourraient être réclamées une fois que les débiteurs de pensions alimentaires auront été forcés par le nouveau service de perception de verser les pensions impayées depuis trois ans. On estime d'autre part que le ministère des Affaires sociales pourrait réaliser des économies de l'ordre de \$10 millions pour l'année en cours au titre de l'aide sociale versée à des assistés sociaux qui ont droit de toucher de leur ex-conjoint une pension alimentaire.



## Des oranges de Floride

La vague de froid qui nous a tous fait grelotter s'est rendue passer quelques jours de vacances en Floride, question de voir un peu les Québécois qui s'y réfugient. Jamais les Floridiens et les Québécois en exil n'ont connu de températures aussi froides. Hier, dans ce pays où le Fahrenheit règne encore, il faisait zéro à Miami, cinq degrés à Key West, et les plages étaient désertes. On s'attend avec angoisse à ce que le mercure indique pendant dix jours encore du temps froid, et les propriétaires d'orangers sont préoccupés de leurs récoltes, qui ont déjà subi des dommages considérables. (Photolaser AP)

## L'ODD ne veut pas des unités spéciales de détention de Kaplan

par André Tardif

La mise sur pied, au sein du système carcéral canadien, d'un programme d'isolement destiné aux détenus jugés particulièrement dangereux, n'est qu'une fuite en avant et non pas une solution au problème de la violence dans les pénitenciers, estime l'Office des droits des détenus (ODD).  
Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, annonçait en effet la création, en décembre dernier, d'un programme créant des unités spéciales de détention (USD), à l'intention de quelque 160 prisonniers dangereux ainsi placés dans une prison spéciale pour un minimum de trois ans d'isolement, c'est-à-dire dans un pénitencier à sécurité «super maximale».

Selon M. Jean-Claude Bern-

heim, porte-parole de l'ODD (un comité de la Ligue des droits et libertés), les raisons invoquées par M. Kaplan pour justifier la mise sur pied de tels pénitenciers ne sont que des prétextes découlant de malheureux incidents. Ce dernier avait en effet invoqué certains incidents violents récents en annonçant sa nouvelle mesure.  
«Il n'y a pas plus de violence globalement dans l'ensemble des pénitenciers aujourd'hui qu'hier», a dit M. Bernheim. Par contre, la violence qui y règne se retrouve principalement dans les pénitenciers à sécurité maximale. Elle découle indéniablement des conditions de détention et se manifeste par des suicides, des prises d'otages, des meurtres et de l'auto-mutilation».

L'ODD, se basant sur des constatations antérieures de la part d'experts en criminologie, estime qu'un être constamment réprimé n'a d'autre choix que d'avoir recours à la violence. La création du programme d'USD ne fera que perpétuer le cercle vicieux parce qu'il tend simplement à réprimer la violence, ce qui ne peut que l'engendrer davantage.  
«C'est la fuite en avant d'un système qui incarne des gens qui n'ont pas d'affaires là», ajoute M. Bernheim. En augmentant le nombre des détenus au lieu de tenter de le réduire, on encombre les pénitenciers, ce qui favorise encore plus la violence. Pas surprenant que les secteurs de protection de détenus vont en augmentant, au point où il faudra peut-être créer une institution pour prisonniers protégés, avec elle aussi sa section de protection».

L'Office demande donc à M. Kaplan:  
■ d'abolir immédiatement le nouveau programme d'USD;  
■ de réviser les conditions de détention qui règnent dans les pénitenciers en y introduisant des structures reconnaissant les droits des détenus;  
■ de mettre en oeuvre des alternatives à l'emprisonnement, tel que promis par le Canada au cours des Ve et Vie congrès des Nations unies

pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Le programme de M. Kaplan, précise M. Bernheim, condamne les détenus dangereux — dont le nombre ira sans cesse croissant en raison des sentences de 25 ans sans espoir de sursis — à la «ségrégation administrative», ce qui veut dire à l'isolement.  
De plus, dit-il, la définition même d'un «détenu particulièrement dangereux», que les scientifiques n'ont pas encore réussi à préciser, laisse place à l'arbitraire et à l'abus de pouvoir de la part des autorités pénitentiaires.

L'ODD estime également que le programme, tel que conçu, est impossible à évaluer, parce que pour passer de l'une à l'autre des quatre phases qu'on lui propose, un détenu devra se conformer passivement et adhérer aveuglément aux règles qui lui sont dictées.

Enfin, rien du programme n'aurait été prévu afin qu'il ait une dimension humaine puisqu'il dépend des «limites imposées par les ressources physiques disponibles...», ce qui, estime M. Bernheim, n'est vraiment pas propice à la réinsertion sociale dans le contexte actuel.

«On a l'impression que ce programme a été imposé à M. Kaplan par des fonctionnaires qui n'attendaient que ça, dit-il. D'ailleurs, ce programme, mis de l'avant dans les années 60 et qui a amené la construction du Centre de développement correctionnel, à Laval, a été sévèrement critiqué par le Dr Bruno Cormier, de l'université McGill, un spécialiste en psychopathologie, dans un rapport que lui avait demandé le solliciteur général d'alors, M. Jean-Pierre Goyer.»  
Ce rapport, rédigé en octobre 1971, n'a jamais été rendu public, mais l'ODD a réussi à en obtenir une copie.



# Chômage

- hausse à 7.4% au Canada
- baisse à 9.9% au Québec

OTTAWA (PC) — Le nombre de Canadiens se cherchant un emploi a augmenté en décembre, passant de 787,000 à 810,000 à la fin de 1980.

Selon les dernières données fournies hier par Statistique Canada, données tenant compte des facteurs saisonniers, le nombre de sans-travail représentait en décembre 7.4% de la main-d'oeuvre active. Ce pourcentage était à 7.3% à la fin du mois précédent. Un an plus tôt, soit en décembre 1979, il était à 7.1%.

C'est surtout dans le groupe d'âge entre 15 et 25 ans que l'on a enregistré le plus grand nombre de nouveaux chômeurs. Chez les hommes de ce groupe, il y a eu 0.2% de plus de travailleurs se cherchant un emploi, portant le nombre de chômeurs à 13.5%. Chez les femmes du même groupe d'âge, les chiffres correspondants étaient 0.5% et 12.3%, pour un grand total de 368,000 jeunes chômeurs, soit 45% du total.

Sitôt publiés, ces chiffres ont amené M. Bob Rae, critique financier du NPD, à traiter le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, de «Margaret Thatcher déguisée». M. Rae a précisé, en s'adressant aux journalistes, que le ministre, tout comme le premier ministre de la Grande-Bretagne, appliquait des mesures d'austérité qui n'avaient pour seul résultat que de provoquer le chômage et freiner l'économie.

Aux Communes, le chef de l'opposition, M. Joe Clark, a déclaré que la création d'emplois semblait moins importante aux yeux du gouvernement que le renouvellement de la constitution ou une participation canadienne accrue dans l'industrie du pétrole et du gaz.

«Depuis que les libéraux ont repris le pouvoir en février dernier, a-t-il dit, 25,000 emplois se sont envolés.»

M. MacEachen et le ministre de la Main-d'oeuvre, M. Lloyd Axworthy, ont déjà commenté que le Canada avait la meilleure fiche dans le monde industrialisé pour la création d'emplois. Ils ont dit que 240,000 emplois avaient été ajoutés à l'économie l'an dernier et que plus d'adultes que jamais étaient au travail, malgré une récession économique.

En réplique hier, M. MacEachen a avoué

que les derniers chiffres sur le chômage étaient sérieux, mais que le chômage avait toujours tendance à augmenter en hiver. À son avis, il est normal que des emplois perdus dans un domaine soient récupérés ailleurs, répondant ainsi à M. Jim Hawkes, député conservateur de Calgary, qui avait noté une diminution sensible du nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière et un accroissement dans la fonction publique.

Statistique Canada a aussi révélé que chez les travailleurs masculins de plus de 25 ans, qui ont habituellement plus de facilité à trouver du travail, la situation s'est améliorée, compte tenu des facteurs saisonniers; 4.9% d'entre eux étaient sans travail en novembre et 4.7% en décembre. Par contre chez les femmes du même groupe d'âge, le pourcentage des sans-travail a progressé, passant de 6.3% en novembre à 6.4% durant le dernier mois de 1980.

Après la cueillette de ces statistiques de décembre, on constate qu'en 1980 on a connu au Canada un taux de chômage de 7.5%, soit le même qu'en 1979. On prévoit toutefois que ce pourcentage atteindra 8.7% durant l'année 1981 qui vient de débuter.

En décembre, le taux de chômage a diminué dans sept provinces et n'a augmenté qu'en Colombie-Britannique et en Ontario.

C'est toujours à Terre-Neuve que l'on trouvait la plus grande proportion de sans emploi, compte tenu des facteurs saisonniers; dans cette province, le taux est passé de 12.6% en novembre à 13.3%.

L'Alberta était la province la plus favorisée avec seulement 3.5% de sa main-d'oeuvre sans travail en décembre.

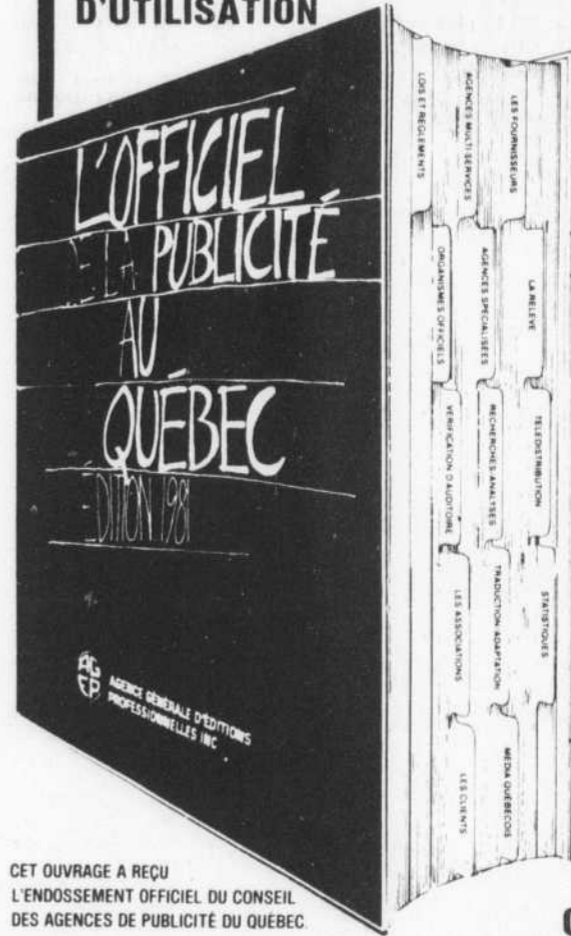
Au Québec, il y a eu une diminution proportionnelle du nombre des chômeurs qui représentaient 9.9% des travailleurs, soit 0.4% de moins qu'en novembre; diminution de 0.6% pour 5.1% du nombre des travailleurs au Manitoba; et diminution de 0.4% pour 4.3% des travailleurs en Saskatchewan.

Le pourcentage établi selon les conditions saisonnières a augmenté de 0.3% à 6.6% de la main-d'oeuvre en Ontario; ainsi que de 0.5% à 6.3% en Colombie-Britannique.

## MAINTENANT DISPONIBLE!

L'OUVRAGE DE RÉFÉRENCE SUR LA PUBLICITÉ LE PLUS COMPLET JAMAIS PUBLIÉ AU QUÉBEC.

750 PAGES GRAND FORMAT: 225 mm x 288 mm SOLIDE RELIURE BIBLIOTHÈQUE GRANDE FACILITÉ D'UTILISATION



De la nouvelle loi sur la Protection du Consommateur à l'évaluation et aux tarifs de tous les media québécois; de la description des services offerts par des centaines d'agences de publicité et de fournisseurs divers à l'enseignement collégial et universitaire en publicité marketing, l'Officiel de la Publicité regorge d'informations sur toutes les facettes de la publicité au Québec.

Plusieurs centaines de compagnies ont déjà commandé des exemplaires. Commandez le vôtre dès aujourd'hui!

CET OUVRAGE A REÇU L'ENDEUSSEMENT OFFICIEL DU CONSEIL DES AGENCES DE PUBLICITÉ DU QUÉBEC

QUANTITÉ LIMITÉE.

Veillez nous faire parvenir... exemplaire(s) de l'Officiel de la Publicité au Québec au prix unitaire de \$60. (plus \$3.00 pour frais de manutention et d'affranchissement). Prevoir deux semaines pour la livraison.

COMPAGNIE: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

VILLE: \_\_\_\_\_ CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

PAR: \_\_\_\_\_ FONCTION: \_\_\_\_\_

SIGNATURE AUTORISÉE: \_\_\_\_\_

Paiement ci-joint  Facturez-nous S.V.P.

Faire parvenir à: L'AGENCE GÉNÉRALE D'ÉDITIONS PROFESSIONNELLES INC. 2355 rue Marin, Brossard, Qué., J4Y 1K7 Téléphone: (514) 678-5697.

## LE MEXIQUE ??? DU SOLEIL MAIS AUSSI... UN COURS DE LANGUE ESPAGNOLE

- 4 SEMAINES EN FÉVRIER ET JUIN À CUERNAVACA
- ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE
  - VOYAGES CULTURELS
  - ESPAGNOL INTERMÉDIAIRE
  - EXCURSIONS
  - ESPAGNOL AVANCÉ
  - SPORTS ET SERVICES CONNEXES
  - CIVILISATION HISPANO-AMÉRICAINNE

PRIX: 1,100\$ (COURS EN FÉVRIER)  
1,350\$ (COURS EN JUIN)

TOUS FRAIS COMPRIS

(COURS, AVION, LOGEMENT, NOURRITURE, EXCURSIONS, ETC.)

INSCRIPTIONS AVANT LE 25 JANVIER 1981

DEMANDEZ NOTRE DÉPLIANT: COURS À L'ÉTRANGER  
COLLÈGE DE MAISONNEUVE  
3800 EST, RUE SHERBROOKE  
MONTRÉAL, H1X 2A2  
TÉL.: (514) 254-3452.

AUTRES COURS DISPONIBLES:  
COURS D'ESPAGNOL EN MARS ET EN JUILLET EN ESPAGNE  
COURS D'ANGLAIS EN JUILLET EN ANGLETERRE

EN COLLABORATION AVEC VIAJES ESPANA, DETENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC.

## L'État du Québec en devenir

Sous la direction de Gérard Bergeron et Réjean Pelletier

La réflexion la plus étendue et la plus systématique qui ait été entreprise sur les transformations profondes qu'a connues l'État québécois au cours des vingt dernières années.

## le québec en textes

## Le Québec en textes

Sous la direction de Gérard Boismenu, Laurent Mailhot et Jacques Rouillard

Un vaste tour d'horizon de la réalité québécoise de 1940 à 1980. Une introduction multidimensionnelle à notre histoire récente.

Le Québec qui se fait

au boréal express

## Lech Walesa est reçu triomphalement à Rome

ROME (d'après Reuter et AFP) — M. Lech Walesa, dirigeant du syndicat indépendant polonais Solidarité est arrivé hier matin dans la capitale italienne, a été reçu triomphalement par la communauté polonaise de Rome.

M. Walesa, venu en Italie pour rencontrer son compatriote le pape Jean-Paul II, a écouté les larmes aux yeux quelque 200 Polonais en exil entonner en chœur le chant traditionnel de bienvenue «Sto Lat».

«Je veux vous remercier au nom de la Pologne. Nous commençons à faire de bonnes choses dans notre pays, et la Pologne est avec nous», a-t-il ensuite déclaré à la foule rassemblée dans l'église polonaise de Saint-Stanislas.

Dans la foule, des prêtres et des religieux arborant le badge de Solidarité jouaient des coudes pour parvenir à saluer le dirigeant polonais. «Je suis venu pour lui serrer la main, il est l'homme qui peut changer l'histoire de notre pays», dit un lycéen polonais dont les parents ont émigré en Italie il y a dix ans.

Dès son arrivée à l'aéroport M. Walesa, qui est l'invité officiel de la Confédération des syndicats italiens, et la délégation de Solidarité qui l'accompagne ont eu un avant-goût de ce qui les attendait.

Des passagers et des employés de l'aéroport ont acclamé et applaudi le dirigeant syndical, désormais célèbre dans le monde entier.

Le point culminant de son voyage doit être son entrevue avec le pape. Avant de quitter la Pologne, M. Walesa avait déclaré qu'il venait à Rome «comme un fils qui rend visite à son père».

Après un repas à la maison du pèlerin polonais où la délégation est logée pendant la première partie de son séjour, M. Walesa, accompagné de son épouse, de son beau-père, arrivé le jour même des États-Unis, et de tous ses camarades, a visité la basilique de St-Pierre, où il a dit un «pater noster» en polonais à l'intention du pape devant le tombeau du premier apôtre.

La délégation s'est rendue ensuite à l'ambassade de Pologne pour une visite de protocole. Dans la soirée, elle a poursuivi son pèlerinage à l'église polonaise de St-Stanislas, et a rencontré dans un climat d'émotion et d'enthousiasme, de nombreux Polonais vivant à Rome.

Dans une brève déclaration, Lech Walesa s'est félicité de l'évolution de la situation en Pologne et de l'union de tous les Polonais. Assailli par les journalistes qui ont été très nombreux à le suivre à certains moments de la visite, Lech Walesa a répondu en termes mesurés: «L'évolution de la société polonaise est irréversible, et il ne craint pas une intervention soviétique — «Pourquoi devrait-on craindre qu'on se soit de la part d'un ami?», a-t-il demandé.

Le président de Solidarité a décidé au dernier moment d'annuler un grand débat prévu pour hier soir et pour lequel la première chaîne de télévision française avait fait venir de Paris trois principaux commentateurs politiques parisiens, Jean Daniel (Le Nouvel Observateur), Claude Imbert (Le Point) et Jean-François Revel (L'Express).

M. Walesa a demandé que le débat soit reporté à jeudi soir pour une «raison officielle et par décision personnelle», a indiqué le directeur de l'information de la première chaîne française, M. Jean Marie Cavada. Aucune précision n'a été donnée par l'entourage du président de Solidarité, alors que dans les milieux journalistiques italiens, on faisait remarquer que le report du débat permettrait à M. Walesa d'éviter toute discussion politique devant son audiance au Vatican jeudi matin.

## Le front politique italien croule sous les coups des Brigades rouges

ROME (d'après Reuter et AFP) — Alors que les responsables de la presse italienne se trouvent confrontés à un dilemme: tenter de sauver la vie de M. Giovanni d'Urso, retenu en otage par les Brigades rouges en publiant la propagande de cette organisation, ou poursuivre le «silence de presse» décidé en accord avec les autorités, le texte d'une lettre du magistrat au quotidien socialiste Avanti a été rendu public.

«L'esprit d'humanité devrait l'emporter», écrit le juge de sa «prison populaire» dans une lettre manuscrite de trois pages à M. Ugo Intini, le rédacteur en chef d'Avanti, l'un des rares journaux italiens à avoir publié des extraits des déclarations faites par des brigadistes emprisonnés.

«La condamnation à mort» prononcée par les extrémistes «pourrait n'être pas appliquée si les principaux journaux publiaient les communiqués en provenance des prisons de Trani et Palmi», ajoute le juge.

«Pour finir, je vous en prie», écrit-il, «si je ne revois pas ma femme, je voudrais que vous soyez celui qui lui exprimerai ma gratitude pour ce qu'elle a fait. Je ne peux compter sur rien, si ce n'est sur la force de son amour pour moi et pour nos enfants».

Après que le texte de la lettre eut été rendu public, deux quotidiens italiens ont annoncé qu'ils publieraient les déclarations des extrémistes emprisonnés.

Le Messaggero de Rome a déclaré être certain que la vie de M. d'Urso dépendait de cette publication, imité par Secolo XIX de Gènes. La plupart des organes de presse italiens, ainsi que la télévision et la radio nationale ont refusé d'en faire autant.

«Nous n'accepterons pas les ordres de ceux qui veulent contrôler la presse en se servant de victimes d'enlèvements, afin d'ensevelir la République et la liberté», écrit le Corriere della Sera de Milan.

«Pire que l'affaire Moro»: au trente et unième jour de l'enlèvement du magistrat d'Urso, la même réflexion se retrouve dans les analyses de la presse et les réactions de l'homme de la rue — alors même que l'on ignore toujours si le magistrat est encore en vie après les ultimatum des Brigades rouges.

L'objectif des BR semblait pourtant, le 12 décembre 1980, beaucoup plus modeste que l'enlèvement spectaculaire du président démocrate-chrétien, le 16 mars 1978, avec l'assassinat de ses cinq gardes du corps. M. Moro était l'homme

clé de la situation politique italienne. Le magistrat d'Urso, inconnu du grand public, est un fonctionnaire du ministère de la Justice. Et pourtant, en trente et un jours, les BR ont affiné leur tactique de chantage et de désagrégation du front politique italien à un point qui ne fut jamais atteint lors des 55 jours de l'affaire Moro.

«On a l'impression qu'il n'y a plus d'État», déclare une marchande de journaux d'un quartier populaire. En termes plus politiques, Repubblica écrit: «Nous assistons à un spectacle de désertion, si ce n'est même de trahison de la République».

Face au chantage des BR qui détenaient Aldo Moro, la majorité de «Solidarité nationale», allant de la Démocratie-chrétienne au parti communiste, avait opposé un front uni. Les tentatives du parti socialiste en faveur d'une ouverture «humanitaire» n'avaient pas eu de succès.

Aujourd'hui, la majorité de centre-gauche semble pratiquement éclatée. L'écart se

creuse entre la Démocratie-chrétienne, qui préconise le «non» au chantage, et le parti socialiste, son partenaire privilégié, dont le quotidien l'Avanti a répondu aux exigences des BR en publiant les documents des détenus de Trani et de Palmi. Le gouvernement continue à préconiser la fermeté, mais, dans l'opposition, le parti communiste réclame une attitude sans faille, attaque les socialistes et stigmatise dans l'Unità «le silence terrifiant des responsables politiques du pays».

L'Avanti n'en continue pas moins, à la veille même du difficile débat à Trani sur l'affaire d'Urso à affirmer qu'aucun dommage concret ne peut découler de la publication des documents, «parce que les journaux sont sur un plan différent de celui des institutions».

Face à cette situation politique, les terroristes ont centré leur offensive sur trois points:

1) La modestie apparente de leurs requêtes (publication de documents de détenus qualifiés par l'écrivain Leonardo Sciascia de «ridicules») qui rend le «non» plus difficile.

2) Le passage de «l'interlocuteur public», le gouvernement, à «l'interlocuteur privé», les journaux, appelés à décider, par la publication ou non, du sort du magistrat (la plupart ont jusqu'ici refusé);

3) L'action centrée sur les prisons. Une vague «objective» à ce dernier point: après les vagues d'arrestation de ces derniers mois, les prisons de haute sécurité renferment plus d'un millier de «terroristes» ou de suspects.

La tension politique s'est soldée hier soir par des incidents au Parlement, lorsque le parti radical, dont le radio émet sans interruption des appels pour la publication des documents, a voulu lire la lettre du magistrat d'Urso.

Ainsi, ébranlée par l'attente de Bologne, les scandales, le séisme et les polémiques qui ont suivi, un taux d'inflation de près de 20%, les grèves, et aujourd'hui le terrorisme, l'Italie, écrit le Corriere della Sera, se pose la question de savoir si le système politique actuel est viable.

Les paysans polonais menacent de boycotter la distribution

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Les agriculteurs polonais ont vivement réagi aux attaques des autorités contre leurs efforts pour donner un statut légal à leur syndicat indépendant, et menacent de boycotter les circuits de distribution officiels si leurs demandes sont ignorées.

La réaction des agriculteurs fait suite à la session conjointe du parti ouvrier unifié polonais et du parti paysan unifié la semaine dernière au cours de laquelle les organisateurs du syndicat indépendant Solidarité rurale ont été accusés de semer l'anarchie.

«Nous exigeons une rétractation dans la presse des menaces et des insinuations formulées à l'encontre de Solidarité rurale», déclare le syndicat Solidarité des exploitants individuels de la région de Poznan.

L'opposition du gouvernement aux syndicats indépendants d'agriculteurs semble avoir contribué à rapprocher le syndicat modéré Solidarité des exploitants individuels de

Solidarité rurale, plus militant, qui n'a pas hésité à occuper des bâtiments publics à l'appui de ses revendications.

Mais, pour la deuxième fois en deux jours, la police polonaise a expulsé lundi soir des manifestants qui occupaient, cette fois à Ustrzyki Dolne, dans le sud-est du pays, le siège administratif de la ville.

Selon des responsables de la section du syndicat Solidarité de la ville voisine de Rzeszow, six policiers en civil, munis de masques à gaz, suivis de 25 de leurs confrères en uniforme, ont pénétré dans les locaux qu'occupaient une soixantaine de protestataires, pour la plupart des agriculteurs, depuis le 20 décembre.

Ceux-ci, mis en demeure de quitter les lieux dans les dix minutes, et voyant que les bâtiments étaient cernés par 300 autres policiers, sont partis sans résistance. Ils poursuivent leur manifestation dans les locaux de Solidarité à Rzeszow, ont ajouté les responsables du syndicat.

Ils protestent contre des bri-

mades dont auraient été victimes des syndicalistes, et réclament l'enregistrement légal de Solidarité rurale.

Dimanche soir, la police était intervenue dans les mêmes circonstances à Nowy Sacz, et la presse nationale avait largement rendu compte de cette action. Ceci semble indiquer un durcissement des autorités à l'égard des divers mouvements de protestation.

Cette attitude a été confirmée lundi à Katowice par le premier ministre, M. Josef Pinkowski, qui a déclaré aux mineurs que des individus essayant de jeter le pays dans le désordre s'étaient infiltrés dans Solidarité.

Le premier ministre polonais, a lancé en outre un appel aux mineurs leur demandant d'accepter de travailler le samedi, en raison des conséquences «absolument dramatiques» que pourrait avoir sur l'économie toute entière une réduction de la production de charbon.

Le premier ministre a justifié cette demande, en contradiction avec l'accord de Jastrzebie prévoyant que les samedi seraient chômés, en soulignant que l'application de la semaine de cinq jours dans les mines entraînerait une importante baisse de production de l'ordre de 50 millions de ton-

nes par rapport à 79 et de 43 millions de tonnes par rapport à 1980.

Si la semaine de cinq jours était appliquée, la production de houille ne s'élèverait en effet qu'à 150 millions de tonnes, alors que, selon le ministre des Mines, M. Mieczyslaw Glanowski, la Pologne a besoin cette année d'au moins 167,3 millions de tonnes pour couvrir ses besoins domestiques et honorer ses contrats d'exportations les plus pressants.

Enfin, le maréchal Victor Koulikov, commandant en chef des forces du Pacte de Varsovie, a rencontré M. Stanislaw Kania, premier secrétaire du parti ouvrier unifié Polonais, et M. Josef Pinkowski, président du conseil, a rapporté hier la radio polonaise.

Cette rencontre, qui n'avait pas été annoncée, s'est déroulée dans «une atmosphère amicale», ajoute la radio, qui ne donne aucun détail sur le sujet des entretiens. Elle ne précède pas non plus quand le maréchal est arrivé en Pologne.

L'agence Tass précise que la rencontre a eu lieu à Varsovie, et que le ministre polonais de la Défense, M. Wojciech Jaruzelski y assistait également.

Le passage de «l'interlocuteur public», le gouvernement, à «l'interlocuteur privé», les journaux, appelés à décider, par la publication ou non, du sort du magistrat (la plupart ont jusqu'ici refusé);

3) L'action centrée sur les prisons. Une vague «objective» à ce dernier point: après les vagues d'arrestation de ces derniers mois, les prisons de haute sécurité renferment plus d'un millier de «terroristes» ou de suspects.

La tension politique s'est soldée hier soir par des incidents au Parlement, lorsque le parti radical, dont le radio émet sans interruption des appels pour la publication des documents, a voulu lire la lettre du magistrat d'Urso.

Ainsi, ébranlée par l'attente de Bologne, les scandales, le séisme et les polémiques qui ont suivi, un taux d'inflation de près de 20%, les grèves, et aujourd'hui le terrorisme, l'Italie, écrit le Corriere della Sera, se pose la question de savoir si le système politique actuel est viable.

## Les paysans polonais menacent de boycotter la distribution

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — Les agriculteurs polonais ont vivement réagi aux attaques des autorités contre leurs efforts pour donner un statut légal à leur syndicat indépendant, et menacent de boycotter les circuits de distribution officiels si leurs demandes sont ignorées.

La réaction des agriculteurs fait suite à la session conjointe du parti ouvrier unifié polonais et du parti paysan unifié la semaine dernière au cours de laquelle les organisateurs du syndicat indépendant Solidarité rurale ont été accusés de semer l'anarchie.

«Nous exigeons une rétractation dans la presse des menaces et des insinuations formulées à l'encontre de Solidarité rurale», déclare le syndicat Solidarité des exploitants individuels de la région de Poznan.

L'opposition du gouvernement aux syndicats indépendants d'agriculteurs semble avoir contribué à rapprocher le syndicat modéré Solidarité des exploitants individuels de

Solidarité rurale, plus militant, qui n'a pas hésité à occuper des bâtiments publics à l'appui de ses revendications.

Mais, pour la deuxième fois en deux jours, la police polonaise a expulsé lundi soir des manifestants qui occupaient, cette fois à Ustrzyki Dolne, dans le sud-est du pays, le siège administratif de la ville.

Selon des responsables de la section du syndicat Solidarité de la ville voisine de Rzeszow, six policiers en civil, munis de masques à gaz, suivis de 25 de leurs confrères en uniforme, ont pénétré dans les locaux qu'occupaient une soixantaine de protestataires, pour la plupart des agriculteurs, depuis le 20 décembre.

Ceux-ci, mis en demeure de quitter les lieux dans les dix minutes, et voyant que les bâtiments étaient cernés par 300 autres policiers, sont partis sans résistance. Ils poursuivent leur manifestation dans les locaux de Solidarité à Rzeszow, ont ajouté les responsables du syndicat.

Ils protestent contre des bri-

mades dont auraient été victimes des syndicalistes, et réclament l'enregistrement légal de Solidarité rurale.

Dimanche soir, la police était intervenue dans les mêmes circonstances à Nowy Sacz, et la presse nationale avait largement rendu compte de cette action. Ceci semble indiquer un durcissement des autorités à l'égard des divers mouvements de protestation.

Cette attitude a été confirmée lundi à Katowice par le premier ministre, M. Josef Pinkowski, qui a déclaré aux mineurs que des individus essayant de jeter le pays dans le désordre s'étaient infiltrés dans Solidarité.

Le premier ministre polonais, a lancé en outre un appel aux mineurs leur demandant d'accepter de travailler le samedi, en raison des conséquences «absolument dramatiques» que pourrait avoir sur l'économie toute entière une réduction de la production de charbon.

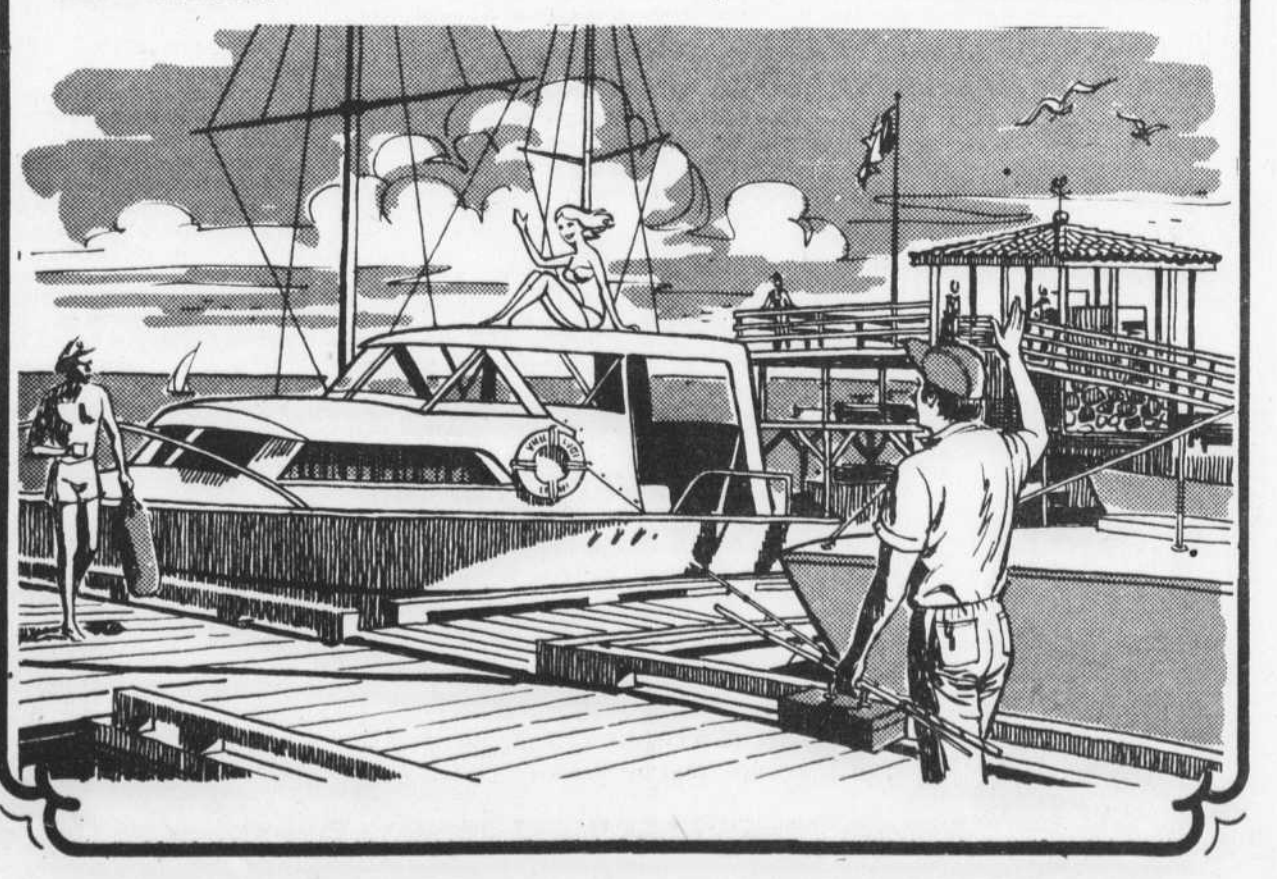
Le premier ministre a justifié cette demande, en contradiction avec l'accord de Jastrzebie prévoyant que les samedi seraient chômés, en soulignant que l'application de la semaine de cinq jours dans les mines entraînerait une importante baisse de production de l'ordre de 50 millions de ton-

## LE DEVOIR en Floride

Disponible le jour même

Durant vos vacances, EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE, vous pouvez acheter facilement votre journal préféré en vous adressant aux endroits suivants:

<b>MIAMI CITY</b> Plaza News Humpty Dumpty House of Toys J and J Stationary Freddie's News Sheldon Drug Surfside Cosmetics Surfside Cosmetic	79 ST. BISCAYNE BLVD 20156 Dixie 128554 Biscayne Blvd 309 - 71 St. Street 7436 Collins ave 9501 Harding Ave - Surfside 9500 Harding Ave - Surfside 9587 Harding Ave - Surfside	<b>MARGATE</b> Margate Cards and Books Golf View Mobil Home Meadows Apts Aster Mobil Home (441) Barbara Inc.	5869 Margate Blvd Atlantic Road 441 and Southgate Blvd Village Margate 8038 W. Sample Rd
<b>MIAMI BEACH</b> Waikiki Gifts Shop Bell Boy Sutton Park apts Castaways Gift Shop Liggett's Pharm Motel Pharm Trade Winds Hawaian Isle Gifts Shop Golden Shores Pharm Suez Motel Crawford's Pharm Beach Arbor	18801 Collins 8801 Collins 8833 Collins Ave - Surfside 16375 Collins Ave 17010 Collins Ave 17200 Collins Ave 17600 Collins Ave 17601 Collins Ave 18190 Collins Ave 18215 Collins Ave 19400 Collins Ave 18925 Collins Ave	<b>SUNRISE</b> Sunny's News	8260 Sunset Strip
<b>HALLANDALE</b> Sam's Grocery Tobacco Town	Hallandale Blvd (près 95) 16 - D3 Diplomat Mall 1401 E. Hallandale Blvd 117 E. Hallandale Blvd 2621 S.W. 51 St. Ave Dale Village, Hallandale Blvd 2500 E. Hallandale Blvd	<b>CORAL SPRINGS</b> Corner News	9899 W. Sample Rd
Betty's Book Store Adrien Hébert	Book Cellar <b>HOLLYWOOD</b> Mail News H. Breeding's Rexall Store	<b>DELRAY BEACH</b> Carts Unlimited Delray News Center	4773 W. Atlantic Ave 429 E. Atlantic Ave
Tuzzo News Joe's Market Beach Book Sundries Howard Johnson Gift Shop Food King Starting Point Attache Motel - Mado's Gift Shop	1400 St. Federal Highway 1700 E. Young Circle 900 N. Ocean Drive 328 Johnson 2501 N. Ocean Drive 3111 Ocean N. 1400 N. Boardwalk 2711 S. Ocean Drive 5948 Harding St. (441) 2102 N. Federal Highway	<b>POMPAÑO BEACH</b> Almar Books Pompano Discount Beverage Newsrack of Pompano Coral Pharmacy	201 S. Pompano Parkway 2777 E. Atlantic Blvd Fashion Square 2601 Atlantic Blvd
Euro-Can Dakroub's Grocery	Dania Out of Town Lucky Seven Inc. Jen Roger	<b>BOCA RATON</b> The Book Store Newshack	21222 St. Andrews Blvd 1375 Piametto Pk Road
Lucky Seven <b>FORT LAUDERDALE</b> Bob's News and Books P.N.S. Discount Store Smith's Drug Store Cunningham Drug Store Prospect News	1414 South Federal Highway 1619 S. Andrews Ave 3145 N.E. 9th Street 1910 E. Sunrise Blvd RT1 3101 N. Ocean Blvd 55 N.E. 44th St.	<b>DEERFIELD BEACH</b> Molio Pharm Century News	233 N.E. 21st Ave 1818 W. Hillsboro Rd
<b>FORT LAUDERDALE BY THE SEA</b> Scoty's Sundries City News Stand	8 Commercial Blvd 4402 Bourgainville Dr.	<b>LIGHTHOUSE POINT</b> Lighthouse Book Store	3650 N. Federal
<b>POMPAÑO</b> Lakeside Pharmacy Oceanside Drug Sunny's Sample Rd Quality Professional Dry Cleaning 2668 E. Atlantic Blvd	2101 S. Ocean Blvd 31 N. A1A (Oceanside Shopping) (Shopping Haven)	<b>BOYNTON BEACH</b> Dan's News	Boynton R.R. & Congress Ave
MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE NOTAIRES	SUITE 1200, 620 QUÉST. BOULEVARD DORCHESTER MONTREAL, QUÉ H3B 1P3 TEL. 866-9671	<b>LAKE WORTH</b> Dawns Daily Report Lil Professor	608 Lake Ave 7151 Lake Worth Road
HON GEORGE C. MARLER C.P. HERBERT H. TEES JOHN W. WATSON HENRI POITEVIN ERNEST A. JAVET PHILIPPE ROBERGE JOHN C. STEPHENSON	DAVID A. CORN HARVEY WHITNEY PIERRE LAPORTE GERARD DUCHARME PIERRE SENEZ E. BRUCE MOISEL PIERRE VENNE	<b>STUART</b> A & H News	Box 186
<b>SAMSON, BELAIR &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables agréés	2345 est. Bélanger Montréal 729-5226	<b>VERO BEACH</b> Chucks News Beach News Center South Beach Liquors	2013 13th Ave 946 Beachland Blvd 1409 S. A1A Plaza
<b>BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS</b> Comptables agréés	ALAIN BELZILE C.A. ROBERT ST-JEAN C.A. GILLES SPERANO C.A. JACQUES BRANCHAUD C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226	<b>NORTH PALM BEACH</b> Michael Sedor Drugs	11586 U.S. Hwy # 1
<b>LUCIEN DAHMÉ, C.A.</b> Comptables agréés	210 St-Jacques Suite 300 Montréal 845-4194	<b>PALM BEACH SHORES</b> Colonnades Hotel	101 Ocean Ave
<b>SAMSON, BELAIR &amp; ASSOCIÉS</b> Comptables agréés	QUÉBEC MONTREAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHELBORNE SAINT-HYACINTHE KITCHENER SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)	<b>SINGER ISLAND</b> Lil Professor	2515 N. Ocean Ave
<b>BOUQUINEZ À L'AISE</b> À L'agence du livre français inc.	1246 rue St-Denis - Montréal, Qué H2X 3J6 - Tél.: 844-6896 844-6438	<b>RIVIERA BEACH</b> Your News Shoppe	84 E. Blue Heron Blvd



**CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES**

**INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR**

**TRADUCTIONS trudeau inc.**  
Un cabinet de traduction et de rédaction spécialisée dans les domaines suivants:  
• compléments et vérification  
• génie civil et industriel  
• exploitation minière  
• industrie lourde et machinerie  
• électronique  
(514) 761-6292

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
ALAIN BELZILE C.A.  
ROBERT ST-JEAN C.A.  
GILLES SPERANO C.A.  
JACQUES BRANCHAUD C.A.  
2345 est. Bélanger  
Montréal 729-5226

**MARLER, TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE**  
NOTAIRES  
SUITE 1200, 620 QUÉST. BOULEVARD DORCHESTER  
MONTREAL, QUÉ H3B 1P3 TEL. 866-9671

**SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS**  
Comptables agréés  
QUÉBEC MONTREAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER  
RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHELBORNE SAINT-HYACINTHE KITCHENER  
SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

## Répit de quelques jours pour Begin

JÉRUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien, le cheikh Hamed Abou-Rabia, député des bédoouins, a bouleversé hier le calendrier politique en Israël, accordant un nouveau sursis au gouvernement de M. Menahem Begin en pleine crise.

Les obsèques du député, qui se sont déroulées dans le Négev en présence du chef de l'État, du président du parlement, de plusieurs ministres et de milliers de bédoouins venus de tout le pays, ont décalé encore une fois les rendez-vous au cours desquels devait être fixé le sort du gouvernement.

Mais il ne s'agit, selon les observateurs, que d'un répit vers une décision inéluctable: l'annonce d'élections anticipées. En raison des procédures parlementaires, le sursis pourrait encore durer jusqu'à la semaine prochaine.

Le meurtre du député bédoouin de 51 ans, abattu de quatre balles lundi soir à Jérusalem, n'a aucune incidence sur la crise elle-même. Après l'arrestation de quatre suspects, l'enquête se dirige vers la famille et les amis d'un rival qui voulait succéder à Hamed Abou-Rabia à la Knesset, en vertu d'un accord de rota-

tion sur la liste électorale des minorités ethniques. Le rival, Cheikh Jaber Mouaddi, appartenant à la minorité druze de Galilée, s'était heurté à l'opposition du député. Il est introuvable depuis mardi matin et les enquêteurs laissent entendre qu'il s'agit d'un règlement de comptes.

Le cheikh défunt ne comptait pas que des amis parmi les bédoouins. Beaucoup lui reprochaient d'avoir trop vite cautionné un accord avec le gouvernement sur des expropriations de terres bédoouines devant servir à la construction de nouveaux aérodromes militaires dans le Négev.

Les funérailles terminées, les discussions devaient reprendre dès hier soir dans les états-majors politiques. Opposition et coalition gouvernementale semblent d'accord pour se présenter devant les électeurs avant l'échéance normale de novembre. L'opposition demande que la date soit fixée à fin avril ou, au plus tard, à la mi-mai, à l'échéance du «préavis légal» de cent jours. M. Begin, pour sa part, mettrait encore un point d'honneur à ne pas provoquer d'élections avant le quatrième anniversaire de son arrivée au pouvoir, le 20 juin.



Des guérilleros musulmans afghans parquent sur l'épave d'un hélicoptère Mi-24 soviétique abattu au nord de Kaboul. Cette photo, prise récemment, a été rendue publique à Peshawar (Pakistan) par le Jamiat Islami, un des mouvements de résistance.

## Échec à Genève: pas de cessez-le-feu en Namibie

GENÈVE (AFP) — La conférence de Genève sur l'avenir de la Namibie a échoué, l'Afrique du Sud et le principal parti namibien de l'intérieur ayant refusé de signer un accord de cessez-le-feu.

Seul le mouvement de guérilla SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) s'est déclaré prêt à respecter un cessez-le-feu après que l'ONU eut proposé la date du 30 mars pour la fin des hostilités dans le territoire.

L'échec de la conférence a été confirmé, au cours d'une conférence de presse, par son président, M. Brian Urquhart, secrétaire général adjoint de l'ONU pour les affaires politiques spéciales. Il a indiqué que M. Danie Hough, administrateur général sud-africain en Namibie, avait annoncé en session de la conférence que sa délégation estimait «prématuré» de signer maintenant un accord de cessez-le-feu.

Auparavant, M. Dirk Mudge, président de l'Alliance démocratique de la Turnhalle (DTA), principal parti namibien soutenu par Pretoria, avait déclaré qu'il était «totalement impossible de signer un accord de cessez-le-feu» au cours de cette conférence.

La conférence, ouverte la semaine dernière, doit formellement être conclue ce matin avec une intervention du président de la SWAPO, M. Sam

Nujoma, et un discours final de M. Urquhart.

D'ores et déjà la SWAPO, tout en se déclarant prête à continuer à coopérer avec l'ONU pour aboutir à un accord, a réaffirmé qu'elle allait intensifier sa guerre, et a exigé un embargo pétrolier et des sanctions économiques contre Pretoria.

Cet échec a réduit à néant les espoirs de ceux qui, en particulier du côté du «groupe de contact» occidental (France, États-Unis, Grande-Bretagne, Canada et RFA) attendaient beaucoup d'une réunion mettant face à face pour la première fois toutes les parties en conflit.

La déception des diplomates occidentaux, qui ont joué un rôle majeur ces derniers jours pour tenter de rapprocher les positions, était clairement visible hier. D'autant plus que ce sont eux qui devront faire face dans les prochains jours à l'assaut des délégués africains aux Nations unies. Ceux-ci ne manqueront pas, lors des débats de l'Assemblée générale, de demander des sanctions contre Pretoria.

L'Afrique du Sud et la DTA ont estimé qu'elles ne pouvaient pas signer en raison de ce qu'elles appellent la «partialité» de l'ONU en faveur de la SWAPO et du «manque de confiance». M. Mudge a déclaré qu'avant de s'engager

plus en avant il voulait que l'ONU prouve son «impartialité» pendant une «période de temps raisonnable» de plusieurs mois.

L'ONU de son côté a proposé un marché différent: des concessions sur la «question de la partialité» contre un engagement ferme et immédiat à appliquer le plan de paix de

l'ONU qui attend depuis deux ans dans les tiroirs.

Quant à l'avenir, si M. Mudge a estimé que «la balle est dans le camp de l'ONU», M. Urquhart a déclaré qu'il ne savait pas quelle serait la prochaine étape. Il doit dans l'immédiat faire un rapport au secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim.

## La Libye va faire les frais de la conférence de Lomé

LOME (AFP) — Les représentants de quatorze pays africains ont commencé dans la capitale togolaise leurs «concertations» sur la question tchadienne, tandis que le président Goukouni Weddeye, dont on ignore encore s'il se rendra finalement à Lomé, a sévèrement critiqué la politique africaine de la France.

Onze chefs d'État africains (Togo, Côte d'Ivoire, Ghana, Cameroun, République centrafricaine, Sierra Leone, Guinée, Nigeria, Sénégal, Bénin et Congo) ainsi que les ministres des Affaires étrangères de la Libye, du Niger, et le sous-secrétaire d'État égyptien, M. Mahmoud Samir Ahmad, se concertent de manière «informelle» sur les moyens à mettre en œuvre pour faire respecter les accords de Lagos de novembre 1979, — qui préconisaient la formation d'un gouvernement d'union nationale (GUNT) —, prolongés par l'accord de cessez-le-feu négocié à Lomé en décembre dernier.

À l'exception du Tchad et du Soudan, dont on ignore s'ils enverront ou non des représentants à Lomé, tous les pays signataires des accords de Lagos ainsi que les membres du comité ad hoc de l'OUA sur le Tchad sont donc présents dans la capitale togolaise.

Selon les observateurs à Lomé, la Libye risquerait de faire les frais de cette nouvelle concertation sur le Tchad. Deux pays, la Sierra Leone et le Nigeria, qui avaient à la dernière réunion sur la ques-

tion tchadienne, en décembre à Lagos, refusé de condamner «l'intervention libyenne au Tchad», auraient révisé leur position après l'annonce du projet de fusion Tchad-Libye.

Lors de la réunion de décembre, rappelle-t-on, six pays, — sur treize participants —, avaient repoussé un texte présenté par sept autres, condamnant notamment «l'intervention et l'occupation libyenne au Tchad».

Par ailleurs, le gouvernement nigérian a annoncé hier

la fermeture du bureau populaire libyen et demandé à son personnel de quitter le pays dans les 48 heures.

Seules les républiques populaires du Bénin et du Congo semblent vouloir maintenir leur position favorable à la Libye, estime-t-on dans la capitale togolaise.

De son côté, le président Goukouni Weddeye, dans une déclaration à l'AFP, a accusé lundi soir le président Valéry Giscard d'Estaing de vouloir «dresser les pays africains

contre le Tchad». «La France se mobilise, avec ses moyens militaires, de presse et financiers pour ramener Hissène Habré au Tchad», a-t-il déclaré. Interrogé sur le renforcement du dispositif français en Centrafrique, il a souligné, tout en affirmant ne pas être «inquiété», qu'il prenait «la menace au sérieux».

Le chef du gouvernement tchadien a en outre estimé qu'au Tchad, la France «essayait d'opposer les non-musulmans aux musulmans.

## Le Waterloo de Kadhafi?

WASHINGTON (Reuter) — De hauts fonctionnaires du département d'État américain pensent que les forces libyennes du colonel Mouammar Kadhafi vont s'enliser dans une nouvelle guerre civile au Tchad.

Spécialistes des problèmes stratégiques en Afrique du Nord, ils se déclarent préoccupés par la présence de quelque 4.000 soldats libyens au Tchad, particulièrement après l'annonce la semaine dernière d'un projet d'union entre Tripoli et N'Djamena.

Le colonel Kadhafi pourrait utiliser le Tchad comme base pour réaliser son projet de créer un État pan-islamique en Afrique du Nord, ou du moins pour provoquer des troubles dans la région, ajoute-t-on de même source.

Peut-être, dans dix ans, la

victoire tchadienne du colonel Kadhafi apparaîtra-t-elle comme le point de départ d'un empire libyen en Afrique du Nord, a dit un expert. Mais il est plus probable qu'elle soit le «Waterloo» de la Libye, dont la population de trois millions d'habitants est trop peu nombreuse pour qu'elle puisse devenir une puissance militaire, malgré les armements soviétiques perfectionnés dont elle dispose.

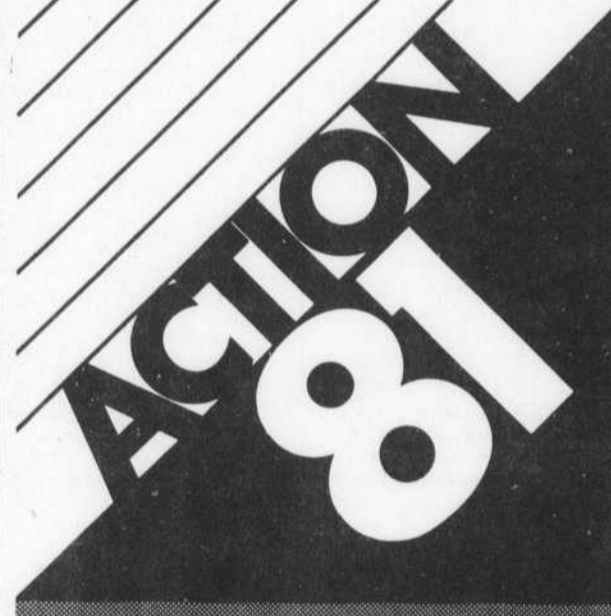
À Washington et ailleurs, on a eu tendance à sous-estimer le «Facteur Kadhafi», et à réagir trop tardivement, poursuit-on de même source, mais dorénavant il faudra «prendre beaucoup plus au sérieux le désir de Kadhafi de se lancer dans de nouvelles aventures vers le Sud».

L'erreur commise au Tchad ne sera pas répétée si la Libye

menace pareillement d'autres pays nord-africains, et d'ailleurs les voisins de Tripoli, tels l'Égypte et le Nigeria, sont «tout à fait capables de s'opposer à ses projets militaires, avec si nécessaire l'aide de Paris et de Washington».

Les forces libyennes risquent fort de s'enliser au Tchad, où la guerre civile qui oppose depuis quinze ans des factions rivales va sans doute reprendre.

M. Hissène Habré, le rival du Président Goukouni Weddeye soutenu par l'armée libyenne, a récemment accepté un cessez-le-feu, mais beaucoup de ses partisans sont «bien armés» et prêts à reprendre le combat. La seule vraie question est de savoir quand vont reprendre les affrontements, ajoute-t-on de même source.



## Grève des marins en Grande-Bretagne

LONDRES (AFP) — Le mouvement de grève tournante des marins britanniques a affecté hier trois nouveaux ports du pays, mais le trafic a repris normalement à Douvres, après 24 heures d'arrêt de travail.

Les trois ports affectés sont Felixstowe (côte est de l'Angleterre), Liverpool (côte ouest) et Cairnryan (Ecosse). L'arrêt de travail à Felixstowe n'était pas prévu, a précisé un porte-parole du syndicat national des marins (NUS), mais la décision a été prise localement et la grève pourrait durer indéfiniment. La compagnie de car-ferries Townsend Thoresen a demandé aux passagers qui avaient l'intention d'utiliser le service Felixstowe-Zeebrugge (Belgique) de se diriger vers Douvres.

À partir d'aujourd'hui, le mot d'ordre d'action des marins, lancé lundi pour appuyer leurs revendications salariales, sera observé à Portsmouth, Weymouth et Southampton (côte sud de l'Angleterre), où il est à prévoir que les services de ferries seront sérieusement perturbés.

Selon le syndicat, la première journée d'action a été «massivement suivie». Selon le NUS, dans la journée de lundi, outre les ferries et autres navires, 69 navires au long cours ont été bloqués par l'action des marins britanniques dans le monde entier.

Ces chiffres ont été contestés par les employeurs, le conseil général de la flotte marchande britannique (General Council of British Shipping), qui affirme que seulement 45 bâtiments, pour une flotte marchande totale de 1.200 navires, avaient été affectés.

Le Conseil général a décidé d'étendre le délai d'acceptation par les syndicats de son offre d'augmentation salariale de 12 pour cent jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, les responsables du NUS devant se réunir ce matin, il est possible que le délai soit à nouveau prolongé pour préserver une chance de règlement du conflit. L'offre de 12 pour cent avait été faite quelques heures avant le début de la grève, mais les dirigeants du NUS, qui réclament 16 pour cent, avaient maintenu le mot d'ordre.

**Bagages imparfaits «Caribbea 100» de Samsonite offerts à 25% de moins que les prix courants Eaton s'ils avaient été de première qualité.**

De légères variations dans la couleur et des défauts mineurs n'affectent aucunement le bel aspect et l'usage de ces valises... offertes avec 25% de rabais du prix de première qualité. En vinyle sans soucis, dans une gamme incomplète de couleurs comprenant blanc, vert pâle, brun, bleu brumeux, grenat, havane; veuillez indiquer un 2ème et 3ème choix de couleur.

	Modèle	Prix Eaton ch.
1. Sac à vêtements	6652	72.99
2. Pullman 29"	6649	82.49
3. Pulman 26"	6646	74.49
4. Clandestin (Le)	6673	46.99
5. Sac fourre-tout	6672	36.99
Non représenté:		
Pullman 24"	6644	67.49
Court-séjour 20"	6640	57.49
3-complets	6647	82.49

Eaton Centre-ville, rez-de-chaussée, et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Beloeil, Sherbrooke, Ste-Foy, Ottawa, Rayon 264

Venez ou téléphonez 842-9211 (jusqu'à épuisement du stock!)

**LESAGE LAMOTHE COSSETTE**  
OPTICIENS D'ORDONNANCES

LUNDI, MAR., MER.: 9 h a.m. à 6 h p.m.  
JEUDI, VENDREDI: 9 h a.m. à 9 h p.m.  
PRESCRIPTIONS DE LUNETTES  
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES  
LENTILLES PROGRESSIVES

**MONTRÉAL**  
• 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)  
• POLYCLINIQUE DE MONTRÉAL  
12245 rue Grenet (Cartierville)  
• 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

**LAVAL**  
• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE  
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE  
**845-4221**

**EATON**

# C'est pire encore!

PLUS on amende, plus cela empire. On ne pouvait s'attendre à ce qu'en matière de langue d'enseignement, le gouvernement fédéral fasse marche arrière. On avait espéré cependant que les amendements apportés au projet de Charte canadienne des droits et libertés tentent de rendre le plus possible les dispositions de cette charte compatibles avec celles de la Charte de la langue française. Or, malgré les apparences, il n'en est rien.

Dans le seul fait que le gouvernement fédéral veuille retirer au Québec sa juridiction exclusive en matière de langue d'enseignement, il y avait déjà une raison de s'opposer catégoriquement au projet fédéral. Cette raison demeure tout entière et nous continuons donc de nous opposer à cette inqualifiable entreprise.

Mais M. Chrétien nous fournit aujourd'hui des raisons nouvelles de rejeter son projet: la situation des minorités francophones hors du Québec risque, par rapport au projet initial, d'être moins bonne encore. Quant au Québec, sa position se détériore encore puisque on ajoute maintenant des catégories de personnes qui auront un droit constitutionnel d'accéder à l'école anglaise.

Le projet initial de M. Chrétien accordait aux minorités francophones «des installations d'enseignement» là où le nombre d'enfants les aurait justifiées. Certes, l'expression n'est pas tout à fait limpide mais on a au moins une idée approximative de ce dont il s'agit: en effet, selon le Petit Robert, une installation, c'est «l'ensemble des objets, dispositifs, bâtiments, etc., installés en vue d'un usage déterminé». Or voilà que maintenant la constitution garantira seulement «la prestation» de l'enseignement dans la langue de la minorité, toujours, bien entendu, si le nombre le justifie.

Ces mêmes minorités francophones sont venues à Ottawa réclamer, comme un élément vital pour leur avenir, non seulement le droit

constitutionnel de des installations mais aussi et surtout le droit de gérer leur propre système scolaire. Or M. Chrétien leur fait le coup de leur retirer ce qui leur avait été consenti dans le projet initial sous prétexte d'une plus grande souplesse dans la gestion de leur droit à l'enseignement. A-t-on déjà vu gouverner poser un geste plus odieux et qui trahit du même coup une totale incompréhension des besoins réels de ces minorités?

En revanche, le traitement accordé à la puissante minorité anglophone du Québec met en lumière comment le «French Power» à Ottawa est une illusion: tout le poids politique qui pèse sur lui l'oblige à favoriser non pas ceux qui sont les plus démunis, soit les minorités francophones, presque partout en voie d'extinction, mais bien la minorité anglophone du Québec qui possède des installations utiles et assure la gestion de son propre système.

Ainsi, le projet amendé conserve (voir l'article 23 (1) a) dans le texte ci-contre) la langue maternelle comme critère d'accès à l'école anglaise. On a déjà montré ici comme ce critère était au Québec tout à fait inapplicable en pratique. À moins d'instaurer un ignoble système de contrôle, il faudra s'en remettre aux déclarations des parents. À vrai dire, celles-ci sont invérifiables concrètement. Aussi, aboutira-t-on tôt ou tard au libre choix. De plus, en étendant aux anglophones de toute provenance l'accès à l'école anglaise, on nie (d'ailleurs, l'a-t-on déjà jamais reconnu) le projet de toute une société qui se veut d'abord française. Enfin, on accorde aux nouveaux citoyens des droits différents selon leur origine ethnique.

Le gouvernement fédéral veut en outre, par l'article 23 (1) b), insérer dans la constitution le mécanisme de la fréquentation des parents à l'école primaire anglaise au Canada comme critère d'accès à l'école anglaise. L'ajout de cette clause vise non pas, comme on pourrait le croire à première vue, à concilier le projet

fédéral avec la loi 101. En réalité, on vise plutôt à préserver au Québec les droits de ceux que cette mécanique favorise, soit les allophones. En effet, ces allophones, aujourd'hui parents, ont pour la plupart fréquenté l'école anglaise dans leur enfance. Le seul critère de la langue maternelle interdirait évidemment à leurs enfants de suivre la trace de leurs parents.

Il ne faudra pas se surprendre si M. Chrétien tente dans les prochains jours de faire croire que son amendement est semblable à ce que préconise le Parti libéral du Québec dans son projet de programme électoral. Disons à l'avance toute confusion. Les libéraux québécois retiennent certes le principe de la langue maternelle mais, dans la pratique, ils le subordonnent à la mécanique déjà prévue par la loi 101.

M. Chrétien aurait pu proposer que le critère de la langue maternelle s'applique dans les provinces anglophones du Canada et que celui relatif à la fréquentation scolaire antérieure des parents ne touche, lui, que le Québec. On lui aurait alors accordé qu'il a fait un effort sérieux pour tenir compte de la situation réelle du Canada et du Québec. Non seulement n'a-t-il pas eu cette clairvoyance mais il a fait pire. Il propose maintenant en outre par l'article 23 (3) que les frères et sœurs de celui qui a reçu ou reçoit encore partout au Canada, au primaire comme au secondaire, l'enseignement en anglais puissent eux aussi fréquenter l'école anglaise.

Cela veut dire par conséquent que le Québécois francophone qui fait ses études secondaires en anglais au Québec (et ils sont nombreux dans ce cas) habilitera dorénavant ses frères et ses sœurs, nés ou à naître, à faire leurs études primaires en anglais. Mais ces derniers pourront à leur tour en vertu du deuxième critère constitutionnel (23 (1) b) envoyer leur postérité à l'école anglaise. Paradoxalement, l'ainé lui ne pourra pas transmettre cet héritage à ses enfants puisqu'il n'aura fréquenté l'école anglaise qu'au niveau secondaire.

De même le Québécois francophone qui déménage en Alberta et dont l'un des enfants fréquente l'école primaire anglaise acquiert non seulement pour lui-même, ses frères et ses sœurs le droit de continuer en anglais de retour au Québec mais sa postérité et celle de ses frères et sœurs jouiront du même droit!

Au delà de ses apparences, le nouveau projet fédéral, on le constate, a des implications concrètes extrêmement importantes pour le Québec et dont, de toute évidence, Ottawa n'a pas pris conscience.

Ce gouvernement s'est enlisé dans une logique abstraite: il cherche à tout prix à doter ce pays d'une constitution dont le bilinguisme symétrique sera la fine fleur. La réalité de ce pays est tout autre. Il y a en particulier au Québec un peuple distinct qui tout en voulant de toutes ses forces le respect et l'épanouissement des francophones hors du Québec, tout comme ceux de sa propre minorité, cherche à s'épanouir comme il l'entend. C'est ce que refuse de comprendre et d'admettre le gouvernement de M. Trudeau. Voilà le drame.

Jean-Pierre PROULX

## LETTRES AU DEVOIR

### Sur le prophétisme

Dans sa réplique à des intellectuels du Québec, le premier ministre Trudeau a bien voulu apporter une autre de ses riches et vigoureuses contributions à la clarification d'une question fondamentale: le prophétisme. Je cite le cher grand homme: «Les vrais prophètes de la liberté et de la justice ont toujours été des solitaires qui ont payé de leur personne pour accomplir leur mission.» (Il me semble bien identifier dans ce touchant passage la démarche psychologique qu'on pourrait appeler la demande d'amour et de reconnaissance, laquelle s'appuierait ici sur le sentiment fraternel que nous devrions ressentir face à la solitude des gens de pouvoir. J'avoue alors que deux réalités font obstacle chez moi à ce sentiment fraternel: l'hyper-développement des appareils étatiques; quand on a tant de fonctionnaires de toutes sortes, conseillers politiques, scribes, spécialistes des médias, maîtres-sondeurs, policiers politiques, est-on un pauvre persécuté solitaire? Le fait que les politiciens de l'émanation de couches sociales qui les propulsent, les soutiennent, les encadrent et les utilisent; est-on vraiment seul avec tant d'associés si riches et puissants?)

Est-ce le messianisme, le romantisme, le mythe de l'inspiré présents dans ce passage, toujours est-il que je me suis mis à penser à Fréchette lorsqu'il publia en 1868 *La Voix d'un exilé*. Le sentiment d'étoffer dans la société canadienne à ce moment de l'établissement de la Confédération avait amené ce grand libéral (le mot avait alors un autre sens) à aller vivre à Chicago. Il n'avait pas tort si l'on en juge par la réaction très intolérante des gens en place du temps du poème en question, dont l'engagement politique n'a pas plu. Il me semble que Fréchette à cette époque correspond bien à la définition proposée du prophète. Son poème prend la forme d'ailleurs d'une adresse à son peuple (M. Trudeau ne comprendra pas ce dernier terme, mais comme il sera le seul dans ce cas, je renonce à en changer. Qu'il s'adapte lui aussi que diable!) à propos de la liberté que ce peuple n'a pas.

On y trouve notamment deux vers qui semblent confirmer dans le détail ce prophétisme en décrivant à l'avance un fameux tandem de pistolets destinés un jour à écumer le pays depuis leur repaire des rives de l'Outaouais: «O peuple, les crachats ont maculé ta jour: Un bouffon te harcelle, un pierrot te ba-joue: Puisque M. Trudeau, de ce temps-ci, «échange» avec son bon peuple, aurait-il la bonté de me faire savoir, en tant qu'expert de la question, s'il s'agit bel et bien d'un cas de prophétisme?»

Son fidèle sujet qui, pour éviter de se faire abreuver des noms les plus infamants, tel «intellectuel», préfère l'apaiser tout de suite en lui révélant qu'il n'a pas voté OUI au référendum.

Jean-René PLANTE

un enseignant qui veut s'instruire

Montréal, 6 janvier.

### Des enfants québécois du tiers-monde

Ressortissant du tiers-monde et en séjour temporaire dans la «belle province» depuis quatre mois, il m'a été donné de fêter Noël dans l'un de ses charmants villages aux mille merveilles. Entre autres, j'ai vu, au réveil, des enfants crouler, heureux, sous des montagnes de cadeaux. Leur joie était pure. Je me suis profondément réjoui moi-même de leurs rires et de leurs yeux innocents. Il faut dire que c'était la première fois que le bon Père Noël se manifestait à mes yeux.

Peu de temps avant son arrivée, le rapport annuel de l'UNICEF avait révélé que dans le tiers-monde plus de douze millions d'enfants étaient morts de faim au cours de 1979, «année internationale de l'enfance». Cette information que j'avais lue sans m'y arrêter particulièrement m'était revenue, soudain à l'esprit au cœur de ce Noël féérique. Mon bonheur s'en est quelque peu assombri. Je me suis pris à penser que notre joie, la joie communicative des enfants serait parfaite si... si quoi?

Il m'est venu à l'idée ceci: à Noël 1981, pas un seul cadeau ne sera donné nulle part sur toute l'étendue du territoire québécois. En lieu et place, chaque famille enverra à l'UNICEF «pour les enfants du tiers-monde» l'équivalent en dollars des cadeaux distribués en 1980.

L'actualisation éventuelle d'un tel projet rencontrerait sur son chemin plusieurs objections aussi sérieuses les unes que les autres mais non insurmontables à mon humble avis. J'en vois deux pour ma part. C'est d'abord les enfants qui, à juste titre, ne comprendront pas et demanderont des comptes à leurs parents. N'ont-ils pas créé eux-mêmes cette belle tradition, cette très belle tradition? Alors pourquoi la sabotent-ils à présent? Les parents expliqueront patiemment aux enfants que la tradition n'a pas disparu, mais qu'elle s'est déplacée ponctuellement. «Le Père Noël est parti cette année dans d'autres pays où vivent d'autres enfants à qui il ne pense pas habituellement. Mais il a promis ferme qu'il serait de retour pour l'an prochain.» Pour rendre plus crédible leur explication, les parents pourront s'y prendre très tôt, deux mois par exemple avant Noël, et se faire secourir par les mass-media, les écoles, les Églises, etc. Les enfants sont capables de comprendre si on prend la peine et le temps de leur expliquer.

L'autre objection, je la vois venir des fabricants et commerçants de jouets et autres objets entrant dans le trousseau traditionnel de Noël. A priori, ils n'apprécieraient pas du tout qu'on les prive ainsi de cette occasion annuelle de faire grimper leurs chiffres d'affaires. Mais ils savent bien qu'une fois n'est pas coutume. Et je suis sûr qu'après réflexion, ils feront fi du manque à gagner et acceptent de laisser leurs enfants aller au secours de ceux du tiers-monde.

Il est évident que cette main tendue des enfants québécois à ceux du tiers-monde n'effacera pas comme par enchantement l'état de misère de ces derniers; il serait peut-être même décourageant d'évaluer les effets quantitatifs sur le terrain du tiers-monde. Par contre, ses effets psychologiques sur le terrain québécois seront indéniables: les enfants d'aujourd'hui sont des adultes de demain; et qu'ils prennent conscience dès aujourd'hui de la nécessité de partager peut être pour le monde de demain d'une grande et belle conséquence.

S'il en est ainsi, s'il peut en être ainsi, pourquoi les enfants québécois seraient-ils les seuls mécènes du nouveau monde que nous souhaitons? Pourquoi en effet? Il n'y a pas de raison qu'ils soient seuls. Il est donc souhaitable que les enfants québécois, après en avoir pris l'initiative, invitent tout de suite tous les enfants du monde occidental à se joindre à eux pour la main à tendre à ceux du tiers-monde. Les chances pour demain d'être meilleur qu'aujourd'hui s'en trouveront décuplées puisque les enfants d'aujourd'hui, adultes de demain, seront à la fois plus nombreux et plus aptes à se priver annuellement de 15 jours de guerre pour que les choses aillent autrement. Les estimations de l'UNICEF révèlent en effet qu'il suffirait que le monde sacrifie au développement, 15 jours par an, les sommes qu'il investit dans l'armement pour subvenir aux besoins les plus criants du tiers-monde.

Et voici que se pose une deuxième question: quand même tous les enfants du monde occidental se joindraient aux enfants du Québec pour tendre la main aux enfants du tiers-monde, suffirait-il d'un Noël sans cadeaux pour, soit effectivement assurée la préparation psychologique à faire le pain et la paix? Pas sûr. Alors peut-être faudrait-il répéter le geste tous les cinq ans par exemple jusqu'à ce que son succès (ou son échec) rende inutile!

De toute façon, aux enfants québécois au milieu desquels j'ai passé mon premier Noël hors d'Afrique, je souhaite d'ores et déjà un Joyeux Noël-Solidarité 1981.

Roger GBEGNONVI

Sainte-Foy, 7 janvier

### Le dernier «Bye Bye»

Littéralement, le dernier Bye Bye, le 80, devrait être le dernier. C'en est même un de trop: comment la Société Radio-Canada a-t-elle pu offrir cette ordure à tous ceux qui, de bonne foi, attendaient ce moment de détente pour rire un peu de la triste année qui s'achevait. Nous nous sommes fait avoir: au lieu de rire, nous nous sommes fait rires en pleine face. Qui sont les responsables? Le réalisateur, les scripteurs, les comédiens? Moi qui regarde si peu la télévision parce que les messages publicitaires m'horripilent, j'attendais impatientement le «commercial» pour me délivrer du pitoyable spectacle de l'émission elle-même. Pas un gag, pas une drôlerie, pas même de farces, encore moins d'humour. De la confusion, du brouhaha, des rires enregistrés, le pire amateurisme. J'en étais gêné, déçu, humilié. C'est moi qui paie une partie des cachets de ces gens-là, et ces gens-là me font perdre mon temps, et ces gens-là se croient très forts. Y a pas de quoi être fier! Et ajoutant l'insulte à l'injure, on repasse l'émission le lendemain. De grâce, Monsieur Trudeau, faites un beau geste pendant que vous êtes là: mettez la clé lâdedans au moins une fois par année, à onze heures, la veille du jour de l'an.

Yves GAUTHIER

Montréal, 10 janvier

### La logique du pouvoir

La logique du pouvoir amène le Parti québécois, parti indépendantiste, à invoquer le droit fédéral pour se porter à la défense du Québec. Avec cette logique entortillée du pouvoir plus on avance plus on fait des noeuds.

Au lieu d'avoir le sain réflexe de tout mettre en oeuvre pour sortir au plus tôt de cette confédération, génitrice de tous les Trudeau présents, passés et futurs, on se laisse prendre dans une souricière juridique. Mais la logique du pouvoir amène à des raisonnements qui justifient les pires aberrations. Cette même logique du pouvoir n'a-t-elle pas pu à peu étouffer la flamme indépendantiste au sein du Parti car après la mise en veilleuse officielle, ce fut la mise en veilleuse officielle de l'option souverainiste. On demanda au Parti de retenu son souffle. Il le tint tant et si bien qu'il en est cliniquement mort. Le cœur ne bat plus, seul le cerveau fonctionne encore. (Le dernier conseil national en fit le constat). Mais il fonctionne confusément, il va sans dire, juste assez pour entreprendre une guérilla judiciaire avec M. Trudeau ce qui va canaliser toutes les énergies vers une dangereuse diversion où la véritable ennemie, la confédération, n'est plus pointée.

Le problème Trudeau est le problème des autres provinces et la mesure même de Trudeau est leur plus sure alliée. Laissons «Pierrot faire des bulles». Occupons-nous de notre problème à nous, c'est-à-dire la confédération et mettons-nous en branle pour couper au plus tôt ce lien fédéral qui est une corde au cou du Québec.

Le Parti des Québécois est mort, mais je crois en la résurrection et un seul souffle de vie, une seule goutte de bon sens suffirait à le ranimer. Il n'est pas possible que ce parti, né de la foi en un peuple meure en avortant de l'espoir d'une nation. Et tout cela parce que la logique raisonnable du pouvoir aura raisonnable jusqu'à l'absurde, jusqu'à la déraison. Dans ce sens l'exemple à ne pas imiter vient de haut, de ce Haut-Canada où l'on peut constater, en y jetant un dernier regard, comment un premier ministre possédé par le pouvoir fédéral a pu se couper de la réalité des provinces car croyait-il l'État canadien, c'était lui. Mais ce pauvre roi-lui ignore qu'il n'éclaircit que des ombres. Cependant cet exemple à ne pas suivre pourrait être une source d'inspiration pour le Parti québécois et ses lucidités futures. Car je crois que le bon sens finira par triompher, que le Parti québécois ne laissera plus filer la proie pour l'ombre qu'il mettra fin à ses errances pour se diriger vers l'élection référendaire sur la souveraineté nationale du Québec à la fin du printemps. Sinon il pourra raisonner tout à son aise en négociant le prix de ses funérailles.

Liette LEGAULT-PROULX

Saint-Jean-sur-Richelieu, 9 janvier

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$70.00 par année; six mois: \$38.00; trois mois: \$27.00. A l'étranger: \$75.00 par année; six mois: \$41.00; trois mois: \$29.00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

## L'ARTICLE 23 TEL QU'AMENDÉ

Voici le texte de l'article 23 du projet de charte constitutionnelle tel qu'amendé par le gouvernement.

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

23. (1) Les citoyens canadiens:

a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité linguistique française ou anglaise de la province où ils résident.

b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité linguistique française ou anglaise de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire

instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par le présent article de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité française ou anglaise d'une province s'exerce s'ils résident dans une région de la province où le nombre d'enfants de citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier la prestation dans cette région, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité.

# Pourquoi Sept-Iles?

Avec des baisses aussi spectaculaires dans les ventes d'automobiles nord-américaines et dans les mises en chantier, il était fatal que les producteurs de minerai de fer et d'acier connaissent eux aussi des temps difficiles. La compagnie Iron Ore, en fermant bientôt ses installations de Sept-Iles et en réduisant sa production à Shefferville, mettant ainsi à pied plusieurs centaines de travailleurs, ne pratique donc plus un simple licenciement saisonnier, ni un exercice de pression contre le syndicat des Métallos avec qui elle doit négocier. La conjoncture économique lui impose, ainsi qu'à toute la région, des fermetures qui risquent de se prolonger pendant quelques années.

D'autres producteurs ont du reste commencé de réduire le niveau de leurs activités, et parmi ceux qui gardent leurs usines en marche, on compte quelques entreprises subventionnées d'une manière ou d'une autre par l'État, c'est le cas notamment de Sidbec au Québec, qui a maintenu pour le moment sa production. Cette réduction de l'acier n'a rien à voir avec la question québécoise ou avec les marxistes que le président de l'Iron Ore a cru voir récemment dans les rangs disciplinés des Métallos. Elle tient davantage à la hausse des taux d'intérêt et sur-

tout, dans le cas du marché de l'automobile nord-américaine, au manque de clairvoyance des grands patrons de Detroit. Il faudra plusieurs années avant que le marché ne sorte de cette crise.

Les plus forts y survivront, mais Sept-Iles sera-t-elle du peloton? Tous les concentrateurs et toutes les usines de boulettes n'ont pas été fermés; c'est le cas des installations de l'Iron Ore à Labrador City, laissées intactes, du côté terre-neuvien de l'empire du fer. Aurait-on pu épargner les installations québécoises? Celles-ci pourraient-elles bénéficier d'une éventuelle reprise du marché? Toutes ces questions se posent, car normalement il devrait en coûter plus cher pour produire du côté terre-neuvien; pourquoi donc l'usine de Sept-Iles n'était-elle pas aussi «rentable»? L'enquête que les Métallos ont demandé au gouvernement du Québec n'empêchera pas la fermeture d'ici le 15 mai, mais elle pourrait donner des indications utiles sur la plausibilité d'une rouverture plus ou moins prochaine.

À ce chapitre, l'Iron Ore devrait rendre publics les chiffres de ses coûts de production. Les chômeurs de Sept-Iles et les citoyens québécois en général voudront savoir en particulier combien l'actionnaire canadien de l'Iron Ore, la Hollinger,

membre du groupe Argus, a touché en royalties réinvesties dans le pétrole de l'Ouest... Du côté syndical, on prétend que les unités de production de cette ville étaient mal gérées. Si les Métallos ont raison et si rien n'est fait pour prévenir ces failles à l'avenir, la fermeture risque d'être non seulement «indéfinie», mais définitive.

Entre-temps, il est devenu impérieux de s'occuper des travailleurs mis à pied. La compagnie, même si elle n'a pas daigné préciser, dans son communiqué de fermeture, qu'elle entendait associer les Métallos à ses efforts, s'est engagée à respecter toutes ses obligations légales et contractuelles à l'endroit des syndiqués touchés. Elle devra visiblement faire plus et trouver, avec le syndicat et les autorités publiques de la région, les moyens d'atténuer dans toute la mesure du possible les effets néfastes de cette chute de production tant pour les individus concernés que pour Sept-Iles et la Côte-Nord.

Survenant après la fermeture d'ITT-Rayonnier, ces mises à pied vont ajouter aux difficultés économiques de la région, d'autant qu'on n'y trouve pas, comme dans les régions industrielles, de quoi replacer ou recycler facilement les travailleurs.

Certains d'entre eux pourront certes trouver du travail sur d'autres chantiers au Québec ou au Canada, mais pour la région elle-même, la perte risque d'être irréparable.

À cet égard, il est piquant de voir le gouvernement fédéral se pencher comme une tendre mère sur les usines ontariennes de l'automobile, alors que le ministère du Développement économique régional, qui devrait déjà être sur place à Sept-Iles pour étudier la situation, envoie plutôt M. Pierre DeBané en Afrique prêter ses lumières à l'Acdi et au ministère de M. Marc MacGuigan.

Le ministre québécois de l'Énergie, M. Yves Bérubé, s'est montré intéressé à améliorer la rentabilité des installations de l'Iron Ore à Sept-Iles. Tout ce qui peut raisonnablement être fait de ce côté devra évidemment l'être. Mais si on en juge par les autres ralentissements annoncés hier par Québec-Cartier et Wabush, si le gouvernement veut influencer significativement sur la situation, il devra intervenir aussi du côté du marché. Le peut-il à aussi brève échéance? Cela est fort douteux. Il est plus probable que ces unités de production ne retrouveront leur niveau normal qu'avec le retour plus favorable de la conjoncture économique.

Jean-Claude LECLERC

## ACTUALITÉ

# Le PLQ et la loi 101

par Robert Décar

Au moment où le Parti libéral du Québec, aussi critique, semble-t-il, à l'égard des opinions personnelles de son chef, que peut être le Parti libéral du Canada à l'égard des opinions de M. Trudeau, s'apprête à appuyer sans mot dire la politique de Claude Ryan en matière de droits linguistiques, il paraît opportun, puisque ce Parti, en toutes probabilités, prendra sous peu le pouvoir, de rappeler une distinction qui n'est pas importante de toujours garder en tête: celle entre ce qu'un gouvernement du Québec est prêt à faire sous forme de législation ordinaire ou même privilégiée, et ce qu'il est prêt à enchaîner dans la constitution fédérale.

Dans le premier cas, en effet, quand bien même il s'agirait d'une législation faisant partie intégrante de la constitution provinciale ou soumise à des possibilités limitées d'amendement, le Québec reste maître, à jamais et en toutes circonstances, de sa destinée et se réserve le droit de modifier à sa guise, dans le respect des conditions qu'il se sera imposées volontairement, le régime lin-

guistique qu'il aurait choisi à un moment donné de son histoire. Dans le second cas, le Québec s'engage dès maintenant et pour de bon — il ne faut pas s'imaginer, quelle que soit la formule d'amendement constitutionnel choisie, que le Canada anglais acceptera jamais de donner à la langue française, au Québec, un statut supérieur à celui que lui reconnaît maintenant une nouvelle constitution — dans un régime linguistique qui, s'il peut bien le servir aujourd'hui, ce qui n'est pas nécessairement évident, pourrait le fort mal servir demain.

En d'autres termes, il est essentiel de distinguer entre un carcan linguistique qu'accepterait de se donner le Québec et qui ne saurait être modifié qu'avec l'appui peu probable des autres provinces et du gouvernement fédéral, et un régime linguistique que se donnerait le Québec mais qui le serait loisible de modifier sans que le reste du pays n'ait à y consentir. Ce qui est en jeu, somme toute, c'est la souveraineté culturelle, dans son aspect linguistique, du Québec, et il est vital que le Québec se garde, dans une nouvelle

constitution fédérale, la plus grande marge de manoeuvre qui soit.

Aussi, quand les Libéraux du Québec ratifieront le document dont la Presse faisait état, la semaine dernière, et sur lequel il y aura lieu de revenir quand il aura été entériné par le Conseil général du Parti et quand nous en connaîtrons les détails et les subtilités, ils devraient exiger de leur chef qu'il leur dise clairement ce qu'il entend enchaîner dans une nouvelle constitution fédérale, et ce qu'il entend enchaîner dans une nouvelle constitution provinciale ou inclure dans une législation ordinaire ou privilégiée. Car autant M. Ryan pourra prendre plaisir, le pouvoir rendant, hélas, omnipotent, à sabrer la Charte de la langue française et remercier du même coup M. Lévesque de n'avoir pas donné de statut particulier à cette Loi 101, autant devrait-il prendre garde de donner à sa vision personnelle des choses, quand bien même elle correspondrait, à ses yeux, à un besoin contemporain du Québec, valeur d'éternité que ni lui-même ni ses successeurs ne pourraient modifier si une réalité nouvelle l'exigeait. Tout chef de gouvernement québé-

cois devrait, dans le domaine linguistique, reconnaître, avec humilité, que sa vision du Québec ne sera pas nécessairement, à jamais, celle qui convient le mieux au Québec, et qu'il est essentiel de laisser au Québec, donc à ceux qui lui succéderont à la tête de la province, toute la latitude voulue pour adopter le régime linguistique à une réalité toujours mouvante et imprévisible.

Déjà, avec le peu qu'on en connaît, les propositions de M. Ryan sont discutables à maints égards et contiennent les germes d'une contestation sociale de grande envergure. Ce serait un moindre mal s'il acceptait, à la demande de ses partisans, de ne rien enchaîner, dans la constitution, qui soit aujourd'hui source de controverses. Au moins, nous saurions qu'un éventuel successeur pourrait faire de ses propositions ce que lui-même s'apprête à faire de la Loi 101. En termes de stabilité, ce n'est guère prometteur. Mais il s'agit d'un domaine où, très certainement, aucun prétexte de stabilité ne saurait mettre en échec le besoin du Québec de préserver, à jamais, sa souveraineté.

# M. Trudeau et les intellectuels québécois

## 2) Le pouvoir et les libertés

M. Trudeau nous a toujours présenté le fédéralisme comme une garantie des libertés démocratiques en présupposant que les Québécois, totalitaires par tempérament, ne pouvaient assumer par eux-mêmes cette responsabilité. Supposément, la tutelle nous était nécessaire pour mener une vie démocratique digne de ce nom. Or nous ne nous sentons pas en sécurité dans le régime fédéral. La totale liberté d'expression dont nous jouirions, selon le premier ministre, a connu des accrocs. M. Trudeau a sur ce sujet, des pertes de mémoire douteuses. Les libertés démocratiques ont été violées par ordre de ce chef d'État en 1970 et des centaines de Québécois, intellectuels ou non, ont été détenus sans motifs. On a interdit la diffusion à la télévision du film *Un pays sans bon sens*. L'*Acadie*, l'*Acadie* a été charcutée. Le fait que la situation soit «pire» pour les intellectuels sous d'autres cieux et d'autres régimes, ne saurait dispenser que ce soit de rappeler ces «tendances» et ces «précédents» inquiétants.

Dans quelque régime que ce soit, la liberté ne nous est pas donnée. Les libertés qu'on nous permet ne sont pas gratuites. Elles sont concédées en raison du rapport de force. Elles peuvent disparaître si celui-ci est modifié. Il n'y a pas de pouvoir magnanime. Si le pouvoir cède des libertés c'est qu'il y a eu lutte, résistance. Le Québec de 1981 ou les francophones commencent à peine à occuper la place qui leur revient, n'est pas un «cadeau» du fédéral! Il est le produit direct des luttes menées depuis plus de vingt ans par les militants nationalistes de la première heure, par le RIN d'abord, par le Parti québécois ensuite. La crainte, dit-on, constitue le début de la sagesse et l'histoire récente nous l'a bien prouvé! Que ces luttes s'interrompent, que cette résistance s'effrite, c'est évidemment ce qui souhaiterait ardemment M. Trudeau et M. Ryan pour parvenir à leurs fins. Et pour ce faire, il nous vante la situation privilégiée que serait la nôtre, comme si c'est à leur action à eux et non à la nôtre que nous la devons.

### TRUDEAU ET LE RÉFÉRENDUM

Un référendum n'est qu'une étape dans l'histoire d'un peuple. C'est une procédure de consultation qui permet de saisir l'état de l'opinion à un moment donné. Certaines sociétés, le Jura suisse notamment, ont dû y recourir plus d'une fois avant d'atteindre leur objectif. Les résultats d'une telle consultation ne reflètent pas seulement les principales tendances idéologiques qui s'affrontent dans une société, ils traduisent aussi le rapport de force sur le plan matériel. La campagne référendaire ne fut pas un combat d'idées à armes égales, même si une législation provinciale a tenté de garantir l'égalité des chances entre les deux camps en présence. Au mépris des règles du jeu, le gouvernement Trudeau a violé systématiquement la loi québécoise régissant les dépenses publicitaires.

On estime que le Trésor fédéral a dépensé environ cinq millions en publicité, ce qui constitue un montant deux fois et demi supérieur à ce que les deux comités officiels dépensèrent au total en publicité. «Ce qui devait être un combat à un contre un est en fait devenu un combat à deux contre un» (1). On peut être en droit de se demander si ce n'est pas la raison du plus riche qui l'a emporté?

Quoi qu'il en soit le gouvernement du Québec n'a pas obtenu le mandat demandé et s'est conformé à la volonté exprimée en négociant de bonne foi la ré-

par Michèle Lalonde  
Paul Chamberland  
Denis Monière  
Hélène Pelletier-Baillargeon

Voici la deuxième tranche d'un article dans lequel les auteurs réagissent à la réponse que leur adressait le 31 décembre le premier ministre, M. Trudeau.

forme constitutionnelle, alors que le fédéral sabotait de façon délibérée la négociation. Qui respecte la démocratie en ce pays?

M. Trudeau voudrait faire croire que les intellectuels sont coupés du peuple parce qu'ils sont souverainistes et que «le» peuple a voté «NON» au référendum. Or la réalité est plus complexe. D'une part l'option des intellectuels est partagée par plus de 40% de Québécois et par la moitié de la population francophone du Québec (peut-être sont-ils tous des intellectuels?). D'autre part la logique trudeauiste suppose une conception étriquée de la démocratie qui est, par essence, un débat permanent. La démocratie s'accommoderait mal des absolus et des solutions finales. C'est un processus qui, par définition, suppose le changement. Si les intellectuels des années 50 s'étaient conformés au formalisme de l'analyse trudeauiste après chaque défaite électorale aux mains de Duplessis, il est probable que l'Union nationale serait encore au pouvoir! À entendre M. Trudeau, parce que le référendum a été négatif en 1980 nous devrions abandonner le combat pour l'émancipation nationale! C'est un raisonnement partisan qui ne tient pas compte de l'histoire, de son évolution et de ses constantes. L'affirmation politique du Québec a une légitimité historique et repose sur les forces vives de la société. Cette tendance ne s'évanouira pas parce qu'une première consultation référendaire n'a pas été concluante. Enfin, quand M. Trudeau rappelle les onze défaites en ligne des péquistes aux mains des libéraux provinciaux, il feint d'oublier qu'en termes de suffrages exprimés, le PQ connaît une progression constante depuis sa fondation. En outre, comme l'a bien expliqué le politologue (non péquiste...) Vincent Lemieux, l'éradication du patronage de comté de nos mœurs électorales depuis 1976 dispense désormais les Québécois de l'obligation, naguère contraignante, de favoriser le candidat du parti au pouvoir lors d'une élection partielle s'ils ne voulaient pas se voir couper les vivres par le gouvernement. Depuis que l'ordinaire «Rosalie» dispose seule des contrats et subventions, il est donc normal de voir des députés libéraux élus dans des comtés réputés libéraux libéraux. Ces choix très circonscrits témoignent d'abord et avant tout d'une victoire de la démocratie sur l'arbitraire et la corruption et n'invitent pas à fermer les yeux sur un comportement électoral global, aux implications historiques autrement significatives. Le progrès continu d'une formation politique qui passait, il n'y a pas si longtemps, pour un groupuscule dans les beaux discours de ses opposants n'a pas pu avoir lieu sans profonde nécessité et la longue courbe statistique n'est pas sans ressembler à une vague de fond. Pourquoi dès lors les intellectuels ne feraient-ils

pas confiance au peuple québécois? En suivant la logique de M. Trudeau, il faudrait conclure que les intellectuels québécois sont de moins en moins coupés du peuple. L'histoire en jugera.

### LES INTELLECTUELS ET LE FÉDÉRALISME

M. Trudeau récuse notre témoignage «parce que, dit-il, il est fondé sur une condamnation préalable du fédéralisme sous toutes ses formes et sur le choix de la souveraineté-association». Cette déclaration est un signe de myopie ou de mauvaise foi. C'est une argutie qui ne fait pas avancer le débat car on pourrait facilement accuser M. Trudeau de commettre le même péché. Son témoignage étant fondé, quant à lui, sur une condamnation préalable de la souveraineté-association. Laissons-là cette démagogie dérisoire et examinons rationnellement la question.

L'histoire de la pensée politique et des civilisations démontre qu'il n'y a aucun régime politique qui ait une valeur absolue. Ce ne sont pas les peuples qui sont faits à l'image des Constitutions mais les Constitutions qui sont faites à l'image des peuples. Les systèmes politiques n'ont rien d'universel. Ce sont des produits historiques, donc sujets au changement et déterminés socialement. Comme intellectuels, nous n'avons pas rejeté *a priori* le fédéralisme, nous avons rejeté une conception autoritaire des relations entre les peuples. Nous refusons la légalisation des rapports de domination. Nous croyons à l'égalité entre les peuples. Nous voulons participer à un internationalisme concret, fondé sur le respect mutuel, la coopération et l'amitié entre interlocuteurs. Ce n'est pas le principe abstrait du fédéralisme que nous rejetons, mais son application historique, concrète et constante au Canada depuis 1867.

La plupart des intellectuels québécois sont nés fédéralistes. La plupart sont devenus souverainistes. Ce phénomène de conversion est caractéristique de l'évolution récente de la pensée au Québec et le fait, pour un grand nombre, d'une prise de conscience qui ne s'inspirait pas du nationalisme traditionnel et marquaît l'adoption de nouvelles valeurs. Ce sont les conditions objectives créées par la domination coloniale et l'oppression de la collectivité québécoise qui expliquent que la très grande majorité des intellectuels soient aujourd'hui souverainistes. Notre condamnation d'un système politique qui ne serait pas fondé sur l'égalité politique complète entre les peuples est le résultat de l'observation rigoureuse des faits, du bilan de l'expérience canadienne et du développement actuel de nos connaissances historiques et sociales. C'est parce que nous voulons des relations plus harmonieuses avec le Canada, dans le respect et l'épanouissement des deux collectivités anglophone et francophone que nous avons choisi la souveraineté-association. Notre constat d'échec du fédéralisme canadien est le fruit d'une expérience collective qui a duré plus d'un siècle. Il procède également d'une observation de la situation historique et sociologique des peuples autochtones au sein de la Confédération canadienne et d'une réflexion sur la nature même du colonialisme ou des systèmes d'exploitation, de minorisation ou mise en tutelle qui en dérivent.

### LES INTELLECTUELS ET LE PARTI QUÉBÉCOIS

Un malentendu reste à dissiper quant à la «partisanerie» des intellectuels québécois. Quand M. Trudeau cherche à dis-

qualifier ces derniers en associant leurs positions à celles de militants péquistes il laisse entendre que, pour être cru et reconnu dans son témoignage, l'intellectuel est voué à l'opposition perpétuelle envers tout parti politique dans quelque conjoncture historique que ce soit. C'est méconnaître singulièrement l'engagement existentiel de nombreux intellectuels européens et leur implication au moment, par exemple, de la guerre d'Espagne ou de l'Occupation. C'est, en outre, faire oublier l'intervention des intellectuels québécois et le rôle qu'ils ont tenu avant même l'avènement du Parti québécois. Ce rôle constitue une donnée historique dont il faut tenir compte dans le débat actuel et qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Au cours des années soixante et soixante-dix, les intellectuels québécois ont exercé leur fonction sociale spécifique et, sur le mode de la réflexion et de la création, articulé un discours d'opposition au colonialisme et au fédéralisme centralisateur. Ils ont dénoncé l'oppression linguistique, contribué une réflexion théorique et une symbolique soucieuses de nuances, chanté un projet de société ouverte et chaleureuse, attiré et développé des solidarités fraternelles de par le monde. Ce discours, tantôt théorique, tantôt lyrique, a pu passer pour une véritable explosion de créativité nationale. Il ne répondait pas aux consignes de tel ou tel regroupement politique. Il surgissait directement de l'intense volonté d'expression collective. A son plus mouvementé, il a porté, comme un fleuve au dégel, des chapitres entiers d'histoire nationale bloqués dans la mémoire et véhiculé des archétypes de liberté longtemps enfouis dans la résignation. Il a mis en musique et en mots les murmures et les hauts-cris d'un peuple.

Ce discours collectif des intellectuels québécois ne fut jamais et n'est toujours pas assimilable à une rhétorique électorale; mais il a assurément rendu service aux partis souverainistes et, pour le moins consciemment, accompagné leurs efforts successifs jusqu'à l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, le 15 novembre 1976. Cette victoire, au jour au lendemain, ôté au discours des intellectuels québécois son caractère héroïque mais non pas son authenticité ni sa nécessité et son efficacité spécifique; à quoi M. Trudeau sent justement le besoin d'opposer quelque chose. Il suffit pour cela de miner la crédibilité de ceux qui le tien-

nent en donnant à entendre que ces gens-là ne font pas acte de franc-parler en leur propre nom, qu'ils ne sont pas ou ne sont plus du côté du monde ordinaire mais du côté de politiciens très confortablement assis au pouvoir et dont ils se font les propagandistes subalternes...

Or, il y a, entre le militantisme et la partisanerie, une différence qui se reconstruit dans le cas de n'importe quelle formation politique, à la participation gratuite des individus et à la qualité de leur appui. De même, entre le mouvement de sympathie ou de solidarisation, qui rapproche ponctuellement militants souverainistes et intellectuels, et la subordination de ces derniers ou l'inféodation de leur pensée à quelque déclaration du PQ, il y a une marge que seule la malhonnêteté ou une profonde inintelligence de la vie culturelle et politique québécoise permet d'ignorer. Faire abstraction de telles distinctions c'est bercer le grand public de généralisations propres à faire apparaître toutes choses dans une fausse perspective.

En gommant ainsi toutes nuances entre engagement existentiel et partisanerie, solidarisation et inféodation, militantisme et propagande, M. Trudeau exploite habilement, en fait, une difficulté réelle, inhérente à la démarcation habituelle qu'on voudrait voir exister entre les intellectuels et le pouvoir politique et qui a cessé de sauter spectaculairement aux yeux, cela va de soi, avec l'avènement à Québec d'un gouvernement souverainiste. Une problématique plus complexe attendait en effet les intellectuels dans la nouvelle circonstance. Car la distance critique saine et normale à établir et conserver envers un parti de gouvernement risquait d'être immédiatement utilisée et monnayée par les apôtres du fédéralisme qu'ils avaient eux-mêmes dénoncés. Elle risquait, pis encore, d'occulter les véritables rapports de force en faisant oublier la marge de manoeuvre extrêmement limitée et étroitement surveillée à laquelle pouvait prétendre ce nouveau gouvernement dans la conjoncture nord-américaine globale. Sous l'apparence du pouvoir, le Parti québécois est objectivement demeuré un parti d'opposition au système politico-économique en place. C'est ce rôle d'opposition, tant des intellectuels que du parti autour duquel on les voit graviter, que M. Trudeau voudrait faire oublier et c'est bel et bien cette perspective politico-économique

globale qu'il s'ingénie à fausser par ses généralisations en trompe-l'oeil.

Il entretient ainsi une illusion d'optique vicieuse en assimilant la contribution des intellectuels à un écho servile de l'idéologie péquiste, alors qu'historiquement, c'est en partie cette contribution qui a donné au Parti québécois son remarquable enracinement culturel. Enracinement culturel à la recherche duquel les partis fédéralistes se battent toujours désespérément les flancs, aussi bien au Canada anglais qu'au Québec... Enfin, autre illusion d'optique, il laisse entendre que le gouvernement québécois en place occupe une dangereuse situation de force, face par exemple à ses minorités, alors qu'il demeure à ce jour dans la même situation de fragilité et de dépendance coloniale.

La souveraineté politique est la seule façon de mettre fin à la logique de notre impuissance collective, structurée par un système politique qui perpétue, en l'aggravant, notre état minoritaire et conduit à l'érosion progressive de notre existence. Nous gouverner nous-mêmes nous apparaît, non seulement une ambition légitime mais une nécessité pour échapper au lent génocide culturel inscrit au programme des intérêts économiques dominants. Un peuple qui accepte un système politique qui le condamne à demeurer par définition minoritaire et contraint à une stratégie défensive permanente n'a pas d'avenir. Il gaspillera ses forces vives dans une résistance perpétuelle. Il s'épuiera à survivre sans jamais vivre véritablement. Nous avons besoin de la liberté collective, non seulement pour assurer notre développement, mais aussi pour établir, dans l'égalité, des rapports adultes de coopération avec les autres peuples.

En tant qu'intellectuels, nous n'avons que la parole pour défendre la légitimité de notre pays. Nous ne reconnaissons qu'un seul pouvoir: celui du peuple. Notre appartenance à ce peuple suffit à authentifier et préciser notre mandat. Il est modeste mais assez clair: dans le contexte de sa longue lutte pour la liberté, nous tiendrons honnêtement parole et répondrons de nos dires et de nos écrits devant lui.

Note

FIN

1) Voir *Québec un pays incertain*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, 84.

### LIBRE OPINION

## La représentativité du RAIF

par Chantal Roy

Le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) est un regroupement féministe dont le noyau central se trouve à Québec et qui possède des ramifications dans d'autres régions dont celles de Montréal, du Saguenay, de la Mauricie. Ses positions fermes et avant-gardistes, nécessaires à l'évolution de notre société, m'avaient fait joindre ses rangs il y a environ un an et demi.

«Point de structures, m'a-t-on expliqué, car pendant qu'on discute sur les statuts, on ne s'attaque pas aux problèmes qui nous occupent». Bon. Pas de structures, pas d'exécutif non plus, ni de quorum, ni de vote formel sur les positions. Le phare est tenu par la fondatrice-coordonnatrice du mouvement qui, en plus de présider aux réunions, abat à la semaine longue et plus qu'à plein temps un travail considérable à fouiller textes et projets de loi, à y déceler les implications pour les femmes, à faire pression sur les gouvernements, à donner aux médias avis et précisions, à préparer la revue mensuelle, etc.

Marcelle Dolment reçoit, pour ce faire, l'aide de membres, mais, comme chacune occupe un emploi à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison, c'est la coordonnatrice qui écope de la plus grande part.

Lorsque j'ai formulé des inquiétudes sur la disponibilité, mon travail m'apparait régulièrement à l'extérieur, on m'a rassurée: chacune donne ce qu'elle peut, en s'efforçant d'assister aux réunions et de participer aux activités.

Là où le bât blesse, c'est que les critères de considération pour être membre semblent plutôt aléatoires; de plus, les positions énoncées par le RAIF font rarement l'objet de discussions en profondeur entre les membres. Le point de vue présenté par la coordonnatrice, qui a mis temps et énergie à le formuler, figure à l'ordre du jour de la réunion mensuelle, parmi la longue liste de sujets à traiter. Pour ma part, c'est au colloque d'automne portant sur la révision du code civil que j'ai réalisé l'écart qui séparait mes positions de celles du RAIF. Ainsi, je ne peux accepter que, comme le RAIF le

préconise, en cas de mariage ou d'union de fait avec enfants, la personne qui demeure à la maison pour s'occuper de la progéniture ait droit à la moitié du salaire de l'autre conjoint. Cette situation perpétue, d'après moi, l'état de dépendance des femmes qui occupent traditionnellement ce rôle et qui continueront de l'occuper si on ne se fie qu'au vent de conservatisme qui souffle sur notre société. Cela va également à l'encontre du principe fondamental de l'autonomie, sans laquelle nulle personne ne peut prétendre à la liberté. Cette position signifie qu'une femme de médecin et une femme de chômeur se verront toutes deux pour jouer un même rôle, offrir des conditions fort différentes, dictées par le standard et le salaire du conjoint.

D'autre part, le RAIF préconise qu'après trois ans de mariage, les époux soient régis automatiquement par le régime de la société d'acquêts, peu importe le régime qu'ils aient choisi au moment de l'union, par exemple la séparation de biens.

Qu'est-ce que cette position, sinon une atteinte à la liberté individuelle et une intrusion dans la vie du couple qui peut librement changer de régime matrimonial au moment où la chose s'avère nécessaire.

Quant à la résidence familiale, elle devient après trois ans, toujours selon le RAIF, propriété conjointe. Mais, spécifie le texte du RAIF, si par mesure de protection pour la femme la résidence avait été mise au nom exclusif de cette dernière lors du mariage, avant la loi, elle pourra le rester... Deux poids, deux mesures, qui confinent la femme dans un statut d'être incapable de s'assumer et de s'auto-suffire.

C'est donc à la réunion d'automne que j'ai exprimé mon désaccord avec certaines positions dont celles-là en offrant, bien honnêtement et sans animosité aucune, de me dissocier du RAIF puisqu'il m'apparait important d'endosser l'essentiel des positions d'un mouvement auquel on adhère. «Mais non, me répond-on, il y a place au RAIF pour l'échange, la discussion et l'évolution...»

À la réunion mensuelle de novembre, quelques membres suggèrent la tenue

d'assemblées où on pourrait discuter et approfondir les positions, ne fût-ce que pour s'assurer que nous sommes toujours d'accord et que nous ne colportons pas à l'extérieur des vues contradictoires. Je fais ici remarquer que les membres des autres régions ne participent guère à l'élaboration des positions et que celles-ci leur sont plutôt parachutées du «centre».

Devant l'écart grandissant qui me sépare du mouvement, je décide de m'en dissocier et d'en aviser mes collègues à la réunion de décembre, en expliquant mes motifs. Entre-temps, j'apprends à travers les branches que ma présence n'est plus tellement souhaitée au RAIF. Vient la réunion de décembre où on évite soigneusement de me convoquer, mais sans m'aviser de mon expulsion ni m'en expliquer les motifs.

J'ai donc dû aller moi-même quêrer les informations et les raisons de ce geste. Me faire dire par la coordonnatrice que j'avais pu blesser ou troubler certaines membres par la fermeté de mes opinions ou ma façon de les énoncer et je n'étais pas assez «ancienne» (sic) pour qu'on me garde dans les rangs. Je ne saurais vous dire quelle est la durée de la période de probation, mais on m'avait jugée assez ancienne pour me demander d'animer un atelier à la réunion d'automne...

Je me suis enfin fait dire que j'étais bien égoïste de me pointer à la réunion pour éclaircir mon cas, puisqu'on m'aurait sans doute tout expliqué ça plus tard. En effet, il devait y avoir à la mi-décembre une réunion où on discuterait des... structures du RAIF, de la démocratie et à y exercer, des positions à rediscuter, etc., cette réunion étant réclamée à grands cris par certains membres. Mon scepticisme quant à la tenue de cette assemblée était bien fondé, puisqu'elle fut reportée en janvier. Si je ne m'étais présentée à la réunion de décembre, mon sort me serait encore inconnu à ce jour.

Il faut bien dire que la participation aux réunions mensuelles va décroissant depuis plusieurs mois, jusqu'à réunir quelquefois moins d'une dizaine de personnes...

Suis-je «straight»? Je crois que la sturture peut être nocive mais qu'un mini-

Suite à la page 10

### En croisière avec Pierre Cardin

Des vêtements en coton et polyester signés Pierre Cardin, des couleurs fraîches et gaies (turquoise, framboise, blanc, citron et bleu) Il ne reste qu'à partir en croisière, l'aventure vous attend... Corsages : tailles petite, moyenne ou grande. Jupe et pantalon : tailles 6 à 14.

Tee-shirt, encolure polo. 35.00 ch.

Tee-shirt, encolure en V, tête de manche. 28.00 ch.

Tee-shirt, encolure bateau. 30.00 ch.

Pantalon plissé, 2 poches. 55.00 ch.

Camisole. 22.00 ch.

Jupe avec fermeture à glissière à l'avant, fente à l'arrière. 48.00 ch.

Eaton Centre-Ville,

3e étage et à ou par

Anjou, Pointe-Claire,

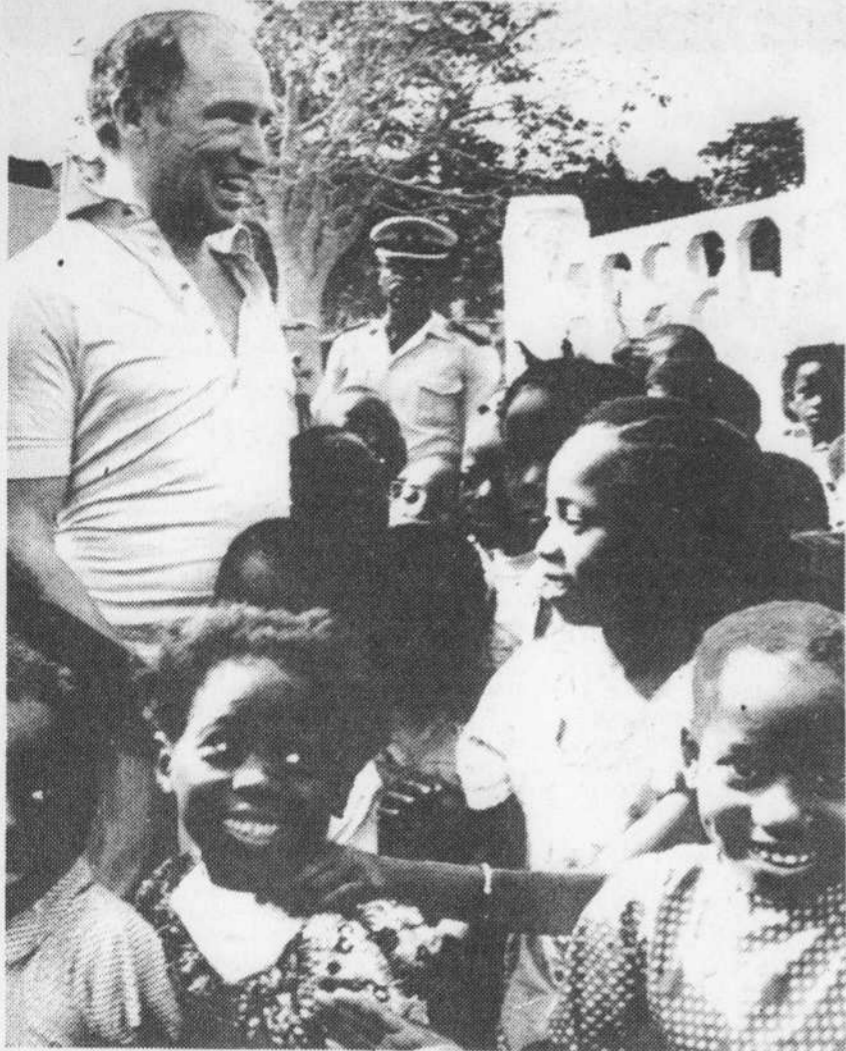
Cavendish, Laval,

St-Bruno, Rayon 441.

Achat en personne

seulement





Des enfants souriants ont entouré le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, qui a terminé sa visite au Sénégal hier en se rendant dans l'île de Gorée. (Photolaser CP)

# Trudeau reçu par le président du Brésil

BRASILIA (d'après PC et AFP) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, est arrivé hier soir à Brasilia, de Dakar.

Premier chef de gouvernement canadien à visiter le Brésil, M. Trudeau sera reçu aujourd'hui dans la capitale par le président de la république, M. Joao Figueiredo.

Hier, avant de quitter le Sénégal pour le Brésil, M. Trudeau s'est entretenu une dernière fois avec le président du Sénégal, M. Abdou Diouf, puis a visité l'île de Gorée, à quelques kilomètres au large de Dakar, site touristique célèbre, plus particulièrement pour sa «Maison des esclaves».

Depuis l'arrivée de M. Trudeau, dimanche, la presse sénégalaise a largement parlé de la visite du premier ministre du Canada, la télévision et les journaux y consacrant des reportages détaillés.

Le quotidien national *Le Soleil* affichait hier à la une une photo de M. Trudeau en compagnie du président, M. Abdou Diouf, et du premier ministre, M. Habib Thiam. En manchette, le journal annonçait que le Canada allait doubler, de \$10 à \$20 millions, sa contribution à la mise en valeur du fleuve Sénégal.

En pages intérieures, *Le Soleil* rapportait les propos du premier ministre, M. Thiam, selon qui «la voix du Canada se fait entendre sur la scène internationale, plus particulièrement en rapport avec le dialogue Nord-Sud».

C'est sous le thème de ce dialogue Nord-Sud que M. Trudeau a d'ailleurs entretenu sa tournée, qui l'a déjà mené en Autriche, où il est demeuré prisonnier

des neiges dans les Alpes, puis au Nigeria. En raison des contre-temps qui ont marqué les premiers jours de sa tournée, M. Trudeau a dû annuler sa visite en Algérie.

À Brasilia, M. Trudeau sera reçu ce matin par le président, M. Joao Figueiredo, qui offrira un déjeuner en son honneur. Il s'entretiendra dans l'après-midi avec M. Ramiro Saraiva Guerreiro, ministre brésilien des Affaires étrangères, qui s'est rendu en visite au Canada l'an dernier.

Le premier ministre du Canada quittera Brasilia jeudi matin pour Sao Paulo, la capitale industrielle du Brésil, où il rencontrera des hommes d'affaires brésiliens et canadiens, ainsi que les autorités locales. M. Trudeau se rendra vendredi matin à Manaus, en Amazonie, qu'il quittera samedi pour Mexico, dernière étape de son périple.

Outre le dialogue Nord-Sud, M. Trudeau examinera avec ses hôtes les relations bilatérales.

Il y a un an, Brasilia et Ottawa signaient un accord portant sur la fourniture de trois millions de tonnes de blé canadien, échelonnée sur une période de trois ans. Le Brésil est ainsi devenu le troisième acheteur de blé canadien, après l'URSS et la Chine. La balance commerciale bilatérale accuse un fort excédent en faveur du Canada.

La tournée de M. Trudeau, qui l'aura mené dans cinq pays, avait été organisée en préparation du sommet Nord-Sud qui se déroulera en juin à Mexico et en prévision également du sommet des sept pays les plus industrialisés, prévu en juillet à Ottawa.

Le froid intense des derniers jours et les prévisions peu encourageantes de la météo ne permettaient pas de dire hier quand la navigation pourrait reprendre sur le Saint-Laurent.

## ◆ Étudiante

tion de donner le temps de publier dans les journaux l'avis de l'exercice du recours collectif.

À sa sortie de la Cour, Mlle Monastesse n'a pas manqué d'exprimer toute sa satisfaction devant l'autorisation accordée. Comme elle l'a expliqué, il ne s'agit pas pour elle, comme pour d'autres, de récupérer le montant d'argent perdu, mais bien d'un principe à défendre. «Il est temps, a-t-elle dit, que les gens se prennent en main et pensent à réagir devant tous les ennuis qu'ils subissent par les ardeurs de travail dans les secteurs public et parapublic. Et ici, il était encore plus justifié de réagir, compte tenu que l'arrêt de travail était illégal.»

## ◆ Washington

mée guatémaltèque a démenti tout en reconnaissant qu'elle avait massé des troupes le long de la frontière.

Citant une dépêche de l'agence salvadorienne de presse datée de Mexico, des représentants du Front démocratique révolutionnaire (FDR) ont indiqué que les habitants de ce département «ont vu mardi matin des camions militaires venant du Guatemala», information officielle de fausse par une source militaire officielle à Guatemala.

Toutefois, à Mexico, le FDR et le FMLN (Mouvement salvadorien d'opposition) ne démentent ni ne confirment l'entrée de troupes guatémaltèques. Les porte-parole des deux mouvements ont manifesté la crainte que les concentrations de troupes guatémaltèques et honduriennes aux frontières du Salvador soient utilisées pour «réprimer les forces démocratiques».

Par ailleurs, les porte-parole des organisations salvadoriennes ont réitéré leur appel à la constitution d'un front anti-intervention par les gouvernements démocratiques d'Amérique latine.

Pour sa part, le gouvernement guatémaltèque a précisé dans un communiqué que «les bases militaires de Jutiapa et de Zacapa, proches de la frontière, ont déployé des troupes pour éviter que des éléments armés tentent de la traverser». Il s'agit de «mesures logiques de sécurité», souligne le communiqué officiel.

En écho, un porte-parole militaire guatémaltèque, le major Edgar Dominguez, a déclaré que le gouvernement et l'armée du Guatemala «respectent le principe de non-intervention et ne s'ingéreront pas dans un conflit au Salvador».

Par ailleurs, l'appel à la grève générale lancé par les guérilleros n'a été que faiblement suivi dans l'ensemble du Salvador, selon la junte. Mais, de son côté, le FDR, qui regroupe plusieurs tendances de l'opposition, a affirmé que les secteurs du commerce et de l'industrie étaient partiellement paralysés par le mouvement de grève. D'autres informations font état d'une paralysie presque totale des services d'autobus, où 60 pour cent des employés auraient cessé le travail, précisant que des travailleurs ont organisé eux-mêmes des services de transport improvisés pour se rendre sur leurs lieux de travail.

La presse étrangère a pour sa part payé son tribut hier aux événements, avec la mort de Ian Mates, l'un des deux journalistes de l'agence UPI blessés gravement la veille par l'explosion d'une grenade.

M. Mates, de nationalité sud-africaine, avait été blessé alors qu'il circulait en voiture, en compagnie d'un photographe de UPI, M. Hogland et d'une journaliste américaine, Mme Susan Meiselas, sur la route reliant San Salvador à Aguilera (32 km de la capitale salvadorienne). M. Hogland avait été également grièvement blessé lors de l'explosion de la grenade, Mme Meiselas étant pour sa part indemne.

Les services de sécurité ont d'autre part indiqué qu'un journaliste vénézuélien, M. Nelson Arrieti, accusé d'être «un agent de liaison» entre les groupes de la gauche salvadorienne, était actuellement détenu dans les locaux de la police nationale.

Le raid aérien sur Zacatecoluca, à une soixantaine de kilomètres à l'est de la capitale, a duré une quarantaine de minutes et a fait de nombreuses victimes, ont déclaré des témoins.

Les guérilleros qui occupaient les immeubles-clés de Zacatecoluca, ont dû évacuer la majeure partie de la ville à la suite de ce raid, a ajouté le porte-parole de l'armée.

Avant de larguer leurs bombes, les appareils avaient lâché des tracts invitant les insurgés à quitter la ville, ce dont les guérilleros n'ont pas tenu compte.

## AUJOURD'HUI

M. Jacques Caron, directeur du marketing et de la recherche économique pour la Banque Royale du Canada, parlera de «l'incertitude de notre avenir économique» lors du déjeuner de l'Advertising and Sales Executives Club of Montréal qui aura lieu à l'hôtel Le Reine-Elizabeth à midi.

M. Gérard J. Blondeau, directeur général adjoint de la Caisse de dépôt et placement, sera le conférencier invité lors du déjeuner de l'Association des économistes québécois, qui aura lieu à midi 15 au restaurant Butch Bouchard, 881 est, de Maisonneuve.

«La Pologne: les paysages naturels et l'occupation humaine d'un pays» sera le thème abordé par M. Miroslav Grandner, botaniste, écologiste et professeur à la faculté de Foresterie et Géodésie de l'Université Laval lors de la conférence de la société de géographie du Québec qui aura lieu au Collège des Jésuites, boul. Saint-Cyrille à Québec, à 20 h 30.

La Société d'horticulture et d'écologie du Nord de Montréal tiendra sa réunion mensuelle à 20 h au 12055, rue Dépatie. M. Claude Ritchot, agronome entomologiste à la station de recherche de Saint-Hyacinthe, parlera de pesticides. Pour inf.: 872-4064.

Le but premier du «rebirth» est de servir par une technique respiratoire simple, le traumatisme de sa naissance. Cette expérience sera expliquée lors d'une soirée d'information qui aura lieu à 19 h au 7229, rue Saint-Denis. Pour inf.: 270-8822.

Il y a collecte de sang de la Croix-Rouge à l'hôpital de Montréal pour Enfants, 2300, rue Tupper de 10 h à 16 h; au Centre communautaire de Mercier, 1 ouest, rue Saint-Jean Baptiste, de 14 h 30 à 16 h 30 et de 18 h à 20 h 30; et au manège militaire de Saint-Hyacinthe, rue Laframboise, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

Pour paraître sous cette rubrique, toute demande d'insertion doit nous parvenir, par écrit, au plus tard huit jours avant l'événement à annoncer. Nous regrettons de ne pouvoir accepter aucune demande par téléphone. Indiquez si l'entrée est libre ou non; le cas échéant, mentionnez le prix. Ce service est gratuit. Les envois doivent être faits à: Rubrique «Aujourd'hui», LE DEVOIR, 211 rue Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1.

## Victimes du feu

JERSEY CITY, New Jersey (AFP) — Cinq personnes, dont trois enfants, ont péri lundi soir dans un incendie qui a ravagé un immeuble à Jersey City.

Selon la police, qui estime qu'une sixième victime se trouve parmi les décombres, le sinistre — dont on ignore encore l'origine — s'est déclenché au rez-de-chaussée et s'est rapidement propagé à travers les huit étages de l'édifice, dont le toit s'est effondré.

L'immeuble disposait de détecteurs de fumée installés dans les couloirs, mais les appartements n'en étaient pas pourvus, a ajouté la police.

## Rude hiver en Europe aussi

PARIS (AFP) — Une vague de froid, accompagnée de chutes de neige ou de pluies abondantes, déferle sur une partie de l'Europe et sur le pourtour méditerranéen.

En France, une dizaine de routes nationales ont été fermées à la circulation. Dans le département de l'Aude, région la plus touchée, la ville de Carcassonne était pratiquement isolée du reste du pays, ainsi que les villages environnants.

Les deux grandes métropoles espagnoles, Madrid et Barcelone, sont sous la neige, offrant un spectacle inhabituel à leurs habitants. Dans le Nord-Est du pays, la plupart des postes-frontières avec la France étaient fermés.

En Suisse, d'abondantes chutes de neige, ces jours derniers, ont été à l'origine de graves accidents de montagne. Dans les Alpes du Valais, on a enregistré dix morts en six jours. Il est tombé depuis le début de l'hiver plus de huit mètres de neige.

En RFA, un nombre record de collisions a été enregistré dans l'Ouest du pays, tant les dérapages sur les routes et autoroutes ont été nombreux. L'Écosse et la moitié sud de la Grande-Bretagne ont subi les mêmes inconvénients. Quant aux Portugais, les habitants des régions de Guarda et de la Serra d'Estrela (nord), habitués à la neige, ont accueilli la pluie avec joie. Le pays connaissait en effet une vague de sécheresse depuis septembre dernier.

En revanche, la place Saint-Marc à Venise était recouverte par la neige tôt mardi matin et il neigeait également à Milan, Turin et Gènes.

## Protection de la jeunesse: 77,000 cas

QUÉBEC (PC) — Les cas de quelque 77,000 jeunes auront été signalés à la direction de la protection de la jeunesse au cours de la deuxième année d'application de la loi 24 sur la protection de la jeunesse qui se terminera le 31 mars prochain.

C'est ce que révèlent des données provisoires compilées par l'Association des centres de services sociaux (ACSS).

Si ces projections se réalisent, il s'agira d'une augmentation de 17,000 cas comparativement à l'année précédente.

On estime que 50% de ces signalements ont trait à des délits tandis que les autres sont des cas de protection.

## 14 janvier

- 1980: le ministre iranien des Affaires étrangères affirme que les otages pourraient ne jamais être libérés.
- 1979: le président Carter engage sa campagne en vue d'une ratification des accords SALT-2 par le Sénat, déclarant qu'un rejet «porterait un coup sévère aux perspectives de paix dans le monde».
- 1977: décès de sir Anthony Eden, ancien premier ministre britannique, à l'âge de 79 ans.
- 1970: les autorités nigérianes refusent de permettre l'envoi de vivres et de médicaments à l'ex-Biafra qui vient de capituler.
- 1965: première rencontre des chefs de gouvernements d'Irlande et de l'Ulster.
- 1963: le général de Gaulle expose les objections françaises à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.
- 1962: des attentats dans plusieurs villes algériennes font 36 morts.
- 1942: les forces américaines commandées par le général MacArthur continuent de résister au Japonais sur la presqu'île de Bataan aux Philippines.
- 1914: la première chaîne de montage Ford est mise en marche.
- 1609: l'Angleterre et l'Espagne s'allient contre Napoléon.
- 1794: les États-Unis ratifient le traité de paix avec l'Angleterre qui met officiellement fin à la guerre d'indépendance.
- Ils sont né le 14 janvier: Albert Schweitzer, pasteur et médecin français (1875-1965); l'actrice américaine Faye Dunaway (1941).

tâches que leur confie d'emblée le projet fédéral amende.

Me Pratte en donne pour exemple cet amendement (art. 26) à la charte qui porte sur le multiculturalisme et qui se lit: «Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.» — Qu'est-ce que cela veut dire et que peuvent en décider les juges? demande Me Pratte.

Enfin, le chef de la délégation du Québec à Londres, M. Gilles Loiselle, de même que deux hauts fonctionnaires de la Colombie-Britannique, MM. Mel Smith et Dick Vogel, qui sont allés y sonder les reins et les coeurs de la Chambre des communes, ont rapporté hier aux ministres réunis à Montréal une note d'optimisme: à Londres, le projet Trudeau, qui comporte beaucoup plus de choses que les Britanniques ne le croyaient au départ, serait devenu «énorme». Les trois interlocuteurs ont également mentionné le fait qu'aucun constitutionnaliste britannique n'a défendu le projet fédéral devant le Select Committee, alors que plus d'un y ont appuyé le point de vue des provinces.

## ◆ Amendements

autres à celle du Manitoba et un autre groupe de quatre questions à celle de Terre-Neuve.

Faisant le point sur ce premier volet de leur action commune, les Six ont décidé hier de maintenir leur collaboration, notamment à cause «de son succès à ce jour et de son efficacité», a noté M. Claude Morin au nom de ses collègues.

Les amendements Chrétien n'ont rien changé à la solidarité des six provinces, bien au contraire, semble-t-il. Si les cinq partenaires du Québec se montraient hier plus réservés au sujet de la pertinence des amendements déposés lundi à Ottawa, ils ne manifestaient guère d'enthousiasme à cet égard, en attendant du moins d'en avoir discuté avec leur chef de gouvernement respectif. Pour le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, M. Dick Johnston, «il n'y a rien là qui changera notre avis au sujet de l'illegalité du processus (emploi)».

Les Six souhaitent que deux des quatre provinces restantes se joignent à leur front commun, notamment la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse. Dans le premier cas, le premier ministre, M. Allan Blakeney, a montré à ce jour beaucoup d'hésitation à se rallier ou à repudier le projet Trudeau. Les Six espèrent que les nouveaux amendements de lundi amèneront la Saskatchewan à se joindre à eux.

Quant à la Nouvelle-Écosse, elle n'a pas posé de geste en ce sens, sauf que son premier ministre, M. John Buchanan, a fait parvenir au Select Committee de la Chambre des communes britannique le mémoire qui lui soumettait devant le Comité mixte du Sénat et des Communes à Ottawa et dans lequel il disait s'opposer à une démarche unilatérale d'Ottawa.

Quant aux trois causes actuellement devant les tribunaux, celle qui a été soumise à la Cour d'appel du Manitoba doit évoluer rapidement et le tribunal rendra jugement d'ici à la fin de février. Les Six sont d'emblée optimistes en l'occurrence et estiment que cela pourrait être suffisant pour ralentir l'action que Londres pourrait entreprendre dans le sens d'une approbation du projet fédéral.

Les deux ministres québécois ont vigoureusement attaqué les amendements Chrétien. «Le gouvernement central attaque de front les provinces et, sur le plan de langue, le Québec en particulier», a dit M. Bédard, qui mentionne le fait qu'Ottawa veut ainsi réduire en poussière la Charte du français du Québec en «ouvrant la porte plus grande encore» à tous ceux qui voudront fréquenter l'école anglaise dans la province française.

M. Morin estime inacceptable en outre la politique des «deux poids, deux mesures» que traduisent certains amendements à la charte fédérale. D'abord, on impose au Québec et au Manitoba (au Nouveau-Brunswick aussi, qui l'a demandé lui-même) le bilinguisme dans les cours de justice et les assemblées législatives provinciales, tout en laissant par contre à l'Ontario le droit d'agir à sa guise sur ce point, alors que cette dernière province est celle qui compte le plus de francophones hors Québec. De plus, dit M. Morin, le gouvernement fédéral se donne le pouvoir d'instituer des référendums (en cas d'impasse constitutionnelle), mais il refuse de même souffler aux provinces d'en faire autant (sur le même sujet).

M. Bédard, lui, souligne ce qui forme à son avis le trait majeur des nouveaux amendements à la charte des droits: «On constatera désormais une emprise de plus en plus grande des tribunaux sur la vie de la collectivité. Si on y donne suite (aux amendements), les tribunaux ne seront plus seulement responsables de juger de l'application des lois adoptées par les hommes politiques démocratiquement élus; ils auront encore à se prononcer sur le bien fondé de la loi elle-même.»

Il en résultera inévitablement, ajoute le ministre de la Justice, «une insécurité juridique extrêmement grave et un fouillis juridique». Me Yves Fratte, le conseiller juridique spécial du Québec dans la cause qui oppose la province au fédéral et ex-juge de la Cour suprême du Canada, a dit aux Six réunies hier que les juges qu'a formés notre système judiciaire ne les a préparés en rien à ce nouveau type de

répercussions dans le pays et notamment dans l'Ouest.

Ce projet de loi, vivement contesté dans les provinces de l'Ouest, risque d'être encore plus mal reçu s'il est passé à la vapeur. D'ailleurs néo-démocrates et conservateurs ont prétendu hier que la hâte du gouvernement signifie qu'il a quelque chose à cacher. «L'opposition à cette législation est tellement grande dans les pays que le gouvernement camoufle l'inquiétude qui se propage parmi les Canadiens», a déclaré M. Joe Clark hier soir.

Quoi qu'il en soit, l'Opposition s'est dite hier bien décidée à ne pas se laisser impressionner par de telles tactiques. M. Walter Baker, leader des conservateurs aux Communes, a clairement laissé entendre que, sur d'autres projets de loi découplant de la politique énergétique — notamment ceux introduisant des taxes hautement contestées dans le milieu — l'opposition officielle entend bien consacrer tout le temps qu'elle jugera utile. Il faut donc s'attendre si le gouvernement est sérieux, au recours à d'autres motions de clôture.

Tout se passe comme si le gouvernement voulait se hâter de discuter en deuxième lecture de ses projets de loi importants et les envoyer en comités parlementaires. La voie serait ensuite libre, en février, pour ramener le projet de résolution constitutionnelle devant la Chambre des communes. Les députés de l'opposition seraient alors partagés entre deux comités importants — celui des Finances et celui des Ressources — et la Chambre des communes elle-même.

## ◆ Cargo

les navires seraient arrachés de leurs amarres.

C'est d'abord le cargo panaméen Deteus, déplaçant 9,000 tonnes, qui est parti à la deriva obligeant les deux remorqueurs à tenter d'arrêter sa descente incontrôlée tandis que le brise-glace Pierre-Radisson, parti du lac Saint-Pierre, faisait route sur Montréal. Le Deteus est allé se fracasser sur un quai dans l'est de Montréal endommageant son gouvernail et emportant deux grues portiques de la S. Lawrence Stevedoring Co Ltd. Une grue est tombée à l'eau tandis que l'autre s'est renversée sur le pont du navire. Les dégâts seraient évalués à plusieurs dizaines de milliers de dollars selon les porte-parole de la St. Lawrence Stevedoring.

Peu de temps après c'était au tour du cargo malais Bunga Chempaka, paralysé dans le port de Montréal depuis le 4 janvier à cause des embâcles en amont de Québec, qui partait à la deriva, arraché en pleine nuit de son quai, et précipité sur le bouchon de glaces. Finalement c'est le gros porte-conteneurs norvégien Thor One qui était soulevé par les eaux et projeté au large mais, se laissant dériver dans la zone d'ancrage, son commandant réussissait à jeter l'ancre en eaux libres et le navire se trouvait encore à l'ancre hier.

Les deux autres navires en dérive ont pu regagner leurs quais au cours de l'après-midi, aucun membre des équipages n'ayant subi de blessures mais plusieurs ayant souffert du froid au cours de ces manoeuvres nocturnes.

À 15 h hier, le brise-glace Pierre-Radisson, après s'être attaqué à des véritables murs de 20 pieds d'épaisseur de glaces pendant plusieurs heures a réussi à mettre en dérive la masse de glaces et s'est mis immédiatement en route pour le lac Saint-Pierre où l'on craint que les glaces n'aillent s'ajouter aux embâcles qui rendent toujours impossible toute navigation entre Montréal et Trois-Rivières depuis le 5 janvier. D'ailleurs cinq brise-glace canadiens se mettaient à l'oeuvre hier soir dans le lac Saint-Pierre. Le Pierre-Radisson accompagné de deux autres brise-glace — les Norman-McLeod-Rogers et l'Iberville, ainsi que des brise-glace légers Simon-Fraser et Tracy avaient en effet pour objectif d'ouvrir un passage dans la voie navigable au niveau du lac Saint-Pierre où le peu de profondeur et le faible courant permettent facilement au froid de former de la glace.

À Québec, aux fins d'assurer le débit du fleuve et d'assister le traversier de Lévis, le ministre des Transports a fait venir des provinces maritimes le gros brise-glace John MacDonald. Il y a des navires en attente à Québec et Trois-Rivières sur leur route vers Montréal tandis qu'à Montréal d'autres bateaux, dont certains sont à quai depuis la fin de décembre, attendent toujours que la voie soit praticable jusqu'à Québec pour entreprendre leur voyage en mer.



Selon un sondage du CPQ

## Les patrons québécois s'inquiètent davantage des politiques fédérales

par Françoise Côté  
de la Presse canadienne

Si l'évaluation du climat socio-économique au Québec est largement coté comme «passable» dans le 11e sondage semi-annuel du Conseil du Patronat du Québec (CPQ) par contre cette enquête révèle pour la première fois en cinq ans et demi une montée des préoccupations des hommes d'affaires québécois à l'égard des politiques fédérales, en particulier celle de l'énergie et de la canadienisation.

Les résultats de ce onzième sondage rendu public, hier, montrent que les politiques fédérales viennent au quatrième rang parmi les préoccupations des milieux économiques, soit après l'inflation, la conjoncture économique générale et les politiques du gouvernement du Québec. En juin dernier, lors du 10e sondage, les politiques fédérales avaient été mentionnées au septième rang ce qui constituait déjà

une légère remontée par rapport au 10e et 11e rangs enregistrés au cours de 1979 et du 8e rang il y a un an.

Le président du CPQ, M. Pierre Côté et le vice-président exécutif, M. Ghislain Dufour, ont révélé que le Conseil prépare un mémoire sur la question de la canadienisation. Ce mémoire doit être soumis aux membres du conseil lors d'une réunion qui aura lieu le 26 janvier. Après avoir été finalisé il sera présenté au gouvernement fédéral.

Outre la politique énergétique d'Ottawa, les membres du Conseil du patronat s'inquiètent de la possibilité que le gouvernement fédéral cherche à canadieniser non seulement les entreprises pétrolières, mais étende cette politique à toutes les entreprises canadiennes au pays. On cite aussi comme objets de préoccupation, l'agence de tamisage des investissements étrangers, les taux d'intérêt et enfin l'in-

capacité d'Ottawa de régler les problèmes constitutionnels, de façon à ce qu'on puisse accorder la priorité à l'économique.

C'est dans des proportions respectivement de 70%, 73% et 66% que les hommes d'affaires québécois évaluent comme «passable» le climat économique, social et politique qui prévaut actuellement au Québec. Dans ce sondage qui se veut un reflet de ce que pensent les instances de décision dans le milieu économique québécois, on trouve que seulement 5% considèrent le climat économique comme «bon» et 25% comme «mauvais».

Pour le climat social 19% l'évaluent comme «bon» tandis que 8% le trouvent «mauvais». Enfin le contexte politique est évalué comme «bon» pour 4% des répondants et comme «mauvais» par 30%.

Au total, 142 chefs d'entreprises sur les 325 membres corporatifs du CPQ

ont répondu à ce sondage effectué au moyen d'un questionnaire de deux pages sous la direction de la firme ACP Marketing, en collaboration avec le secrétariat du CPQ. Ces 142 entreprises embauchent environ 202.000 travailleurs québécois.

La perception de l'évolution de la situation dans les six prochains mois est une de stagnation. En effet au sujet des conditions économiques 50% des répondants ne prévoient aucun changement tandis que 33% entendent une détérioration et 17% une amélioration.

Phénomène encore plus prononcé quant au climat social, alors que 81% des répondants ne prévoient aucun changement et que 10% seulement mentionnent une amélioration et 9%, une détérioration.

Quant au climat politique, on trouve 51% qui ne voient aucun changement contre les 60% de juin 1980 avec par

contre 30% qui entendent une amélioration contre les 25% d'il y a six mois et 19% qui prévoient une détérioration en comparaison avec les 15% de juin dernier.

Le climat pour l'entreprise au Québec, relativement à celui qui prévaut ailleurs au Canada est vu par 4% des répondants comme meilleur, par 52% comme semblable et par 44% comme moins bon, ce qui est assez proche des perceptions de juin dernier.

Les chefs d'entreprise québécoise placent en tête des facteurs qui peuvent avoir une influence sur l'activité économique du Québec, l'inflation auquel ils accordent 464 points pour le court terme et 477 points pour le long terme. Viennent en second lieu, la conjoncture économique en générale et en troisième, les politiques du gouvernement provincial. Au cours des trois derniers sondages semi-annuels du CPQ, ces trois facteurs ont toujours figurés dans cet ordre en tête de liste des préoccupations.

Cette fois cependant en quatrième place, les politiques fédérales ont déplacé la législation et la réglementation du provincial qui se retrouvent maintenant au cinquième rang. Viennent ensuite la productivité des travailleurs (sixième); les dépenses du secteur gouvernemental (septième) et la politique linguistique (huitième).

Pour la politique linguistique, c'est une remontée dans l'ordre des préoccupations des chefs d'entreprise. En effet lors du sondage de juin dernier, soit un mois après le référendum, on retrouvait la politique linguistique du dixième rang.

Enfin viennent s'ajouter également comme facteurs jugés importants par les répondants: les relations de travail, le coût de la main-d'œuvre; le syndicalisme en général; le crédit à court terme, la disponibilité du personnel de cadre; la disponibilité et la qualité de la main d'œuvre; la capacité de production; la disponibilité des «intrants» (pièces, matériel) et la disponibilité de capital à long terme.

## Après la fermeture de l'iron-Ore 4,000 mises à pied cet été sur la Côte-Nord.

SEPT-ÎLES (PC) — La compagnie minière Québec-Cartier et les Mines Wabush fermeront leurs portes cet été pendant quatre à six semaines.

Ces mesures ont été confirmées par M. Bruno Boissé, directeur des relations industrielles à la Québec-Cartier ainsi que par M. André Demers, directeur général des Mines Wabush.

Elles toucheront près de 3.200 travailleurs de Mont Wright et de Port-Cartier et quelque 800 autres salariés à Scully et à Pointe-Noire.

Ces producteurs miniers imitent ainsi le geste posé par la Sidbec-Normines qui, voulant réduire de 35% sa production de boulettes de fer, avait annoncé 400 mises à pied pour au moins quatre semaines l'été prochain.

Ces décisions sont d'autant plus importantes pour l'économie de la région que l'iron Ore vient de décréter la fermeture de son concentrateur et de son usine de bouletage de Sept-Îles à compter du mois de mai pour une durée indéterminée et que les Métallos s'apprentent à négocier une nouvelle convention.

Propriété à part entière de la puissante firme américaine US Steel Corp., la compagnie minière Québec-Cartier s'est jusqu'ici montrée peu affectée par les flottements éprouvés sur le marché nord-américain du fer et de l'acier.

Selon M. Boissé, cette relative bonne santé de la Québec-Cartier vient du fait qu'elle exporte 75% de sa production sur le marché européen, principalement en

Grande-Bretagne et en Allemagne, où la récession a été moins forte qu'aux États-Unis.

Ainsi, on prévoit cette année produire environ 13 millions de tonnes, tout comme l'année dernière. Les ventes anticipées sont toutefois légèrement supérieures, ce qui permettra à la Québec-Cartier d'éliminer au moins un million de tonnes de boulettes stockées et invendues.

Quant à la compagnie des Mines Wabush, grâce à la bonne performance des aciéries canadiennes, elle est dans une meilleure position. Elle augmentera même sa production de boulettes de fer à ses installations de Pointe-Noire.

Toutefois, cet été, les Mines Wabush seront contraintes de fermer leurs portes pendant quatre semaines mettant ainsi à pied plus de 800 travailleurs.

Lors des dernières négociations, la compagnie Iron Ore avait été choisie comme cible par les Métallos, qui voulaient donner le ton aux négociations avec les autres employeurs de la région. Cette fois, les représentants syndicaux ont laissé entendre qu'ils pourraient choisir une autre cible, possiblement Québec-Cartier.

À Sept-Îles, le maire de la ville, M. Jean-Marc Dion, lui-même un employé de l'iron Ore, a fait remarquer que ces mises à pied montraient bien la nécessité de diversifier l'économie locale. La dernière grève, en 1977, qui avait touché les quatre compagnies minières, avait duré quatre mois et complètement paralysé l'économie de la région.

Négligeant sa souveraineté technologique

## Le Canada deviendrait un pays du tiers-monde d'ici vingt ans

par Michei Nadeau

Parce qu'il néglige presque totalement le développement de sa souveraineté technologique et qu'il se fie abusivement à l'abondance de ses richesses naturelles, le Canada pourrait fort bien, au début du siècle prochain, se retrouver parmi les pays du tiers-monde et se contenter ainsi du simple rôle de pourvoyeur des matières premières.

C'est l'avertissement qu'a lancé hier le président de Northern Telecom Canada, M. Basile A. Bénéteau, devant les étudiants et les professeurs de l'École des Hautes Études Commerciales. L'homme d'affaires torontois prenait la parole dans le cadre de la série de conférences sur le «nationalisme économique et stratégie industrielle».

À plusieurs reprises, M. Bénéteau s'en est pris à l'inertie du gouvernement fédéral qui n'a pas de stratégie industrielle. En refusant le pari

de l'électronique, «Le Canada risque de retomber dans le camp des pays les moins développés, selon les normes du XXIe siècle».

«Les nations dirigeantes au cours du prochain siècle seront celles qui ont compris l'importance du nouvel ordre économique et qui auront pris les mesures nécessaires pour en assurer l'avènement».

«Nous sommes en train de perdre, par défaut, toute possibilité de souveraineté technologique et celle-ci est aujourd'hui tout aussi importante à l'avenir du Canada que sa souveraineté territoriale», ajoute M. Bénéteau dans son texte publié à l'avance.

La première carence se trouve du côté du faible effort consenti par le gouvernement pour la recherche. La somme de \$1,4 milliard apportée par l'État fédéral représente, en dollars réels, le même montant qu'en 1968. Le Canada se situe au dernier rang des pays développés avec 0,9% de son

PNB investi dans la recherche.

M. Bénéteau a qualifié de «voeux pieux» les promesses d'aide du gouvernement fédéral contenues dans le dernier discours du Trône.

Ce dernier a ajouté que plusieurs pays, comme la Grande-Bretagne, la France ou le Japon, «favorisent la création d'une industrie nationale forte en s'appuyant sur un marché national acquis». Il a donné l'exemple français qui vend maintenant en Amérique un combiné téléphone-véhicule après avoir développé ce système avec l'installation pilote de 250.000 terminaux.

«Les autres pays ont reconnu qu'il était nécessaire de faire preuve de nationalisme économique en matière de techniques de pointe et ils ont adopté une stratégie industrielle nationale qui permet de parvenir à de tels résultats».

Le malaise au Canada s'explique par trois facteurs.

Le Canada, de par son histoire, s'est tourné économiquement et politiquement vers l'exploitation de ses richesses «en négligeant pratiquement tout autre secteur».

Faute de les transformer sur place, le Canada exporte ainsi ses richesses naturelles et les emplois qui y sont reliés dans d'autres pays. Aussi, ces matières premières s'épuisent un jour.

Le deuxième grief de M. Bénéteau se trouve dans l'attitude des Canadiens face à l'importance des firmes de devenir concurrentiel en se dotant de dimensions internationales. Il a dénoncé les efforts d'organismes fédéraux qui veulent démembrer le tandem Bell-Northern. (Bell Canada détient la majorité des actions de Northern Telecom). «Le marché canadien est beaucoup trop restreint pour supporter le niveau technologique qui nous est nécessaire et ne permet pas de générer suffisamment de revenus à consacrer à la recherche et au développement».

M. Bénéteau a signalé que Northern demeure présente au Québec avec 42% de ses employés canadiens. Environ 300 personnes travaillent à la recherche et au développement dans les laboratoires et les usines de la compagnie au Québec. Cependant, Northern Telecom a déménagé en pratique son siège social à Mississauga, en Ontario au cours de 1979.

Enfin, la troisième source du malaise se situe au niveau de l'indifférence des Canadiens face à leurs réalisations techniques. Le développement d'une technologie autochtone n'est pas considéré comme une priorité.

M. Bénéteau a rappelé qu'il y a 25 ans, environ 90% des produits de Northern étaient conçus et mis au point à l'étranger, surtout aux États-Unis. Aujourd'hui, les produits développés par Northern représentent 72% du total.

Pour réussir, les Canadiens doivent d'abord avoir la volonté «dans un élan collectif» de se doter d'une stratégie industrielle. Il faudra identifier les domaines où l'industrie autochtone peut exceller.

Le Canada n'a pas d'autre choix s'il veut prendre sa place parmi les grandes nations industrielles au cours des prochaines décennies, a conclu le conférencier.

## Price rouvrira ses portes en avril près de Mont-Joli

PRICE (PC) — Tout indique que la scierie de la compagnie Abitibi-Price a indiqué que la scierie ne pourrait pas reprendre ses opérations avant avril puisque les installations ne sont pas prévues pour fonctionner l'hiver.

D'autre part, une trentaine de représentants de l'industrie des pâtes et papiers oeuvrant au Québec ont rencontré hier le premier ministre, M. René Lévesque, et trois de ses ministres, MM. Yves Bérubé (Énergie et Ressources), Marcel Léger (Environnement) et Bernard Landry (Développement économique).

La rencontre visait à faire le point sur le développement de

singulièrement basse, un porte-parole de la compagnie Abitibi-Price a indiqué que la scierie ne pourrait pas reprendre ses opérations avant avril puisque les installations ne sont pas prévues pour fonctionner l'hiver.

D'autre part, une trentaine de représentants de l'industrie des pâtes et papiers oeuvrant au Québec ont rencontré hier le premier ministre, M. René Lévesque, et trois de ses ministres, MM. Yves Bérubé (Énergie et Ressources), Marcel Léger (Environnement) et Bernard Landry (Développement économique).

La rencontre visait à faire le point sur le développement de

cette importante industrie qui produisait 6,6 millions de tonnes métriques de papier en 1979 et fournissait directement de l'emploi à 41.460 travailleurs dans 114 municipalités du Québec.

À l'issue de la rencontre, le premier ministre et M. Anatole Côté, président de l'Association des Industries forestières du Québec, ont expliqué à la presse que l'unanimité avait été faite pour mettre l'accent sur le réaménagement des forêts au cours des prochaines années.

Depuis 1976, l'accent avait surtout été mis sur la modernisation des industries, phase qui est en voie d'être complétée.

## Gros-Cacouna: étude de l'impact environnemental

Même si la décision de l'Office national de l'énergie ne sera pas prise avant l'automne prochain, le dossier «Gros-Cacouna» continue de suivre la filière administrative.

Avant de déposer des mémoires à la mi-février, la population est invitée à venir s'informer sur l'impact environnemental d'un tel port méthanier (en jargon: «terminal de réception de gaz naturel liquéfié»).

Lors de l'audience qui se tient aujourd'hui même à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Rivière-du-Loup, la compagnie TransCanada Pipelines présentera son projet ainsi que les études d'impact environnemental déjà effectuées. Des représentants de divers ministères provincial et fédéral (Environnement, Énergie-Ressources, Transport) devraient être présents pour répondre aux questions qui re-

lèvent de leur compétence, précise la Commission ad-hoc mise sur pied par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Le dossier complet de l'impact d'un futur port sur l'environnement aquatique et terrestre est disponible tant à la salle municipale de Cacouna qu'aux Bureaux des audiences publiques à Sainte-Foy et à Montréal. Disponible depuis le 13 novembre, ce dossier n'a pas encore été tellement consulté par la population locale, dont certains responsables socio-économiques ont dit la détermination pour obtenir ce super-port, un investissement de \$140 millions environ.

Un mois et demi environ après le dépôt des mémoires, la commission devrait remettre un rapport au ministre québécois de l'Environnement et le ministre dispose alors de 60 jours pour rendre public l'avis de la commission. Cette procédure a été déclenchée par une demande de «certificat d'autorisation» déposée au Ministère de l'Environnement par l'un des partenaires du projet.

Le dossier complet de l'impact d'un futur port sur l'environnement aquatique et terrestre est disponible tant à la salle municipale de Cacouna qu'aux Bureaux des audiences publiques à Sainte-Foy et à Montréal. Disponible depuis le 13 novembre, ce dossier n'a pas encore été tellement consulté par la population locale, dont certains responsables socio-économiques ont dit la détermination pour obtenir ce super-port, un investissement de \$140 millions environ.

Un mois et demi environ après le dépôt des mémoires, la commission devrait remettre un rapport au ministre québécois de l'Environnement et le ministre dispose alors de 60 jours pour rendre public l'avis de la commission. Cette procédure a été déclenchée par une demande de «certificat d'autorisation» déposée au Ministère de l'Environnement par l'un des partenaires du projet.

Gouvernement du Québec  
Commission des normes du travail

## AVIS AUX EMPLOYEURS ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT DE PRÉLÈVEMENT DE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL DU QUÉBEC

La Commission des normes du travail (organisme qui a succédé à la Commission du salaire minimum) désire rappeler à tous les employeurs qui ont des salariés travaillant au Québec qu'ils sont assujettis au règlement de prélevement n° 1, 1979, sauf les catégories d'employeurs bénéficiant d'une exemption de prélevement en vertu de l'article 30 de la loi sur les normes du travail ou exclus de l'application de cette loi.

### MODALITÉS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

#### SALAIRES SUJETS AU PRÉLÈVEMENT

Sont sujets au prélevement tous les salaires payés ou avantages fournis aux salariés jusqu'à un maximum annuel de 21 500\$ (établi selon l'article 42 de la loi des accidents du travail du Québec).

#### TAUX

Ce règlement prévoit que la Commission doit prélever, des employeurs assujettis, une somme égale à un huitième d'un pour cent (1/8 de 1%) des salaires payés à leurs employés à chaque année.

#### DATE LIMITE DU VERSEMENT

Le prélevement doit être versé à la Commission au plus tard le 10 mars suivant l'année pour laquelle il est dû.

NOTE: L'article 140 de la loi stipule que tout employeur qui refuse de produire son rapport ou fait une fausse déclaration est passible d'une amende de 200\$ à 500\$ et cecl dès la première offense.

#### RENSEIGNEMENTS

On peut obtenir des informations supplémentaires et le formulaire spécial en communiquant avec le Service du Prélèvement à Québec (418) 643-4912 ou l'un des bureaux régionaux suivants:

ALMA	(418) 662-3975	MONTRÉAL	(514) 873-7249
HAUTERIVE	(418) 589-9931	QUÉBEC	(418) 643-4940
HULL	(819) 771-6259	ROUYN-NORANDA	(819) 762-0867
JONQUIÈRE	(418) 547-6689	SHERBROOKE	(819) 565-0441
LÉVIS	(418) 833-6194	TROIS-RIVIÈRES	(819) 374-4661
MATANE	(418) 562-2010		



1130 ouest, rue Sherbrooke  
Suite 801, Montréal H3A 2M8  
Tel.: (514) 284-0426

### L'OR, L'ARGENT, LES DEVICES?

### Tele-Trade® vous place en tête de ligne!

- APRÈS L'OUVERTURE DE VOTRE COMPTE:
- Achetez ou vendez de l'or, de l'argent ou cinq principales devises étrangères, de votre domicile ou votre bureau!
  - Appelez sans frais de n'importe quel point du Canada!
  - Ayez accès direct à nos opérations internationales!
  - Recevez des intérêts quotidiens sur vos soldes inactifs! (Un minimum de \$2,800)
  - Recevez un relevé mensuel complet d'activité!



Pour des détails:  
Composez (416) 863-1864  
ou écrivez à:  
Mlle Ginette Ross  
Centre Tele-Trade®  
Compagnie de Fiducie Guardian  
74, Victoria, 6ième étage  
Toronto, Ontario M5C 2A5

### Compagnie de Fiducie Guardian "Fond Garanti" R.E.E.R.

# 13 5/8 %

Intérêt annuel sur  
Certificats de 5 ans.

Pour plus de renseignements ou pour une application au "Fond Garanti" R.E.E.R., communiquez avec: (514) 842-8251 Montréal (416) 863-1100 Toronto

Membre de la Société de l'Assurance-Dépôts du Canada  
Inscrit à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec  
Nous nous réservons le droit de modifier les taux d'intérêt sans préavis.



618 rue St-Jacques, Montréal, Québec, Canada H3C 1E3  
87 Yonge Street, Toronto, Ontario, Canada M5C 1S8

MONDRIAN

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others.

Baisse des cours

L'indice composé de la Bourse de Toronto a terminé la journée hier en baisse de 3,42 points, à 2249,51.

Dix des 14 secteurs du marché ont flechi, celui de l'or faisant une chute de 36,12 points à 4383,95. Par contre, les pipelines ont un bond de 54,44 points et finissent à 2413,89.

Au tour du compte, les pertes sont plus nombreuses que les gains, soit 309 à 204 et 218 valeurs sont inchangées. Près de six millions de titres ont été échangés et la valeur chiffré \$97,77 millions.

Parmi les industrielles traitées, Cominco 1-3-4 à \$67 1/4, Union Oil of Canada 1-1-2 à \$27-1/2, Bell Canada 1-1-2 à \$69 1/4, Selkirk Communications A-3-4 à \$29 1/4 et Dome Pet-3-4 à \$71 1/4.

Peoples Jewellers gagne à \$19, Nova A 1-7-8 à \$39 3/4, HCl Holdings B-1 à \$41-1/2, Petrofina Canada 1-2 à \$88 1-2 et Canadian Pacific 1-8 à \$11-1/4.

Dans le secteur minier, Carlin Mines cède à \$35, Dome Mines 1-4 à \$98 1-4 et United Keno Hill à \$40. Roman Corp. prend à \$98 et Teck Corp. B-3-4 à \$20-1/2.

Parmi les pétroliers, Ocelot Industries B abandonne 3-4 à \$36 1-2, Sceptre Resources 5-8 à \$15 7/8 et Numa et Omega Hydrocarbons 1-2 à \$8 1/2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock prices for various companies, organized by sector and company name.

MONDRIAN

Marché Indécis

Une reprise tardive s'est opérée à la Bourse de Montréal, hier, et les cours ont évolué irrégulièrement. L'indice composé clôture en hausse de 0,12 à 350,08.

Les industrielles progressent de 0,57 à 367,81 et les bancaires de 1,39 à 409,80, tandis que les services publics reculent de 0,80 à 258,80 et les papeteries de 0,34 à 236,42.

La séance terminée, les pertes l'emportent sur les gains par 63 à 54 et valeurs sont stables.

Alcan gagne 3-8 à \$137,8, Gulf Oil 3-8 à \$23 3/4, Stelco A 3-8 à \$36 1-2, Shell Canada 1-4 à \$25 3/4, Banque nationale 3-8 à \$15 3/8 et Imperial Oil A-1-4 à \$33 1/4.

Rédacteur's Digest cède 1-1-2 à \$9, Cominco 1 à \$69-1/2, Bell Canada 1-8 à \$19 3/4, Entreprises CP 1-4 à \$24 1/4, Hudson's Bay Oil 1-8 à \$23 et Alcan 3-8 à \$40 1-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock prices for various companies, organized by sector and company name.

REVISES

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

NEW YORK

Table of stock prices for various companies in New York.

Plus cinq points

La tendance était à la baisse, hier, à la Bourse de New York, où l'indice des industrielles a clôturé à 964,07 perdant 4,69 points. Quelques 40,6 millions d'actions ont été échangés.

La hausse marquée des taux d'intérêt des bons du Trésor à court terme, la première depuis la mi-décembre, a compromis les espoirs d'une poursuite de la détente sur le front monétaire.

En clôture, 993 valeurs étaient en baisse contre 566 en hausse et 351 inchangées.

Tres active, IBM perd 1-4 à 66 3/8 tandis que ITT clôture à 30 1-2 en baisse de 1-2 point. General Electric à 62-1/8 en baisse de 7-8 point et Dow Chemical à 52-1/8 en baisse de 2-4 point.

En revanche les pétroliers sont en hausse avec Marathon Oil qui gagne 1-7-8 à 70 points, Mobil 1-8 à 79 1-8, et Exxon 1-5-8 à 79 1-4.

Parmi les canadiennes, Dome Mines cède 3-4 à \$82 1-2, Alcan 3-8 à \$33 1-2 et Seagram Co. 1-4 à \$60 1-4. Par contre, Canadian Pacific gagne 1-4 à \$34 3/4 et Walker-Consumers 1-4 à \$25 3/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock prices for various companies, organized by sector and company name.

NEW YORK

Plus cinq points

La tendance était à la baisse, hier, à la Bourse de New York, où l'indice des industrielles a clôturé à 964,07 perdant 4,69 points. Quelques 40,6 millions d'actions ont été échangés.

La hausse marquée des taux d'intérêt des bons du Trésor à court terme, la première depuis la mi-décembre, a compromis les espoirs d'une poursuite de la détente sur le front monétaire.

En clôture, 993 valeurs étaient en baisse contre 566 en hausse et 351 inchangées.

Tres active, IBM perd 1-4 à 66 3/8 tandis que ITT clôture à 30 1-2 en baisse de 1-2 point. General Electric à 62-1/8 en baisse de 7-8 point et Dow Chemical à 52-1/8 en baisse de 2-4 point.

En revanche les pétroliers sont en hausse avec Marathon Oil qui gagne 1-7-8 à 70 points, Mobil 1-8 à 79 1-8, et Exxon 1-5-8 à 79 1-4.

Parmi les canadiennes, Dome Mines cède 3-4 à \$82 1-2, Alcan 3-8 à \$33 1-2 et Seagram Co. 1-4 à \$60 1-4. Par contre, Canadian Pacific gagne 1-4 à \$34 3/4 et Walker-Consumers 1-4 à \$25 3/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock prices for various companies, organized by sector and company name.

REVISES

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

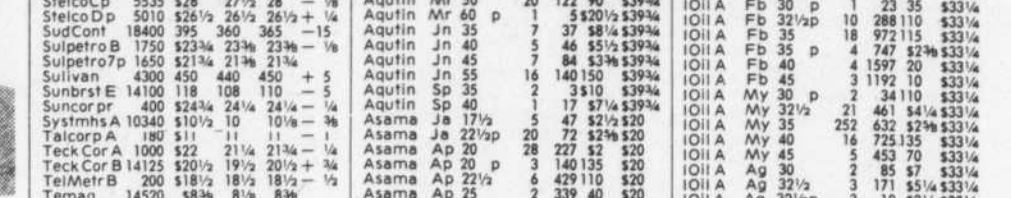
SERU NUCLEAIRE (CANADA) LIMITEE

Table of stock prices for Seru Nucleaire (Canada) Limited.

Daniel Faure

SERU NUCLEAIRE (CANADA) LIMITEE est heureuse d'annoncer la nomination de Daniel Faure au poste de vice-président et de directeur général de la compagnie.

Il succède à M. A. Jaumain qui est récemment décédé en France. M. Faure est chargé d'autres fonctions par la COGEMA. M. Faure vient d'arriver au Canada après avoir dirigé des programmes d'exploration d'uranium en Australie et en Amérique du Sud.



Daniel Faure

SERU NUCLEAIRE (CANADA) LIMITEE est heureuse d'annoncer la nomination de Daniel Faure au poste de vice-président et de directeur général de la compagnie.

Il succède à M. A. Jaumain qui est récemment décédé en France. M. Faure est chargé d'autres fonctions par la COGEMA. M. Faure vient d'arriver au Canada après avoir dirigé des programmes d'exploration d'uranium en Australie et en Amérique du Sud.

NEW YORK

Plus cinq points

La tendance était à la baisse, hier, à la Bourse de New York, où l'indice des industrielles a clôturé à 964,07 perdant 4,69 points. Quelques 40,6 millions d'actions ont été échangés.

La hausse marquée des taux d'intérêt des bons du Trésor à court terme, la première depuis la mi-décembre, a compromis les espoirs d'une poursuite de la détente sur le front monétaire.

En clôture, 993 valeurs étaient en baisse contre 566 en hausse et 351 inchangées.

Tres active, IBM perd 1-4 à 66 3/8 tandis que ITT clôture à 30 1-2 en baisse de 1-2 point. General Electric à 62-1/8 en baisse de 7-8 point et Dow Chemical à 52-1/8 en baisse de 2-4 point.

En revanche les pétroliers sont en hausse avec Marathon Oil qui gagne 1-7-8 à 70 points, Mobil 1-8 à 79 1-8, et Exxon 1-5-8 à 79 1-4.

Parmi les canadiennes, Dome Mines cède 3-4 à \$82 1-2, Alcan 3-8 à \$33 1-2 et Seagram Co. 1-4 à \$60 1-4. Par contre, Canadian Pacific gagne 1-4 à \$34 3/4 et Walker-Consumers 1-4 à \$25 3/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock prices for various companies, organized by sector and company name.

NEW YORK

Plus cinq points

La tendance était à la baisse, hier, à la Bourse de New York, où l'indice des industrielles a clôturé à 964,07 perdant 4,69 points. Quelques 40,6 millions d'actions ont été échangés.

La hausse marquée des taux d'intérêt des bons du Trésor à court terme, la première depuis la mi-décembre, a compromis les espoirs d'une poursuite de la détente sur le front monétaire.

En clôture, 993 valeurs étaient en baisse contre 566 en hausse et 351 inchangées.

Tres active, IBM perd 1-4 à 66 3/8 tandis que ITT clôture à 30 1-2 en baisse de 1-2 point. General Electric à 62-1/8 en baisse de 7-8 point et Dow Chemical à 52-1/8 en baisse de 2-4 point.

En revanche les pétroliers sont en hausse avec Marathon Oil qui gagne 1-7-8 à 70 points, Mobil 1-8 à 79 1-8, et Exxon 1-5-8 à 79 1-4.

Parmi les canadiennes, Dome Mines cède 3-4 à \$82 1-2, Alcan 3-8 à \$33 1-2 et Seagram Co. 1-4 à \$60 1-4. Par contre, Canadian Pacific gagne 1-4 à \$34 3/4 et Walker-Consumers 1-4 à \$25 3/8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Large table of stock prices for various companies, organized by sector and company name.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

REVISIONS

Voici les taux de devises tel que fournis par la Banque Nationale du Canada. Les cotes sont en monnaie canadienne.

## La fusion de La Baie et Zeller's se fera à \$18

La direction de la Compagnie de la Baie d'Hudson a augmenté de \$16.50 à \$18.00 son offre d'achat de toutes les actions minoritaires de la compagnie montréalaise, Zeller's Limitée. Aussi, le conseil d'administration de cette dernière entreprise a fait savoir son accord avec les termes de cette proposition améliorée.

Déjà propriétaire de 57% des actions de Zeller's depuis 1978 la Compagnie de la Baie d'Hudson avait présenté une offre de \$16.50 le mois dernier aux actionnaires minoritaires. Ces derniers, fortement représentés au conseil d'administration, accueillirent plutôt froidement la proposition, la jugeant insuffisante.

Il y a deux ans, la Baie déboursa près de \$10 pour chacune des actions de Zeller's.

La grande question est de savoir si les activités du siège social montréalais seront démenagées au centre des opérations du groupe La Baie-Simpsons à Toronto?

Le communiqué publié hier mentionne que «si la fusion avec la Baie est approuvée, Zeller's continuera de fonctionner comme une entité distincte et sera dirigée de façon séparée».

Zeller's se classe au neuvième rang parmi les chaînes de magasins au Canada avec des ventes à peu près égales à celles de Simpsons. Le chiffre d'affaires dépassera les \$750 millions au cours de l'exercice 1980.

Les actionnaires minoritaires seront appelés à voter pour ou contre le projet de fusion lors d'une assemblée prévue pour le 13 février prochain à Montréal.

# Syncrude stoppe son expansion

La direction du consortium Syncrude a décidé de suspendre pour une période indéterminée les études préliminaires d'ingénierie pour un projet d'expansion de 70,000 barils par jour à son usine de traitement des sables bitumineux, au nord de l'Alberta.

Les huit compagnies participantes veulent ainsi protester contre les mesures annoncées dans le programme énergétique fédéral du 28 octobre dernier.

Le consortium réclame d'Ottawa le prix international pour le pétrole synthétique alors que le ministre de l'Énergie offre un montant de \$38 le baril indexé à l'évolution des prix à la consommation. Cette dernière formule rendrait le projet d'expansion de Syncrude insuffisamment rentable.

Il faut préciser que les études préliminaires d'ingénierie ne représentent qu'une infime proportion du projet de \$2 milliards. L'impact est surtout du côté du délai qu'entraînera ce retard dans la mise en marche d'un important projet.

Cette initiative s'ajoute aux autres déclarations de firmes pétrolières qui tentent présentement de faire changer la politique pétrolière canadienne.

Les membres du consortium sont Alberta Energy Corporation (une compagnie associée au gouvernement d'Edmonton), Alberta Oil Sands Equity, Canada-Cities Service, Esso-Resources, Gulf Canada, Hudson's Bay Oil and Gas, PanCanadian et Petrofina Canada.

L'addition de 70,000 barils signifie une hausse de 50% environ de la production actuelle de Syncrude, la seconde usine de traitement des sables bitumineux après celle de Suncor construite il y a près de dix ans.

La querelle entre Ottawa et les provinces productrices a provoqué la paralysie d'au moins deux autres projets d'exploitation des sables bitumineux: ceux de Fort McMurray et de Cold Lake. Si cette querelle n'est pas réglée, le Canada perdra, sur le plan de la production, au moins 200 millions de barils de pétrole et il en coûtera au contribuable canadien \$18 milliards de plus, si Ottawa doit compenser par des importations.

D'autre part, Texaco Canada a aussi renoncé lundi à son projet d'investissement de \$140 millions dans les sables bitumineux de l'Alberta, au nord de Fort McMurray. Elle ne poursuivra pas non plus ses travaux d'exploration dans la Mer de Beaufort et la côte est, à moins d'être assurée d'une bonne rentabilité.

M. Robert Sparks, président du conseil de Texaco, a souligné que le programme énergétique du gouvernement fédéral devrait prévoir des prix plus élevés pour le pétrole et le gaz naturel et davantage de stimulants pour l'exploration et l'exploitation, faute de quoi

le pays n'atteindra pas l'objectif de l'autosuffisance d'ici 1990.

Il faudrait, a dit M. Sparks, que par des hausses successives les prix canadiens rattrapent dans les deux prochaines années, les prix mondiaux ou tout au moins ceux des États-Unis, qui sont légèrement plus bas que le niveau mondial. Actuellement, le prix pratiqué au Canada est de \$17.15 le baril, soit moins de la moitié du prix international.

Pour ce qui est de la canadienisation de l'industrie pétrolière, que l'on veut faire passer de 30% à 50% d'ici 1990, M. Sparks n'y est pas hostile. Mais, dit-il, on peut arriver à ce résultat sans avoir recours, contre les entreprises étrangères «à des mesures discriminatoires aux conséquences négatives».

Les préoccupations de Texaco sont partagées par l'Inde-

pendent Petroleum Association of Canada, qui estime que le freinage des prix du pétrole et du gaz naturel, l'élimination graduelle des stimulants fiscaux pour l'exploration et l'exploitation, ainsi que la nouvelle taxe de 8% sur les recettes provenant du pétrole et du gaz, constituent autant d'entraves sur la voie de l'expansion des sources de ravitaillement.

Texaco et l'association des

pétroliers indépendants ont déclaré que le gouvernement fédéral devrait renoncer à exiger pour Pétro-Canada le droit d'avoir une participation de 25% dans le pétrole et le gaz découverts sur les terres fédérales. Enfin, M. Sparks a déclaré que l'industrie pétrolière pourrait s'accommoder de la nouvelle taxe sur le pétrole et le gaz, si on laissait les prix grimper rapidement vers le niveau mondial ou américain.

## Tanaka refuse de limiter les exportations d'autos

par André Préfontaine

OTTAWA (PC) — Invoquant le principe de la libre entreprise, le ministre japonais du Commerce international, M. Tanaka, a refusé, hier, d'imposer des restrictions sur l'exportation d'automobiles et de camions vers le Canada.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à Ottawa après une rencontre avec son homologue canadien de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray, M. Tanaka a précisé, par l'intermédiaire d'un interprète, qu'il s'opposait même à l'imposition de contrôles volontaires des exportations d'automobiles à destination du Canada.

Néanmoins, le ministre japonais a exprimé le souhait de voir le rythme de ces exportations baisser comme le souhaite le Canada. Il a refusé cependant de parler d'inégalité dans le commerce canado-japonais de l'automobile qui avantage le Japon pour plus d'un demi-milliard de dollars annuellement. «Il ne convient pas de traiter de l'égalité des échanges dans un seul domaine mais il faut plutôt examiner l'ensemble du commerce entre nos pays où nous gagnons dans certains secteurs pour perdre dans d'autres», a-t-il dit.

La position adoptée par M. Tanaka ne constitue rien de moins qu'un pied-de-nez à l'endroit du ministre Gray qui a cherché à amener son invité japonais à restreindre l'exportation de voitures vers le Canada. Le gouvernement fédéral aimerait voir les constructeurs japonais de voiture, qui contrôlent 14% du marché canadien, assembler au pays des voitures pour le marché local et international, en plus d'augmenter le contenu canadien de ces véhicules.

Les deux jours de discussion entre les deux hommes politiques n'ont donc pas donné les résultats escomptés par Ottawa puisque M. Tanaka a consenti seulement à exercer des pressions morales sur l'industrie automobile de son pays. Il n'a pas voulu non plus fournir des garanties plus fortes quant à l'achat de pièces canadiennes, se disant dans l'impossibilité d'imposer quoi que ce soit aux compagnies.

M. Tanaka n'a pas fait preuve de plus de générosité quant aux chances de voir son pays se porter acquéreur du réacteur nucléaire Candu qu'il a décrit comme «son mal de tête personnel». Le ministre

japonais a expliqué aux journalistes que depuis que la Commission de l'énergie atomique de son pays avait rejeté le Candu, il s'avérerait très difficile pour lui de lui accorder la priorité lors de l'achat de réacteurs nucléaires par le Japon.

«Tout au plus pourrions-nous poursuivre l'analyse technique du réacteur Candu», a concédé M. Tanaka. Celui-ci a avoué cependant que le ministre de l'Énergie, M. Marc Lalonde, le ministre du Développement économique, M. Bud Olson, ainsi que le vice-premier ministre, M. Allan Rock, avaient tous soulevé le dossier du Candu dans leurs pourparlers avec lui mais qu'il n'avait pu leur fournir aucun engagement.

En fait, le ministre Tanaka, reconnu pour ses talents de négociateurs, s'est peut-être présenté les mains vides mais cela ne veut pas dire qu'il n'avait pas la main tendue! En effet, il a profité de son séjour de deux jours au Canada pour

exercer des pressions sur le gouvernement canadien afin qu'il adoucesse les règlements de l'Agence de tamisage des investissements étrangers.

Il voulait également s'assurer que la politique énergétique nationale n'empêcherait pas le Japon de s'impliquer dans le développement des ressources énergétiques canadiennes, plus particulièrement les sables bitumineux, le gaz et le pétrole de la mer de Beaufort ainsi que le charbon de la Colombie-Britannique tellement nécessaire aux aciéries japonaises affamées d'énergie.

Les deux pays mettront sur pied un comité conjoint qui commencera ses travaux le mois prochain à Tokyo afin de se pencher sur le dossier énergétique.

Les statistiques démontrent que le Canada est le deuxième partenaire commercial du Japon après les États-Unis avec \$14 milliards d'échanges annuellement, dont seulement 3% en produits finis.

## Sundance: qui de Power ou Loram?

DENVER (d'après AFP) — La compagnie pétrolière Sundance Oil aurait reçu une offre de \$500 millions de la part d'intérêts canadiens pour l'acquisition de ses puits au Canada et aux États-Unis.

Selon un analyste financier de Calgary, c'est la compagnie Loram International, contrôlée par la famille Mannix, avec un groupe d'hommes d'affaires de la région qui aurait présenté cette proposition à la firme de Denver, au Colorado.

Les éventuels acheteurs seraient dits prêts à verser \$400 millions en plus d'assumer une dette de \$135 millions.

À Toronto et Montréal, la rumeur voulait que Power Corp. soit éventuellement intéressé dans cette affaire. La compagnie de gestion de M. Paul Desmarais songe à investir dans le domaine énergétique. Déjà Consolidated Bathurst, filiale à 40%, est un actionnaire important de deux

petites firmes pétrolières de l'Ouest. Les actions de Power ont touché un niveau record de \$23.12 hier à la Bourse.

Les actions de Sundance Oil cotées à la Bourse américaine au niveau de \$31, ne sont pas transigées au Canada.

Ses ventes furent de \$14.2 millions en 1979; ses réserves prouvées seraient d'un peu plus de 10 millions de barils de pétrole et de 7,7 milliards de mètres cubes de gaz naturel.

En plus de ses activités en Amérique du Nord, la compagnie est active en Australie, au Sri Lanka, au Gabon et en Sierra Leone.

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Responsable de la pollution. Qui? Moi?



## NOMINATION BELL CANADA



Donald J. Cruickshank

Bell Canada annonce la nomination de M. Donald J. Cruickshank au poste de vice-président, affaires publiques et environnement. M. Cruickshank, 49 ans, succède à Charles A. Harris et assumera la responsabilité des affaires publiques et de la publicité de l'entreprise. Il aura deux bureaux, un à Montréal et l'autre à Ottawa. Avant sa nomination à Bell Canada, M. Cruickshank était président de l'Association canadienne des entreprises de télécommunications. Il a aussi occupé plusieurs postes de haute direction dans d'autres entreprises ainsi que dans le domaine des relations gouvernementales.

M. Cruickshank a servi comme officier dans la Royal Navy et la Marine Royale du Canada. Il a une maîtrise en sciences, en génie aéronautique, du Cranfield Institute of Technology en Angleterre.

# LE DEVOIR

OFFREZ-VOUS LE DEVOIR CHAQUE MATIN

RENSEIGNEMENTS SERVICE DU TRAJET

844-3361

HÔPITAL GÉNÉRAL D'OTTAWA  
OTTAWA GENERAL HOSPITAL  
501 Chemin Smyth Road,  
Ottawa Ontario, K1H 8L6  
(613) 737-7777

## AUDIOLOGISTE CLINIQUE

\$20,595 - \$24,471 en révision pour 1981

Un hôpital général bilingue d'enseignement à traitement actif de 450 lits requiert les services d'un(e) Audiologiste clinique à plein temps dans un service d'audiologie.

### FONCTIONS:

Responsable de l'évaluation diagnostique et du traitement des personnes affectées de trouble de l'ouïe.

### EXIGENCES:

La connaissance des deux langues officielles est essentielle. Maîtrise en Audiologie. Éligible pour devenir membre d'OSHA. Expérience préférable mais non essentielle.

Échéance: Faire demande écrite en incluant un curriculum vitae d'ici le 16 février 1981.

S'adresser à: Agent de dotation, Ressources humaines.

Mentionner le numéro du concours HG AC 80-021

## HÔPITAL MARIE ENFANT DIRECTEUR DU PERSONNEL

pour hôpital de soins prolongés pour convalescents ayant un permis d'opération de 150 lits, dispensant des soins de réadaptation tant sur base externe qu'interne et opérant également des services tant médicaux que diagnostiques sur base externe à la population infantile du territoire.

### NATURE DE LA FONCTION:

Administrer les activités relatives à la gestion du personnel et aux relations de travail dans le but d'assurer le rendement optimal des ressources humaines dans un milieu de travail favorable.

### EXIGENCES:

— Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences sociales (relations industrielles) ou en sciences de l'administration.  
— Posséder au moins trois (3) ans d'expérience en gestion du personnel.

### RÉMUNÉRATION:

Conformément au système de rémunération en vigueur dans le réseau des Affaires Sociales; ce poste de classe 15 prévoit une rémunération, variant en fonction de la scolarité et de l'expérience, de \$27,529 à \$38,805.

### INSCRIPTION:

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant 17:00 heures le 6 février 1981 au:

Directeur général  
Hôpital Marie-Enfant  
5200, rue Bélanger est  
Montréal  
H1T 1C9

## PHARMACIEN(NE)

Personnel pour la salle de rédaction du C.P.S. Emploi éditorial

— Compétence en français et en anglais

— Expérience clinique et connaissances dans le domaine de l'information pharmacothérapeutique sont des atouts.

Adresser votre résumé à:

Directeur des Communications  
Association pharmaceutique canadienne  
1815 Promenade Alta Vista  
chambre 101  
Ottawa, Ontario  
K1G 3Y6

## INGÉNIEUR DE PROCÉDÉS

Nous sommes à la recherche d'un ingénieur de procédés pour travailler à notre usine de production à Laval.

Sous la surveillance du directeur de l'usine des Alcools Oxo, le titulaire devra investiguer les problèmes majeurs relatifs aux procédés et proposer des solutions détaillées. Il devra aussi travailler à de nouveaux projets, à l'expansion de l'usine, ainsi qu'à des projets de conservation d'énergie.

Les candidats doivent être des ingénieurs en chimie ayant de 4 à 5 ans d'expérience en conception de procédés ou en exploitation. Ils doivent également avoir de l'expérience dans la mise en marche de projets/usine.

Le salaire est proportionnel à l'expérience. Les candidats bilingues auront la préférence.

Prière de communiquer avec:

Monsieur R.D. Laganière  
325-3700, poste 201

BASF Canada Inc.

7875 boul. Lévesque  
Duvernay Est, Laval H7A 1T1  
(Pas d'agence s.v.p.)

## INGÉNIEUR Poste à Montréal

La Société d'énergie de la Baie James recherche les services d'un ingénieur, pour son service électricité.

### Nature du travail

- Collaborer aux études d'évaluation des variantes de tracés des lignes de transport et de l'implantation des postes.
- Approuver les principales caractéristiques des lignes et des postes.
- Participer aux études d'implantation des lignes et des postes, et collaborer à la préparation des plans et devis.

### Exigences

- Diplôme universitaire de premier cycle en génie électrique et
- Dix années d'expérience dans le domaine du génie électrique.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante:



Société d'énergie de la Baie James  
Division de l'Embauchage, 14<sup>e</sup> étage  
Dossier 1005  
800 est, boul. de Maisonneuve  
Montréal, Québec  
H2L 4M8



ÉTATS-UNIS

Une zone de haute pression conservera du temps froid sur la province au cours des deux prochains jours.

MONTRÉAL Généralement ensoleillé. Maximum de -18 à -15. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

QUÉBEC Abitibi, Témiscamingue, ciel variable. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities like Albany, Atlanta, Boston, Buffalo, etc.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities like Albuquerque, Anchorage, Atlanta, etc.

Table with columns: TEMPS, DEGRÉS, HEURE. Lists weather forecasts for various US cities like Aberdeen, Amsterdam, Ankara, etc.

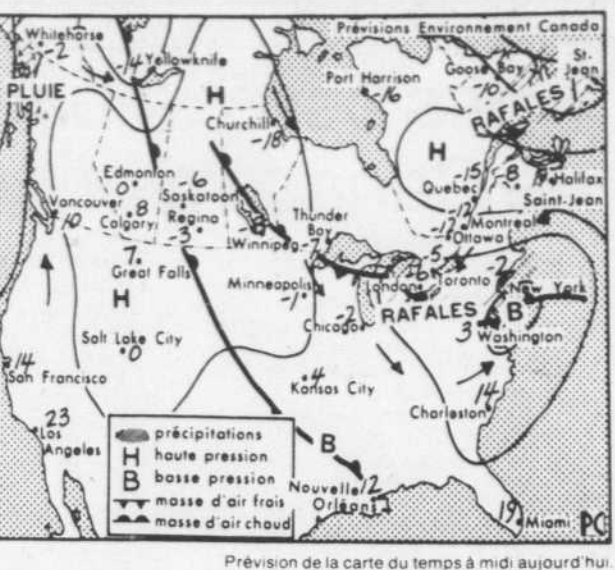


Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists temperature records and degree-day forecasts for various cities.

Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists degree-day forecasts and temperature records for various cities.

TELEVISION

- CBFT 8.55 Ouverture et horaire. 9.00 En mouvement. 9.15 L'évangile en papier.

- RETROSPECTIVE 18.00 Le soir. 19.00 Un homme qui se réveille.

- CFTM 7.25 Horaire. 7.30 Les p'tits bonhommes. 8.00 Premier heure.

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images. Films documentaires à l'intention des enfants.

- 11.00 Reading, Mathematics. Write on Emotions du ministère de l'éducation destinées à faciliter l'apprentissage de la langue anglaise chez les jeunes.

- 12.00 Le marché aux images. Films documentaires pour les jeunes.

TVFQ (Câble)

- 9.30 Les visiteurs du mercredi. Émission pour enfants. Une sélection de livres: Mission spatiale santé.

- 12.45 Le monde de l'accordéon. Témiscamingue. M. Pagnon.

- 13.00 La vie de la mer. Passez donc vos vacances.

CECO

Suite de la page 18. compagnie: maître Louis Dorion, son propre avocat!

À la suggestion de Michel Lavoie et de maître Louis Dorion, à Montréal, Jean-Guy Côté accepte donc d'emprunter \$100,000 de Drumbeec Inc., ignorant qu'il traitait en réalité avec son avocat.

ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL Généralement ensoleillé. Maximum de -18 à -15. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

QUÉBEC Abitibi, Témiscamingue, ciel variable. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.

Table with columns: TEMPS, DEGRÉS, HEURE. Lists weather forecasts for various US cities.

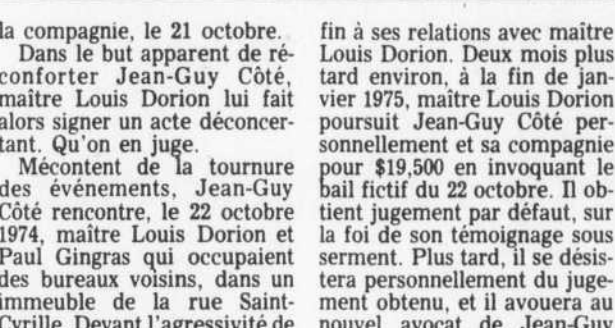


Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists temperature records and degree-day forecasts.

Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists degree-day forecasts and temperature records.

TELEVISION

- CBFT 8.55 Ouverture et horaire. 9.00 En mouvement.

- RETROSPECTIVE 18.00 Le soir. 19.00 Un homme qui se réveille.

- CFTM 7.25 Horaire. 7.30 Les p'tits bonhommes.

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images. Films documentaires à l'intention des enfants.

- 11.00 Reading, Mathematics. Write on Emotions du ministère de l'éducation.

- 12.00 Le marché aux images. Films documentaires pour les jeunes.

TVFQ (Câble)

- 9.30 Les visiteurs du mercredi. Émission pour enfants.

- 12.45 Le monde de l'accordéon. Témiscamingue. M. Pagnon.

- 13.00 La vie de la mer. Passez donc vos vacances.

CECO

Suite de la page 18. compagnie: maître Louis Dorion, son propre avocat!

À la suggestion de Michel Lavoie et de maître Louis Dorion, à Montréal, Jean-Guy Côté accepte donc d'emprunter \$100,000 de Drumbeec Inc., ignorant qu'il traitait en réalité avec son avocat.

ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL Généralement ensoleillé. Maximum de -18 à -15. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

QUÉBEC Abitibi, Témiscamingue, ciel variable. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.

Table with columns: TEMPS, DEGRÉS, HEURE. Lists weather forecasts for various US cities.



Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists temperature records and degree-day forecasts.

Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists degree-day forecasts and temperature records.

TELEVISION

- CBFT 8.55 Ouverture et horaire. 9.00 En mouvement.

- RETROSPECTIVE 18.00 Le soir. 19.00 Un homme qui se réveille.

- CFTM 7.25 Horaire. 7.30 Les p'tits bonhommes.

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images. Films documentaires à l'intention des enfants.

- 11.00 Reading, Mathematics. Write on Emotions du ministère de l'éducation.

- 12.00 Le marché aux images. Films documentaires pour les jeunes.

TVFQ (Câble)

- 9.30 Les visiteurs du mercredi. Émission pour enfants.

- 12.45 Le monde de l'accordéon. Témiscamingue. M. Pagnon.

- 13.00 La vie de la mer. Passez donc vos vacances.

CECO

Suite de la page 18. compagnie: maître Louis Dorion, son propre avocat!

À la suggestion de Michel Lavoie et de maître Louis Dorion, à Montréal, Jean-Guy Côté accepte donc d'emprunter \$100,000 de Drumbeec Inc., ignorant qu'il traitait en réalité avec son avocat.

ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL Généralement ensoleillé. Maximum de -18 à -15. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

QUÉBEC Abitibi, Témiscamingue, ciel variable. Maximum -12. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.



Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists temperature records and degree-day forecasts.

TELEVISION

- CBFT 8.55 Ouverture et horaire. 9.00 En mouvement.

- RETROSPECTIVE 18.00 Le soir. 19.00 Un homme qui se réveille.

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images. Films documentaires à l'intention des enfants.

- 11.00 Reading, Mathematics. Write on Emotions du ministère de l'éducation.

TVFQ (Câble)

- 9.30 Les visiteurs du mercredi. Émission pour enfants.

- 12.45 Le monde de l'accordéon. Témiscamingue. M. Pagnon.

CECO

Suite de la page 18. compagnie: maître Louis Dorion, son propre avocat!

À la suggestion de Michel Lavoie et de maître Louis Dorion, à Montréal, Jean-Guy Côté accepte donc d'emprunter \$100,000 de Drumbeec Inc., ignorant qu'il traitait en réalité avec son avocat.

ÉTATS-UNIS

MONTRÉAL Généralement ensoleillé. Maximum de -18 à -15. Aperçu pour jeudi: beau et froid.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.

Table with columns: TEMPS, MIN, MAX. Lists weather forecasts for various US cities.



Table with columns: DÉGRÉS-JOURS, TEMPERATURES, RECORDS. Lists temperature records and degree-day forecasts.

TELEVISION

- CBFT 8.55 Ouverture et horaire. 9.00 En mouvement.

RADIO-QUÉBEC

- 10.00 Le marché aux images. Films documentaires à l'intention des enfants.

TVFQ (Câble)

- 9.30 Les visiteurs du mercredi. Émission pour enfants.

CECO

Suite de la page 18. compagnie: maître Louis Dorion, son propre avocat!

# Un trio inoubliable: Brel, Oddera, Marchand

par Jean Royer

Je perle et signe... BREL, avec Danielle Oddera et Jean Marchand dans une mise en scène de Gaëtan Labrèche: à l'affiche du Théâtre de Quat'Sous, 100 est Ave des Pins, le lundi et le mardi à 21 h, le jeudi, le vendredi et le samedi à 23 h, le dimanche à 15 h 30, jusqu'au 10 février.

Jacques Brel n'était ni dieu ni malin, ni révolté ni désespéré. Jacques Brel était un homme, de cœur et de tendresse. Passionné de la vie, il brûlait de vérité. Amoureux de l'humain, il combattait la bêtise et l'injustice. Tel Don Quichotte, il rêvait un impossible rêve. Mais sa quête était celle de la vie dans la vie. Il a chanté contre la solitude, l'amour. Il a chanté contre la mort, la tendresse.

Autant Jacques Brel a été fidèle à la vie, autant Danielle Oddera et Jean Marchand sont fidèles à l'homme et à l'oeuvre, dans leur émouvant spectacle où ils chantent, disent et jouent Brel sur la scène du Quat'Sous. N'y aille pas pour pleurer la mort de Brel mais pour rencontrer l'homme bien vivant dans ses chansons, dans ses réflexions, dans ses mots et ses musiques tels que les portent, avec autant de sobriété et de respect que de ferveur et de passion, les interprètes Danielle Oddera et Jean Marchand. Lui, pianiste digne de Gérard Jouannest, comédien de première force qu'on avait déjà reconnu dans son spectacle avec Monique Mercure sur Brecht. Elle, chanteuse jusqu'aux plus vastes intimités,

fragile et dramatique, tendre et riieuse, artiste trop peu connue qui devrait revenir nous chanter plus souvent ceux qu'elle aime comme son ami Brel. Tous les deux, interprètes impeccables dans l'intelligente mise en scène de Gaëtan Labrèche, nous redonnent l'humanité de Jacques Brel et, par la même émotion, la nôtre.

Le spectacle évite le mélodrame et le plagiat pour se passer à l'enseignement des idées et des sentiments qui ont nourri les chansons de Brel. Voici un homme qui chantait la tendresse immuable, qui a voulu «aimer jusqu'à la déchirure, aimer, même trop même mort». Voici un homme qui a chanté pour ne plus être seul, qui a vécu pour ne jamais vieillir, qui a rêvé pour l'immortelle enfance. Brel était de bonne foi: c'était un homme qui se prenait pour un homme. Aussi faut-il le remercier Oddera et Marchand de n'être pas tombés dans le piège du mythe, de nous rapprocher surtout de l'homme Brel.

Le spectacle s'attache principalement, en première partie, aux appartenances de Brel: l'enfance et le pays, l'amour et l'amitié. On prend ainsi le recul de l'interprète qu'était Brel. Car il faut oublier l'image de cette bête de scène pour mieux entendre ses mots portés par Oddera et Marchand qui d'abord hésitants, chacun de son côté de la scène, frôlent le fantôme de Brel. Mais la vie finit par s'installer. La deuxième partie du spectacle, conçue de façon

plus dramatique, où se croisent plus librement les paroles et les chansons, nous fait entrer au cœur du monde de Brel. On passe de la comédie à la tragédie. Les chansons nous emportent contre la bêtise et la bourgeoisie, cette «médiosité de l'âme». Les comédiens font redire à Brel son amour du métier, son exigence devant l'écriture, sa part de solitude à combler avec le public. Puis, les chansons d'amour et de tendresse reprennent la vie jusqu'à la mort, sobrièvement évoquée. Oddera et Marchand auront ainsi

repris une trentaine de chansons. Certaines, dites en partie seulement, d'autres chantées et jouées admirablement. Le spectacle ne peut pas contenir tous les succès de Brel. On le comprend. Même si on peut rester frustré de ne pas entendre au long telle ou telle chanson préférée, on doit admettre que l'ensemble du spectacle sait révéler l'immensité de l'oeuvre et de l'homme.

Brel, Oddera, Marchand: voilà un trio inoubliable. Et la tendresse ne dort déjà plus sous le masque des géants.

## «Les bons débarras» représentera le Canada aux prochains Oscars

par Nathalie Petrowski

C'est le film *Les bons débarras*, de Francis Mankiewicz, qui représentera le Canada aux prochains Oscars américains, dans la catégorie des films étrangers de fiction.

La décision finale du jury pour les cinq mises en nomination sera rendue le 17 février prochain. En attendant, le film de Mankiewicz doit se mesurer à 26 films étrangers de haut calibre parmi lesquels se retrouvent *Sauve qui peut la vie* de Jean-Luc Godard, *Le dernier métro* de François Truffaut, *Bye Bye Brésil* de Carlos Diegues et *El nido* d'un cinéaste espagnol. Aucun film canadien ne s'est

encore rendu jusqu'au stade crucial de la mise en nomination.

En attendant, *Les bons débarras* succède aujourd'hui même à *Sauve qui peut la vie* de Godard au Cinéma Studio de New York, le cinéma officiel des films étrangers dans le circuit parallèle des films d'art et d'essai. La première du film lundi soir dernier en présence du réalisateur et de ses deux comédiennes, Charlotte Laurier et Marie Tifo, s'avéra un succès complet, attirant quelque 250 invités au nombre desquels se trouvait le cinéaste Elia Kazan ainsi que le cinéaste Joseph Mankiewicz, l'oncle de Francis.

Selon la productrice Marcia Couelle,

le film a reçu un accueil chaleureux et a été longuement applaudi. Les critiques dans les journaux new-yorkais sortiront aujourd'hui et toute la semaine. Ce sont les critiques qui détermineront le succès du film ainsi que le temps qu'il restera à l'affiche.

Cette semaine le film sera présenté dans la salle de 300 places puis déménagera en principe la semaine prochaine dans la plus petite salle. Rappels qu'en plus d'être présenté pour les Oscars, le film s'est fait remarquer au dernier Festival du film de Chicago, où la comédienne Marie Tifo a remporté un Hugo d'argent, soit le seul prix d'interprétation du festival.

## Les roses alchimiques de Gertrude Stein

par Nathalie Petrowski



Gertrude Stein

Il régnait au Théâtre expérimental des femmes, lundi soir dernier, une joyeuse atmosphère d'euphorie collective qui n'avait rien à voir avec les mornes salons de Madame Bovary! Les filles, les femmes, tassées sur les gradins de bois, serrées comme des grappes de raisins, la tête frôlant le plafond ou encore assises à l'indienne par terre, semblaient de bonne humeur. Bravant le froid sibérien et la déprime du lundi soir, elles étaient toutes venues entendre parler de Gertrude Stein, poète, écrivain, salonnière, aventurière de l'écriture et de la vie.

Pour en parler, le Théâtre expérimental avait invité, dans le cadre de sa série *Les lundis de l'histoire des femmes*, Gloria Orenstein, critique littéraire et féministe de New York qui voue un culte passionné à Stein et en a fait un modèle et une source majeure d'inspiration. Depuis plusieurs années déjà, dans les salons bohémien et féministes de New York, Orenstein s'acharne à faire découvrir celle qu'elle appelle la Marie Curie de la littérature, une écrivain longtemps méconnue qui défia les conventions de l'écriture linéaire et patriarcale et réinventait l'espace-temps dans la poésie au début du siècle. «Avec Gertrude Stein, la langue anglaise est devenue étrangère à elle-même», déclara-t-elle dans l'éclat de rire général de la salle.

N'abusant jamais des prétentions de l'art oratoire, Orenstein raconta sur un ton vivant et espègle les aventures palpitantes de Gertrude Stein, née en Pennsylvanie en 1874, la petite septième d'une riche et prospère famille américaine. Le premier allié de Gertrude fut son frère Léo qu'elle suivit tout au long de son adolescence jusqu'à l'université de Radcliffe.

À l'université, deux choses la marquèrent profondément: l'écriture de William James et ses propres études sur le comportement humain et le rôle de la répétition dans la mémoire qui vont plus tard la conduire à ses fameux anneaux poétiques en spirale (une rose est une rose est une rose). Après l'université, Gertrude s'installe en appartement avec son frère Léo à Paris.

Une modeste fortune familiale leur permet de commencer à collectionner les oeuvres de Picasso, Braque et Cézanne, les premiers artisans de la révolution cubiste. Fortement influencée par les cubistes, Stein se met à questionner le temps linéaire de la composition littéraire. Elle cherche à exprimer un temps

### Artisanat québécois à Paris

PARIS (AFP) — Une exposition sur les arts textiles du Québec aura lieu du 15 janvier au 14 février dans les services culturels de la Délégation générale du Québec, à Paris.

Les oeuvres exposées ont été exécutées par 25 artisans utilisant les techniques traditionnelles québécoises.

Elles ont été sélectionnées par le ministère des Affaires culturelles et la Centrale d'artisanat du Québec.

présent perpétuel comme les cubistes. Elle se rend compte que, pour y arriver, elle doit émerger de l'emprise patriarcale de son frère pour exprimer ainsi son «je» perpétuel et trouver sa propre identité. La rupture entre le frère et la soeur est brutale mais nécessaire.

Peu de temps après, Stein rencontre la femme de sa vie, Alice B. Toklas. Elle dira plus tard que le «oui» d'Alice lui a sauvé la vie. À deux, elles réinventent la notion de couple en refusant le conformisme hétérosexuel et les rapports de force et de domination qu'il entraîne. Alice crée sa propre maison d'édition, *Plain Edition* et permet à Gertrude de publier son premier livre, *Lucy Church ai-*

miably.

Orenstein raconte au sujet de ce couple peu conventionnel que les deux femmes faisaient parfois semblant de jouer les rôles traditionnels d'homme et de femme pour se moquer des stéréotypes dans lesquels l'opinion publique voulait les enfermer. Les textes de Stein regorgent d'ailleurs d'un vocabulaire codé décrivant l'amour lesbien et dont les implications sexuelles furent vite escamotées. Le mot «vache» qui revient souvent dans la poésie de Stein ne fait pas référence à l'animal mais à l'orgasme, tout comme les mots «César» ou «roast-beef».

Dans ses jeux poétiques cubistes, Stein accorde de l'importance à la valeur plastique

des mots sans se soucier de leur référence dans le réel. Son style elliptique et répétitif est avant tout musical. Normer pour elle est une manière de caresser. Orenstein affirme d'ailleurs que Stein a injecté de l'amour et de la tendresse dans les dislocations du cubisme. Mais Stein n'était pas juste une écrivain obsédée par la forme.

Féministes avant l'heure, ses oeuvres critiques sont des manifestes politiques contre l'hégémonie de la linéarité masculine. Se prononçant contre l'absolutisme de la pensée masculine, elle a remis en question le temps historique à l'intérieur des institutions patriarcales en y apportant son style fluide et sensuel et en créant un espace-temps semblable à un paysage. Par cette esthétique innovatrice, elle affirme que l'histoire des femmes est l'histoire de leur fonctionnement à l'intérieur du système patriarcal masculin.

Au théâtre, elle a cherché à

retrouver le lien vital entre les pensées et les émotions. Ses pièces de théâtre congédient les intrigues et leurs conventions. Sa volonté d'intégration totalisante ne retient que l'intensité et la passion. «Il ne peut y avoir de création sans passion, sans la force totale de l'être», écrit-elle.

Gertrude Stein retourne aux États-Unis en 1934 et prononce plusieurs conférences dans les collèges et universités. Elle charme tellement les Américains que ceux-ci consentent à la publier pour la première fois à 60 ans. Elle revient cependant en France dès 1937 et meurt à Paris en 1946 en gardant intacte l'intégrité de son questionnement et de sa réflexion littéraire. Sur son lit de mort, elle demande: «Quelle est la réponse? Comme personne ne lui répond, elle demande: «En ce cas-là, quelle est la question?» Gertrude Stein serait sans doute heureuse de savoir que nous cherchons toujours la réponse à sa question.

**KARIM** Graciela Dufau PREMIER PRIX D'INTERPRÉTATION FESTIVAL MONTREAL un film de Alejandro Doria

**jamais je ne t'oublierai** "La Isla"

Le PARISIEN 5 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, & 9.05

480 STE CATHERINE O 886-3856

**18 ANS Adultes** Collections Privées un film de Walerian Borowczyk / Jackin / Terayama

Berri: 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30 Complément de prog. à Brossard

**BERRI 2** ST DENIS STE CATHERINE 288 2115

**BROSSARD 2** MAIL CHAMPLAIN 465 5906

**LE DEVOIR et CFGL FM 105.7** invitent 550 personnes à assister à la Première du nouveau film de **MOSHE MIZRAHI** (lauréat de l'Oscar Meilleur Film Étranger pour son film "LA VIE DEVANT SOI")

**Chère Inconnue** avec SIMONE SIGNORET • JEAN ROCHEFORT • DELPHINE SEYRIG

mercredi 28 janvier à 20h30 au cinéma LE DAUPHIN, 2396 est, rue Beaubien

**RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION**

- Pour participer au concours, une personne doit inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone sur la formule de participation ou sur une simple feuille de papier et la faire parvenir à l'endroit mentionné dans la réclame;
- Le concours débute le samedi 10 janvier pour se terminer le samedi 17 janvier;
- L'attribution des invitations aux gagnants se fera entre le 19 et le 22 janvier par tirage au sort parmi toutes les formules admissibles reçues;
- Les employés du Devoir, CFGL-FM et Les Films Mutuels, ainsi que leurs familles ne sont pas éligibles;
- Les droits en vertu de la loi sur les concours ont été payés;
- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Règle des Loteries et Courses du Québec.

Remplir et retourner à: Première "CHÈRE INCONNUE" FILMS MUTUELS 225 est, rue Roy, Montréal, H2W 1M5

QUESTION: L'animateur Georges Pothier travaille à quelle station de radio?

RÉPONSE: NOM: ADRESSE: VILLE: CODE: TÉLÉPHONE:

**Au Québec, faut se tenir... en santé**

**ENFIN EN FRANÇAIS... LE PLUS COMIQUE DES FILMS DE WOODY ALLEN**

**PREND L'OSEILLE ET TIRE-TOI!**

Sem.: 7.15, 9.15. Sam.: 7.15, 9.15, 11.00. Dim.: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. 2e semaine

**Quimetoscope 2** 1204 EST, STE-CATHERINE • 525-8800

### LABOIRE-À-ÉCHOS

Durant le débat sur la loi 101, quelque part à Westmount, on discute d'un monde en constante évolution. C'est le point de départ de la pièce *Mixed Marriage* qui sera présentée en anglais au théâtre du Centre Saydie Bronfman, du 24 janvier au 22 février (Informations: 739-7944).

À la salle Pollack (555 Sherbrooke ouest) l'ensemble vocal Tudor de Montréal donnera, les 1er et 2 février (20 h 30) deux concerts parrainés par le consul général de la République fédérale d'Allemagne. Au programme: deux cantates de J.S. Bach ainsi que la *Messe luthérienne*. Pour plus de renseignements: 932-3376.

Le ministre fédéral des Communications annonçait récemment la mise en route d'un programme destiné à

fournir à l'industrie cinématographique la possibilité d'établir des plans à long terme. Il s'agit de modifications à la mise en application des règlements de l'impôt, touchant l'émission de visas pour films et bandes magnétoscopiques; on prévoit des déductions à 100% pour amortissement. Scénaristes, producteurs et autres artisans de l'industrie peuvent se renseigner plus amplement en faisant le (819) 997-0055.

Le premier concert de l'Orchestre de chambre de McGill, sous la direction d'Alexander Brott, sera un Concerto de Bach: le 2 février (20 h 30) au Théâtre Maisonneuve. On y jouera trois des concertos brandebourgeois et la Suite en Si mineur pour cordes et flûtes. L'Orchestre de chambre de McGill donnera à la Cathédrale Christ Church à compter du 7 février cinq concerts gratuits.

UNE AVENTURE DANS LE MONDE FOU FOU DE LA PRÉHISTOIRE

JENNY GERARD, PICHÉ et MICHEL GAST présentent

**CHAINON MANQUANT** UN FILM DE PICHÉ

ÉLYSÉE: 6.55, 9.10. LAVAL: 7.15, 9.15.

**ÉLYSÉE 1** 35 MILTON 842 6053

**LAVAL 4** CENTRE LAVAL 688 7776

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Sherman Friedland, clarinettiste, Dale Bartlett, pianiste

**MUSIQUE POUR CLARINETTE**, avec l'artiste invitée, Hélène Gagné, violoncelliste

Le 17 janvier 1981 20 h 30 Chapelle Loyola 7141 rue Sherbrooke ouest Autobus 105 Renseignements: 482-0320, poste 765

**YOGA** avec Hélène Beauchamp à l'HÔTEL WINDSOR (métro Peel) les lundi et jeudi 11h - 12h30 - 17h30 - 19h (débutants, intermédiaires, avancés) à compter du 19 janvier

Inscription au hall d'entrée vendredi, 16 janvier de 12h à 18h Renseignements: 351-2656 ou 866-9611

THE LUCKY STAR

**La Belle Étoile** VE de THE LUCKY STAR

3<sup>e</sup> SEMAINE

desjardins 2 ASRE 4 le paradis 3

carrefour 1 GRAND' MÈRE SHAWINIGAN

Romy SCHNEIDER LA MORT EN DIRECT

st-denis 3

LA BANQUIÈRE Romy SHNEIDER

desjardins 4

**Paul et Paul revient...**

2e PROLONGATION

28-29-30-31 Janvier 1981

semaine 20h30 - samedi 22h00

Une présentation BEAUBEC

Billets en vente aux guichets de la Place des Arts, chez Sauvé et Archambault

THÉÂTRE MAISONNEUVE

**inesco**

du 14 janvier au 22 février 20 h.

PAUL BUISSONNEAU LOTHAIRE BLUTEAU

Réservations: 845-7277 - 78

100 est avenue des Pins - (Bus 144)

# Les délices de l'avocatier



LE PANIER À PROVISIONS  
Renée Rowan

PENDANT longtemps, fruits et légumes exotiques n'ont été réservés qu'à un petit nombre de privilégiés. D'une part, leur usage n'était pas connu; d'autre part, leur prix était trop élevé. Mais c'est de moins en moins le cas. On en trouve maintenant dans les épiceries d'importation, dans les boutiques spécialisées et dans de nombreux supermarchés.

Cela est vrai, entre autres, de l'avocat, qui est devenu un fruit de consommation courante et dont le prix, depuis plusieurs semaines déjà, est avantageux: entre 39 et 59 cents pièce selon la grosseur.

Les avocats vendus sur nos marchés actuellement viennent de la Californie, mais ils sont aussi cultivés en Floride, en Israël et dans les Antilles. Les meilleurs, dit-on, mûrissent sous le soleil brésilien.

Pour de nombreux consommateurs, l'avocat ne se sert qu'accompagné d'une vinaigrette ou en tranches dans une salade; on ne sait pas en exploiter toutes les possibilités. Saviez-vous qu'on peut en faire une soupe délicieuse, qu'il devient un mets principal intéressant lorsqu'il est fourré d'une salade de crevettes ou de crabe, qu'il entre dans la confection de nombreux desserts tels pains, poudings, tartes, gelées?

L'avocat, qui a la forme d'une grosse poire charnue, est de couleur verte ou violacée selon sa variété et sa provenance. Sa chair jaune (vert pâle à proximité de la peau) est «fondante» quand le fruit est mûr et sa consistance rappelle celle du beurre. Pour voir si le fruit est mûr, on le palpe délicatement pour ne pas le meurtrir; s'il est encore trop dur, on le laisse dans une armoire, à la température de la pièce.

Pour empêcher la pulpe de l'avocat de noircir une fois celui-ci ouvert, il faut en frotter la surface avec du jus de citron.

À cause de sa texture, on a tendance à croire que l'avocat est riche en calories et en cholestérol. Or, on est loin de la vérité. Comme tous les autres fruits et légumes, l'avocat ne contient pas de cholestérol; la



Des avocats aux crevettes ou au crabe: de vrais délices.

moitié d'un avocat de moyenne grosseur ne renferme que 138 calories.

Voici deux recettes qui vous permettront de varier vos menus.

### Avocats aux crevettes ou au crabe

**Les ingrédients** (pour six portions): 16 onces de crevettes ou de crabe des neiges surgelées — 1 c. à table d'huile — 1 tomate moyenne, hachée — 1 petit oignon finement haché — 1 tasse de riz cuit — 2 c. à table de jus de citron — sel au goût — ¼ c. à thé de muscade en poudre — une petite pincée de poivre de cayenne (facultatif) — une petite pincée de macis (facultatif) — une demi-tasse de yogourt — 2 c. à table de persil frais finement haché — 3 avocats, coupés en deux sur le sens de la longueur, dénoyautés.

**Mode de préparation:** cuire les crevettes de la façon habituelle ou simplement les faire décongeler si elles sont déjà cuites (le crabe des neiges, vendu en bloc d'une demi ou

d'une livre, est déjà cuit). Faire chauffer l'huile dans un poêlon; y faire revenir la tomate et l'oignon. Incorporer à ce mélange les crevettes ou le crabe, le riz, le jus de citron, le sel, la muscade, le macis, le poivre de cayenne et le yogourt. Remuer. Ajouter le persil haché, bien mélanger et retirer du feu. Frotter la surface de chaque moitié d'avocat avec du jus de citron, puis remplir la cavité avec la garniture de riz et crevettes ou crabe. Servir sur des feuilles de laitue.

**Yogourt glacé à l'avocat**  
**Les ingrédients:** 1½ c. à thé de gélatine sans saveur — 1 c. à table de jus de citron — 2 c. à table d'eau — une demi-tasse de sucre ou moins, au goût — 16 onces de yogourt nature — 1 c. à thé de zeste de citron — une demi-cuillère à thé de vanille — 1 avocat bien mûr, pelé et réduit en purée — 1 blanc d'oeuf.

**Mode de préparation:** mélanger dans une petite casserole la gélatine, le jus de citron et l'eau; placer sur feu

bas et brasser jusqu'à ce que la gélatine soit entièrement dissoute. Retirer du feu. Ajouter le sucre, moins 2 c. à table qui serviront à monter le blanc d'oeuf en neige. Refroidir.

Ajouter alors au mélange le yogourt, le zeste de citron, la purée d'avocat. Bien mélanger et verser la préparation dans un moule à pain que l'on aura pris soin de passer sous l'eau froide. Laisser congeler jusqu'à ce que le mélange soit ferme (environ trois heures). Battre le blanc d'oeuf jusqu'à ce qu'il fasse des pics; ajouter, peu à peu, les 2 c. à table de sucre.

Verser le mélange déjà congelé dans un grand bol et battre au malaxeur, à petite vitesse. Une fois le mélange défait en cristaux, battre à plus grande vitesse pendant 30 secondes. Incorporer, à l'aide d'une cuillère l'oeuf monté en neige. Verser ce mélange dans un moule à pain et remettre au congélateur pour au moins une heure. Donner environ une

**L'étendue des dégâts reste à préciser** — La vague de froid qu'a connue la Floride au début de la semaine, a causé des dégâts dont on ne connaît pas toute la portée que dans les prochains jours. Mais déjà, hier, on annonçait la perte complète de la récolte des tomates. L'évaluation des pertes concernant les citrons n'était pas encore complétée. Ces pertes se feront sentir au niveau du consommateur dans les prochaines semaines.

Mais en attendant, il faut profiter de l'abondance des oranges de la Californie sur nos marchés. Même si les fruits sont petits, ils sont de bonne qualité et offerts à des prix avantageux (voir les bons achats).

**Les contenants en plastique** — Vaut-il la peine de payer le gros prix des contenants *Tipperware*, *Frig-O-Seal*, *Superseal* pour conserver les aliments au réfrigérateur ou au congélateur? Selon un micro-test de la Coop des consommateurs de Montréal dont les résultats apparaissent dans la dernière livraison de *Cooprix Information*, (janvier 1981), la réponse est non. C'est, à long terme, de l'argent gaspillé, dit-on, puisque les contenants vides de yogourt, crème sure, margarine, crème glacée et autres font tout aussi bien l'affaire et ne coûtent en fait que quelques sous.

Le bon contenant est avant tout étanche dans toutes les conditions; il résiste aux chocs, ne se déforme pas, s'égraine peu, ne se tache pas, résiste aux multiples passages dans le lave-vaisselle. Quand un contenant recyclé de yogourt ou autres produits ne répond plus à ces critères, il n'y a aucune hésitation à le jeter puisqu'on ne perd rien ou presque.

Si les *Tipperware* sont considérés comme de bons produits, leur prix est par contre trop élevé; les produits *Superseal* et *Frig-O-Seal* sont fragiles tandis que les *Superseal Clear* (en plastique transparent) coûtent cher, résistent très mal aux chocs et sont à déconseiller.

# les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre).

**A & P:** poulet surg., cat. A, env. 3 à 4 lb, 89 cents; rôti de boeuf dans la croupe ou la ronde, \$2.59; rôti de boeuf désossé de pointe de surlonge, \$2.69; bifteck de pointe de surlonge, \$2.99; pilons de dinde surgelés, 79 cents; Poisson: filets de turbot surg., \$1.79. Fruits et légumes: pamplemousses blanches de la Flor., gros, 48, 5 pour 99 cents; oranges Navel de la Cal., gros, 138, 99 cents la douz.; concombres des E.-U., 3 pour 99 cents; échalotes des E.-U., 4 pour 99 cents; choux-fleurs des E.-U., gros, 12, 99 cents; poivrons verts des E.-U., 99 cents; avocats de la Cal., gros, 32, 2 pour 99 cents; fèves germées du Qué., 2 lb pour 99 cents; radis des E.-U., cello de 8 on, 33 cello pour 99 cents.

**Cooprix:** poulet frais — cuisses avec dos, \$1.09 — poitrines avec dos, \$1.39 — ailes, 69 cents — cous, 29 cents; boeuf haché mi-maigre, \$1.97. Fruits et légumes: oranges Sunkist sans pépin, gros E.-U., 49 cents; épinards frais des E.-U., sac de 10 on, 59 cents; endives du Qué., \$1.79.

**Dominion:** vente de boeuf, cat. A bifteck de ronde désossé, \$2.48; bifteck de surlonge, \$2.98; bifteck attendri, \$3.98; bifteck à sandwich, \$3.98; bifteck de surlonge désossé (Boston), \$4.78; rosbif de croupe extérieur, \$2.48; boeuf haché maigre, \$2.28; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$3.48; bifteck ou rosbif d'aloïau, bout enlevé, \$3.58; rôti de palette ordinaire, \$1.58; rôti de côtes croisées, \$2.28; boeuf à ragout désossé, \$2.48; rôti de palette désossé, \$2.48; bifteck de côtes, \$3.68; rôti de palette, coupe européenne, \$1.78; rosbif de côte, \$3.58; pointe de poitrine désossé, \$2.58; bifteck de palette, \$1.78. Fruits et légumes: oranges Navel Sunkist de la Cal., gros, 138, 15 pour 99 cents; laitue romaine de la Cal., gros, 24, 59 cents ch.; radis de la Flor., cello de 16 on, 59 cents; brocoli frais de la Cal., gros, 14, 89 cents; ananas Dole de l'Honduras, gros, 12, 99 cents; mangues fraîches de Haïti, gros, 14, 99 cents.

**Économix:** côtelettes de porc surg., en boîte de 5 lb, \$1.49; épaule de porc fumé genre «picnic» Le boucan, 5 à 6 lb, 99 cents. Poissons: filets de turbot surg., pqt de 500 g, \$2.19; pieuvre nettoyée et surgelée, 500 g, \$2.69. Fruits et légumes: oranges de la Flor., gros, 80, 5 lb pour 99 cents; laitue Iceberg de la Cal., gros, 24, 69 cents; brocoli frais de la Cal., gros, 18, 89 cents; radis de la Flor., cello de 16 on, 2 pour 99 cents; oignons verts de la Cal., 3 ppts pour 69 cents; pommes rouges Délicieuse de l'Ont., 3 lb pour 89 cents.

**Hypermarché:** bifteck de ronde, tranche entière, désossé, \$2.48; bifteck de surlonge, \$2.98; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$3.18; rosbif d'extérieur de croupe, \$2.48; bifteck ou rosbif d'aloïau, bout enlevé, \$3.78; soc de porc rôti, fumé, Maple Leaf, \$2.49; rôti d'épaule d'agneau frais du Qué., \$2.79; gigot d'agneau frais du Qué., \$2.89; côtelettes d'agneau frais du Qué., \$3.49; agneau à ragout avec os, \$1.39. Poisson: filets de morue frais, \$2.49; dorades fraîches, \$1.89. Fruits et légumes: brocoli de la Cal., gros, 14, 89 cents ch.; oranges de la Flor., variété *Pineapple*, gros, 80, \$1.44 la douz.; laitue romaine de la Cal., gros, 24, 59 cents ch.; champignons, cult. can., contenant de 8 on, \$1.08; poivrons verts de la Flor., calibre gros, 69 cents.

**IGA/Boniprix:** poulets surgelés, cat. A Chanteclerc, moins de 5 lb, 89 cents; quarts de

poulets frais, portion de la cuisse, \$1.19 — portion de la poitrine sans aile, \$1.49; jambon dans la fesse, prêt-à-manger, portion de la croupe, Du Brisson, \$1.19; jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, 99 cents; épaule de porc fumée, genre picnic, \$1.09. Fruits et légumes: oranges Sunkist Navel de Cal., gros, 138, 79 cents la douz.; raisins rouges Empereur de Cal., 89 cents; brocoli de Cal., gros, 14, 79 cents; choux-fleurs de Cal., gros, 16, 79 cents; pommes jaunes «Délicieuse» de C.-B., 39 cents; navets du Qué., 13 cents; poires Anjou des E.-U., 59 cents.

**L'Équipe:** rôti de palette, coupe régulière, \$1.48; rôti de côtes croisées, \$1.98; rôti de côtes de choix, \$3.58; boeuf à ragout désossé, \$2.48; boeuf haché mi-maigre, \$2.08; bifteck de côtes, \$3.98; bifteck de palette, \$1.68; noix de ronde fumée, \$4.28. Fruits et légumes: laitue Iceberg de Cal., 59 cents ch.; pommes McIntosh du Qué., \$1.19; carottes du Qué., 49 cents le sac de 2 lb; clémentines du Maroc, 79 cents.

**Métro:** bifteck de ronde désossé, tranche entière, \$2.38; jambon désossé, prêt-à-manger, style Québécois, demi, \$2.58; bifteck ou rosbif de pointe de surlonge, \$2.58; bifteck ou côtes d'aloïau, bout enlevé, \$3.58; jambonneau ou croupe de porc frais, \$1.28; bifteck attendri de ronde, \$3.58; rosbif d'extérieur de croupe, \$2.38; boeuf haché maigre, \$2.28; foie de veau importé, tranché, prod. Québec, \$2.28. Poissons des chenaux, 29 cents. Fruits et légumes: concombre, prod. du Mex., 2 pour 48 cents; citrons, prod. des E.-U., gros, 140, 6 pour 58 cents; raisin rouge Empereur, prod. des E.-U., 79 cents; oranges, prod. de Flor., cello de 5 lb, \$1.29; chicorée ou escarole, prod. des E.-U., 49 cents ch.; tomates rouges, prod. des E.-U., 38 cents; chou-fleur, gros, 16, 89 cents ch.; échalotes, prod. des E.-U., 3 ppts pour 69 cents; ananas Dole, gros, 14, de l'Honduras, 79 cents ch.; courgettes zucchini, prod. du Mex., 69 cents; pommes rouges Délicieuse, prod. du Can., cello de 3 lb, 89 cents; melon miel, gros, 9, prod. des E.-U., \$1.19 ch.

**Provibe:** rôti de porc frais, bout des côtes, \$1.18 — bout du filet, \$1.38 — coupe du centre (côtelettes), \$1.68; bacon sans couenne Proviso, 500 g, \$1.38. Fruits et légumes: pamplemousses blanches de la Flor., gros, 48, 8 pour \$1.19; clémentines du Maroc, 69 cents; concombres super select du Mex., 2 pour 59 cents; choux-fleurs de la Cal., gros, 16, 79 cents ch.; rutabagas (navets) lavés du Qué., 12 cents.

**Provigo:** rôti de palette, \$1.48; rôti de côtes croisées, \$1.98; boeuf à ragout désossé, \$2.28; boeuf haché mi-maigre, \$1.98; jambon genre «diner» Proviso, \$2.38. Fruits et légumes: pommes McIntosh du Qué., cello de 5 lb, \$1.19; champignons blancs, cult. can., 8 on, 99 cents; choux verts du Qué., 17 cents; brocoli de la Cal., gros, 18, 68 cents ch.; poires Anjou de la C.-B., gros, 135, 58 cents.

**Steinberg:** poulet surg. sans cou, sans abats, 3 à 4 lb, 98 cents; ailes de poulet surg. ind., 79 cents; foie de veau en tranches, prod. décong., \$2.29; bacon en tranches, sans couenne, de Steinberg, 500 g, \$1.35; côtelettes d'agneau surg. de la N.-Z., \$2.79. Fruits et légumes: tangerines de la Flor. ou du Mex., gros, 176, 6 cents ch. ou 72 cents la douz.; choux-fleurs de Cal., gros, 12, \$1.19; champignons, cult. can., 8 on, \$1.08; laitue romaine de Cal., gros, 24, 59 cents ch.; pommes jaunes «Délicieuse» de la C.-B., 44 cents; échalotes des E.-U., 3 ppts pour 69 cents.

## pour fins gourmets seulement

À Magog, une bonne adresse...  
**L'Auberge de l'étoile**  
Tous les sports de saison  
rés: (819) 843-6521  
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

un petit restaurant français qu'il faut découvrir...  
**AUX DEUX CHAINES**  
1218 EST. STE-CATHERINE (metro Beaudry)  
522-4882 Fermé le dimanche

**Le Pichollette**  
restaurant français  
Gagnant de plusieurs médailles internationales  
Élégant décor victorien 1867  
Réceptions jusqu'à 30 personnes  
1020 rue St-Denis, MtL. 843-8502  
Stationnement privé et gratuit  
Champs de Mars

**LA MARJOTTE**  
La petite crêperie de Montréal  
Crêpes, omelettes, fruits de mer, soupes à l'oignon charcuteries et fromages  
licence complète fermée le lundi  
827 est. rue Roy, MtL. (angle St-Hubert) 521-5131

Un coin de soleil Beaucoup de gens connaissent le La Médina Téléphonez pour réserver  
**COUSCOUS...**  
Très peu en connaissent la vraie saveur...  
En exclusivité... Vins marocains dont les très fameux gris de Boulaouane  
**la Medina**  
Spécialités marocaines  
3464 rue St-Denis  
Tél.: 282-0359 282-1615  
ouvert de 17h30 à 24h tous les jours

Un coin de soleil au cœur de Montréal...  
**El Morocco II**  
La cuisine orientale par excellence  
Fermé vendredi soir  
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)  
844-6888

**Du poisson frais. Exclusivement. RESTAURANT LE FILET**  
le seul restaurant qui sert uniquement du poisson frais  
1197 University (face à la place Ville-Marie) 861-1283

**La Cave du Marquis**  
Cuisine française  
Table d'hôte midi et soir  
Menu spécial pour réceptions de bureaux et de familles  
1240 rue Crescent, rés.: 866-6003

**Les Trois Arches**  
RESTAURANT FRANCAIS  
Un magnifique anniversaire consacré au restaurant. Notre menu de Noël est dans la tradition de la grande cuisine française.  
11,131 chemin Meighen tél: 693-8200  
Près du boul. Gouin (3 miles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)

**Casa**  
cuisine italienne  
**Fernandel**  
50 est. rue Jarry  
Rés.: 381-9650  
Ouvert de 11h. à 23h. Samedi de 17h. à 23h.

**Restaurant BUTCH BOUCHARD**  
Maintenant ouvert les dimanches et jours fériés de 16h à 22h30.  
table d'hôte tous les jours jusqu'à 23h30.  
Salle de réception  
881 est. boul. de Maisonneuve 527-1221

**Crêperie bretonne**  
Spécialités française et bretonne  
**Duchesse Anne**  
ou "la Bretagne à Montréal!"  
décor original-ambiance agréable  
6390 rue St-Hubert (metro Beaudry) tél.: 273-4352

**LA PAMPA**  
Restaurant argentin  
— table d'hôte tous les soirs (7 jours semaine)  
— dîners d'affaires  
Spécialité: grillades et agneau  
2051 rue St-Denis, Montréal, rés.: 282-9177

**Gibby's**  
GRILLADES ET FRUITS DE MER.  
298 Place d'Youville, Montréal  
Tél.: 282-1837  
St-Sauveur des Monts, P.Q.  
Tél.: 277-5275  
Fort Lauderdale

**Menara**  
Une aventure dans la cuisine traditionnelle marocaine  
Musique et danse orientale les ven. et sam.  
256 Rue St Paul Est  
Vieux Montréal  
514 861-1989  
Ouvert tout les soirs à partir de 18 hrs.

**Le Colonial Français**  
"La petite maison de la Rive Sud où l'on mange bien"  
100 boul. Taschereau, Laprairie, Qué. 659-5489

heures d'ouverture: du lun. au sam. de 17 h 30 à minuit Fermé le dimanche  
n'oubliez pas de réserver!  
**la sila**  
gastronomie italienne  
2040, St-Denis, Montréal 844-5083

**La Crémaillère**  
Cuisine française Salons privés  
DINER  
tous les vendredis et samedis soir au son de la musique mexicaine  
Découvrez notre nouveau menu élaboré par le chef Gérard  
DIGNES DES GRANDES ET DES PETITES OCCASIONS. RAFFINEMENT DE LA TABLE DANS UN DÉCOR CHALEUREUX ET ACCUEILLANT.  
Grand choix de fruits de mer et poissons  
Lunch d'hommes d'affaires  
Nelson victorienne restaurée en 1866  
Ouvert tous les jours 914, boul. Wilfrid-Laurier Vieux-Québec, sortie 109 de la Transcanadienne  
Réservations: 464-2427

**RISTORANTE "Savini"**  
CUISINES ITALIENNE ET FRANÇAISE RECHERCHÉES  
— Spécialité préparée à la table  
— Table d'hôte jusqu'à 21 h.  
Réservation s.v.p.  
3820 boul. St-Laurent, MtL. 845-3326

**Indes du Sud... Restaurant Pushpa**  
6675 Côte-des-Neiges (coin Goyer)  
Spécialisé dans les délicieux Masala Dosai, Idli, Vadai, Sambar, etc...  
Venez savourer notre fameux festin indien chaque samedi soir, pour aussi peu que \$7.95 servi de 6 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m.  
Buffet chaud et froid du lundi au vendredi, pour aussi peu que \$4.95 servi de 11 h 30 à 3 h 00 p.m.  
Tous les jours, dîners d'affaires servis à la mode indienne et continentale pour aussi peu que \$3.25  
Faites vos réservations dès maintenant vaste stationnement gratuit  
Rés.: 739-3333

**Indes du Sud... Restaurant Pushpa**  
6675 Côte-des-Neiges (coin Goyer)  
Spécialisé dans les délicieux Masala Dosai, Idli, Vadai, Sambar, etc...  
Venez savourer notre fameux festin indien chaque samedi soir, pour aussi peu que \$7.95 servi de 6 h 30 p.m. à 10 h 00 p.m.  
Buffet chaud et froid du lundi au vendredi, pour aussi peu que \$4.95 servi de 11 h 30 à 3 h 00 p.m.  
Tous les jours, dîners d'affaires servis à la mode indienne et continentale pour aussi peu que \$3.25  
Faites vos réservations dès maintenant vaste stationnement gratuit  
Rés.: 739-3333



# Le Canadien s'entraîne sans Lafleur

par François Lemenu

Même si le Canadien a tenu un entraînement facultatif hier, la majorité des joueurs se sont rendus au Forum pour patiner, exercer leur lancer, jouer un match simulé ou simplement faire un peu de musculation.

L'un des grands absents fut évidemment l'ailier droit Guy Lafleur. Celui-ci se déplace toujours à l'aide de béquilles, et la direction de l'équipe ignore la date de son retour. La blessure n'est pas grave selon les dires du physiothérapeute Yvon Bélanger, mais la douleur est si vive que Lafleur ne peut poser le pied au sol. L'unique remède demeure le repos et il est toujours possible que la douleur disparaisse au cours des prochaines 24 heures. Cela dit, il serait étonnant que Lafleur participe au match contre les Jets de Winnipeg, demain soir au Forum.

Lafleur a manqué 16 parties cette saison et il a déjà fait son deuil d'une septième saison de 50 buts. D'ailleurs, Lafleur et Pierre Larouche, auteur de 50 buts en 1979-80, auront du mal à atteindre ce total, même en additionnant leur production respective.

Demain soir, le Tricolore sera en quête d'une 11e partie de suite sans défaite, un objectif certes réaliste compte tenu de l'opposition. Les Jets occupent le dernier rang au classement général. L'équipe a changé d'entraîneur il y a quelques semaines, mais Bill Sutherland est toujours à court de miracle. Les Jets forment une équipe jeune et seules l'expérience et l'addition de bons éléments pourront les sortir de leur situation précaire.

Normand Dupont et Daniel Geoffrin, échangés aux Jets par le Canadien avant même le début de la saison, en seront à leur première visite au Forum. Les deux ex-joueurs du Canadien semblent profiter de l'occasion qui s'offre à eux de jouer régulièrement puisque Dupont et Geoffrin occupent les troisième et quatrième rangs des pointeurs de l'équipe respectivement. Avant le match des Jets à Québec, hier, Dave Christian, l'ancien porte-couleurs de l'équipe olympique américaine, dominait la colonne des pointeurs des Jets avec 41 points, suivi de Morris Lukowich avec 37 points.

Le Canadien a égalé une marque de la Ligue nationale lundi contre les Oilers d'Edmonton lorsque Richard Sévigny est devenu le quatrième gardien de l'équipe à mériter un jeu blanc cette saison. Plusieurs ont cru à un nouveau record, mais les Bruins ont déjà réussi l'exploit en 1972-73 avec les gardiens Jacques Plante, Ross Brooks, John Adams et Eddie Johnston. Les blanchissages réalisés par Sévigny, Michel Larocque, Denis Herron et Rick Wamsley permettent néanmoins au Canadien de dominer la ligue à ce chapitre. Les Capitals de Washington, les Islanders de New York et les Flyers de Philadelphie suivent avec deux chacun.

Les joueurs de Claude Ruel auront du pain sur la planche après le match contre les Jets. L'équipe disputera en effet sept de ses huit prochains matchs à l'étranger, dont plusieurs s'annoncent déjà difficiles.

Le premier arrêt sera le Maple Leaf Gardens où le Canadien affrontera samedi une équipe qui retrouve ses moyens sous la direction du nouvel entraîneur Mike Nykoluk. Les Leafs ont arraché en extremis un match nul de 4-4 aux Flyers samedi, puis ils ont vaincu les Rangers 5-3 à New York le lendemain.

Le voyage du Canadien se poursuivra lundi au Minnesota où il affrontera des North Stars toujours difficiles à vaincre à domicile. Puis ce seront mercredi les Black Hawks de Chicago, un club qui semble se retrouver après une première moitié de saison très décevante.

Le périple à l'étranger sera entrecoupé d'un match contre les Flyers, le 24 janvier au Forum, puis le Tricolore reprendra la route vers cette fois Edmonton, Calgary, Los Angeles et le Colorado.

## Au grand désespoir de la direction

# Les Nordiques font match nul

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) — La direction des Nordiques de Québec ne sait plus à quel saint se vouer. L'équipe est à ce point vulnérable ces temps-ci que même les parents pauvres de la LNH, les Jets de Winnipeg, réussissent à venir arracher un point au classement au Colisée de Québec.

En effet, les Nordiques et les Jets se sont livrés un match nul de 3 à 3 hier soir devant 9,425 spectateurs qui ont vu leurs favoris disputer un 10e match consécutif sans remporter la victoire.

Le directeur général Maurice Filion maugréait contre certains vétérans en dévalant les escaliers après le match tandis que l'instructeur Michel Bergeron, la mine déconfite, en avait également long à dire

sur la tenue de quelques-uns de ses joueurs, surtout les plus vieux qui devraient constituer le noyau de l'équipe.

Ni l'un ni l'autre n'ont voulu identifier les bous émissaires mais ces derniers ne font pas mieux au cours du voyage qui mènera les Nordiques à Philadelphie demain et à Chicago dimanche, ils se retrouveront quelque part dans les mineures dès la semaine prochaine.

Comme c'est le cas depuis quelque temps, un seul trio s'est bien tiré d'affaires hier soir et c'est celui de Dale Hunter, Michel Goulet et Jacques Richard. Hunter, avec son 9e de la campagne, et Goulet, avec ses 18e et 19e, ont été les seuls à tromper la vigilance du gardien Markus Mattsson.

Celui-ci est toutefois passablement responsable du

match nul puisqu'il a écarté 33 des 36 tirs des Nordiques qui n'ont véritablement retrouvé leur tempo qu'au deuxième vingt.

Du côté des visiteurs, Normand Dupont, Boris Lukowich et Ron Wilson ont déjoué Michel Plasse qui a fait face à 24 lancers.

Les hommes de Bergeron ont dû effacer des déficits de 1-0 et 3-1 avant de limiter les dégâts grâce au 2e but de Goulet au début du troisième tiers.

C'était la désolation complète dans le vestiaire des Québécois après la rencontre qui leur est apparue comme une gifle. Les joueurs ont tenu un bref meeting et il a fallu l'intervention de Michel Bergeron pour ouvrir la porte aux journalistes et l'atmosphère n'était guère agréable à l'intérieur.

Pour sa part, l'entraîneur dissimulait mal sa colère, sa frustration et son mécontentement à l'endroit de certains de ses joueurs.

Pour comble de malheur, on a fait savoir que le centre étoilé Peter Stastny n'accompagnera pas ses coéquipiers à Philadelphie et Chicago à cause de la blessure qui le fait toujours souffrir au gros ortel droit.

Avant le match d'hier, il a insisté pour jouer et le médecin lui a gelé l'ortel mais la douleur est devenue plus vive au fil de la partie et Stastny aura besoin de quelques jours pour guérir ce malaise qui l'affecte depuis quelques parties.

«On aurait dû gagner cette partie. On est rendu à se fier sur un seul trio (celui de Hunter) pour marquer des buts. Laissez-moi vous dire que le voyage de cette semaine sera significatif pour certains vétérans et si la situation ne change pas, je vous garantis qu'il y en a qui auront de sérieux problèmes. J'en parlerai à la direction après le voyage et on prendra les décisions qui s'imposent», débitait un Bergeron courroucé aux journalistes.

L'instructeur louait aussi le courage d'un Peter Stastny qui a tenu à jouer en dépit de cette blessure «mais je ne peux en dire autant d'autres joueurs».

Bergeron, qui considérait le verdict nul d'hier comme une véritable défaite, a dit qu'il a l'impression qu'il se trouve des vétérans qui ne semblent pas plus intéressés qu'il ne faut à participer aux séries éliminatoires.

Une chose est certaine: les entraîneurs n'auront guère la chance de continuer à jouer à Québec s'ils ne se ressaisissent pas à temps, s'il n'en tient qu'à Michel Bergeron.

## Un autre record

# Bossy marque quatre buts

UNIONDALE (AP) — Michel Bossy a marqué trois buts lors d'avantages numériques et en a ajouté un autre dans un filet désert hier soir pour porter son total de buts à 45, un sommet dans la LNH cette saison et il a mené les Islanders de New York à un gain de 6-3 contre les Penguins de Pittsburgh.

C'était le septième match cette saison que Bossy marquait trois buts ou plus égalant ainsi une marque de la LNH également détenue par Joe Malone du Canadien en 1917-18. Phil Esposito des Bruins de Boston en 1970-71 et

Richard Martin des Sabres de Buffalo en 1975-76. Bossy a maintenant deux matches de quatre buts cette saison.

Bob Bourne et Bryan Trottier ont aussi marqué pour les Islanders. George Ferguson, Rick Kehoe et Rod Schutt ont répliqué pour les Penguins.

Les buts de Bossy lui confèrent le premier rang du circuit Ziegler au chapitre des buts avec avantage numérique avec 21. Il a, de plus, enregistré 16 points à ses six dernières rencontres avec sept buts et neuf assistances.

Ce gain des Islanders était leur premier au cours de leurs

neuf dernières sorties face aux Penguins (1-2-6) et aussi mis fin à une série de quatre matches (0-1-3) sans victoire à domicile face aux mêmes Penguins.

A Détroit, Paul Woods a marqué sur un tir du revers quand en troisième période permettant aux Red Wings d'arracher un verdict nul de 3-3 face aux Bruins de Boston.

Les Wings ont ainsi mis fin à une série de quatre victoires consécutives des Bruins, qui ont maintenant une fiche de 17-19-8.

Gary McAdam, acquis la semaine dernière des Penguins de Pittsburgh et Dale McCourt ont marqué les autres buts des Wings. Rick Middleton, Steve Kasper et Brad McCrimmon ont marqué pour les Bruins.

Les Red Wings avaient l'avantage à quatre contre trois quand Middleton s'est échappé seul pour déjouer le recrue Larry Lozinski à 14:15 de la première.

Neuf secondes plus tard, McAdam a égalé les chances, mais le jeune Kasper a donné les devants 2-1 aux Bruins avant la fin du premier engagement.

McCourt a créé l'égalité 2-2 en déjouant Jim Craig à 15:59 de la deuxième avant que McCrimmon ne redonne une avance d'un but aux Wings après 1:17 de jeu en période finale.

Craig a repoussé 32 rondelles, tandis que les Bruins ont dirigé 25 tirs contre la cage de Lozinski.

## SOMMAIRES

**Islanders 6, Penguins 3**

**Première période**  
1-NEW YORK: Bourne (21) 10-32  
Goring, Kallur  
Pénalités: Faubert, Pit. 6:04

**Deuxième période**  
2-NEW YORK: Bossy (42) 1-07  
Gilles, Person  
Pénalités: Schutt, Pit. 0:58, Languevin, NY, 2:21, Lorimer, NY, 3:20, D. Potvin, NY, 12:10, Howatt, NY, 17:01, banc du New York, purgée par Nyström, 17:44, Faubert, Pit. 18:52, Stackhouse, Pit. 19:32

**Troisième période**  
3-NEW YORK: Trottier (18) 1-07  
Lorimer, D. Potvin  
4-PITTSBURGH: Ferguson (15) 1-39  
Carrière, Faubert  
Pénalités: Schutt, Pit. 0:58, Languevin, NY, 2:21, Lorimer, NY, 3:20, D. Potvin, NY, 12:10, Howatt, NY, 17:01, banc du New York, purgée par Nyström, 17:44, Faubert, Pit. 18:52, Stackhouse, Pit. 19:32

**Tira au but**  
Pittsburgh 8 8 17-33  
New York 12 15 11-39

**Bruins 3, Red Wings 3**

**Première période**  
1-BOSTON: Middleton (18) 14-15  
2-DETROIT: McAdam (4) 1-14  
Peterson, McCourt  
3-BOSTON: Kasper (14) 1-17  
Lang, Cameron  
Pénalités: Milbury Bos 4:08, Marcotte Bos, Nedomansky Det 12:26, O'Connell Bos 13:26, Huber Det 15:02

**Deuxième période**  
4-DETROIT: McCourt (15) 1-17  
Ogrodnick  
Pénalités: Aucune

**Troisième période**  
5-BOSTON: McCrimmon (4) 1-17  
Cronder, Kasper  
6-DETROIT: Woods (5) 1-17  
Peterson  
Pénalités: Cronder Bos, Hamel Det mineures, majeurs 10:58, Park Bos 17:55, Larson Det 19:45

**Tira au but**  
Boston 6 6 13-25  
Detroit 8 5 15 12-32  
Gardiens: Craig, Boston; Lozinski, Detroit.  
A-12,136

## LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
1-NY ISLANDERS	46	28	10	8	208	144	64
2-ST-LOUIS	43	27	9	7	191	146	61
3-LOS ANGELES	43	26	11	6	187	149	58
4-PHILADELPHIE	43	25	11	7	169	120	57
5-MONTREAL	43	25	13	5	185	120	55
6-BUFFALO	41	19	9	13	161	126	51
7-MINNESOTA	41	20	11	10	149	124	50
8-VANCOUVER	43	18	12	13	169	145	49
9-CALGARY	42	19	15	8	154	153	46
10-BOSTON	43	17	18	8	159	152	42
11-WASHINGTON	43	14	18	11	152	162	39
12-CHICAGO	44	16	22	6	160	186	38
13-HARTFORD	42	14	19	9	163	202	37
14-COLORADO	43	15	22	6	148	178	36
15-RANGERS NY	42	14	21	7	149	168	35
16-TORONTO	42	14	22	6	164	194	34
17-PITTSBURGH	43	13	23	7	161	196	33
18-QUEBEC	43	10	21	12	148	183	32
19-EDMONTON	41	12	22	7	150	171	31
20-DETROIT	41	11	21	9	132	166	31
21-WINNIPEG	43	4	30	9	135	206	17

Les 16 premières équipes accèdent aux éliminatoires.

## LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

**Section Robert Label**

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
SOREL	43	25	14	4	208	183	54
CORNWALL	42	24	17	1	224	182	49
MONTREAL	42	20	22	0	184	193	40
HULL	45	18	24	3	169	209	39
LAVAL	44	14	28	2	191	222	30

**Section Frank Dillo**

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
TROIS-RIVIÈRES	45	24	18	3	224	221	51
CHICOUTIMI	45	23	21	1	234	237	47
SHAWINIGAN	45	22	20	3	212	203	47
SHERBROOKE	46	22	21	3	241	214	47
QUEBEC	45	19	25	2	189	210	38

# Ski de fond: 4,200 personnes sont déjà inscrites au Marathon canadien

par Richard Milo

Fondeurs, faites vos skis puisqu'il y aura le mois prochain deux épreuves de ski de randonnée à ne pas manquer: le marathon de la Rivière Rouge, le 5 février, et le célèbre Marathon canadien de Lachute, d'une distance de 160 kilomètres et auquel 4,200 personnes sont déjà inscrites, les 14 et 15 février.

Au cours d'une conférence de presse, hier midi à la Brasserie Molson, à Montréal, le

directeur de la publicité des deux événements, M. Stuart J. Tighe, a rappelé que le Marathon canadien se veut surtout une épreuve de participation, chaque coureur étant invité à choisir la distance qu'il voudra franchir au cours de deux journées de compétition, de Lachute à Montebello, samedi, et de Papineauville à Ottawa, dimanche.

«Il s'agit avant tout d'une épreuve visant à promouvoir la participation et l'endurance», a-t-il dit, seuls 95 des

30,000 coureurs ayant réussi depuis 1967 l'exploit de franchir les 160 km dans la catégorie «coureur de bois», avec une charge de 5 kg sur le dos, en plus de dormir la nuit de samedi à dimanche sous la tente».

Car le Marathon canadien de ski s'adresse à tous les adeptes du sport de plein air, du skieur ordinaire au vrai coureur de bois, des vétérans aux juniors. Les inscriptions sont officiellement «fermées», mais il est encore possible d'a-

jouter son nom à la liste des coureurs en communiquant ses intentions aux organisateurs, C.P. 315, succ. A, Ottawa, K1N 8V3.

Un total de 600 bénévoles travailleront pendant près de 40,000 heures afin d'assurer la sécurité et de voir au bon déroulement de la course des participants, dont le nombre n'excèdera cependant pas 4,500 personnes, a-t-on indiqué.

Contrairement au Marathon canadien, l'épreuve de la Rivière Rouge s'adresse aux spécialistes. Il s'agit d'une course contre la montre de 55 km sur un parcours en forme de boucle, adopté l'an dernier dans le but de faciliter la tâche des skieurs et des organisateurs. Néanmoins, le parcours est rempli de défis.

Déjà 979 coureurs, dont 59 Européens, entre autres 40 Italiens, avaient fait parvenir un formulaire d'inscription, au 31 décembre. On s'attend à ce que 1,500 personnes prennent part à la compétition, qui commence et se termine à Lachute. Le signal du départ sera donné à 8 h 30. Le Marathon de la Rivière Rouge est sous la responsabilité des organisateurs du Marathon canadien.

Le départ du Marathon canadien sera donné de Lachute à 6 h, pour les coureurs de bois, et à 8 h, pour les autres. Le marathon se terminera pour la première fois à Ottawa, dimanche, et l'arrivée des skieurs coïncidera avec les festivités du Bal des neiges, où auront lieu au même moment les courses de chevaux sur la glace du Canal Rideau, près du parc Lansdowne. La piste franchira la rivière des Outaouais et pénétrera au cœur de la ville. Les skieurs défilent entre autres devant l'Ambassade de France et la résidence du premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, qui fait également du ski à ses heures.

À noter que les participants inscrits dans la catégorie des coureurs de bois doivent courir les 160 km de l'épreuve. Les autres sont quant à eux invités à choisir la distance qu'ils désirent parcourir, entre 15 km et 80 km par jour.

# en bref...

## Les Expos au repêchage

NEW YORK (CP) — Les Expos ont réclamé quatre joueurs, dont trois lanceurs, hier lors du repêchage d'hiver des joueurs collégiaux, qui se terminera aujourd'hui, à New York. Choissant au 17e rang en phase régulière, et au 23e rang en phase secondaire, les Expos ont réclamé Bruce Crabbe, un voltigeur de 18 ans, qui peut également évoluer à l'inter, Mark de la Torre, un gaucher de 19 ans, ainsi que Reggie Wyatt, un gaucher de 21 ans, et Michael Winbush, un droitier de 18 ans. Un lanceur de 20 ans, James Rooney, a été réclamé au premier rang de la phase régulière par les Cubs de Chicago, qui ont terminé au dernier rang des deux ligues majeures, en 1980. Et un receveur de 20 ans, Harry McCulla, a été réclamé par les Cards de St. Louis au premier rang du repêchage de la phase secondaire. Pont partie de la phase secondaire, les joueurs déjà réclamés lors d'une séance antérieure, mais qui n'ont pu en venir à une entente avec le club qui les a réclamés. Ainsi, le lanceur Michael Stenhouse, signé par les Expos l'an dernier, avait été le premier choix des A's d'Oakland en phase régulière de 1979.

## Frommelt vainc Stenmark

OBERSTAUFEN, RFA (Reuter) — Paul Frommelt a remporté hier sa première victoire de la saison à Oberstaufen en précédant dans le slalom spécial de deux centièmes le grand favori Ingemar Stenmark, et de 38 centièmes l'Américain Steve Mahre, vainqueur dimanche du slalom de Garmisch-Partenkirchen. Le Suédois a ainsi subi sa première vraie défaite de l'année, après avoir triomphé à trois reprises à Madonna di Campiglio et à Morzine. Il n'avait pas terminé les épreuves d'Ebnat-Kappel et de Garmisch. Aucun Canadien n'a participé à cette épreuve.

## Victoire d'Erika Hess

SCHRUNES, Autriche (Reuter) — La Suisse Erika Hess, considérée depuis deux ans comme une des futures grandes dominatrices des disciplines techniques, a réussi hier à enlever son premier succès en Coupe du Monde dans le slalom spécial de Schrunes, battant de près de deux secondes la doyenne de l'équipe italienne, Claudia Giordani. Erika Hess avait connu son plus grand succès à Lake Placid où elle a remporté la médaille de bronze. Le Canada n'était pas représenté lors de cette compétition.

## En deux mots

Le Grand Prix d'Argentine aura lieu le 26 avril, et non le 22 février, a annoncé hier le président de l'Automobile club de Buenos Aires... Pour obtenir un mini-billet de saison des Nordiques, il suffit de composer si vous habitez Québec le numéro suivant: 523-3333. Un mini-billet de saison vous permet d'assister à 19 matches en saison régulière, et trois matches en séries éliminatoires... Quelques matches remportés facilement dans la Ligue de soccer intérieur de Montréal, dimanche. Ainsi, dans le groupe A, le Superga a battu le Chicil 5-1, dans le groupe C, l'Aurore a vaincu Los Copihues 4-0, et dans le groupe R-6, le Saint-Tropez a écrasé le Pat Amical 6-1... Lundi, l'Américaine Tracy Austin a remporté les Masters féminin en ayant raison de sa compatriote Andrea Jagger en deux sets, 6-2 et 6-2 à Landover... Le skieur Ken Reed reprendra l'entraînement dans six à huit mois, indique-t-on. Il a subi avec succès une opération chirurgicale au genou, lundi...

# HOCKEY

**Ligue Nationale**

**Lundi**  
Montreal 5, Edmonton 0  
Boston 4, Minnesota 3  
St-Louis 5, Hartford 2  
Washington 2, Colorado 1

**Hier**  
Quebec 3, Winnipeg 3  
Rangers NY à Calgary  
Islanders NY 6, Pittsburgh 3  
Boston 3, Detroit 3  
Colorado à Vancouver

**Ce soir**  
Los Angeles à Hartford  
St-Louis à Pittsburgh  
Edmonton à Toronto  
Minnesota à Buffalo

**Jeu**  
Winnipeg à Montréal  
Quebec à Philadelphie  
Rangers NY au Colorado  
Detroit à Calgary  
Los Angeles à Washington  
Boston à Chicago

**Les meneurs**  
(Parties d'hier non comprises)

	a	pts
Dionne, LA	35	43
Simmer, LA	42	31
Bossy, Isl	41	30
Gretzky, Edm	21	49
Taylor, LA	24	45
Rogers, Hart	31	35
Trotter, Isl	15	49
Federko, St-L	16	43
Nilsen, Cal	19	38
Barber, Phil	31	24

**Ligue Majeure du Québec**

**Sorel 7, Laval 4**  
Sherbrooke 5, Québec 4

**Hier**  
Trois-Rivières 7, Chicoutimi 1

**Ce soir**  
Shawinigan à Montréal  
Sherbrooke à Hull

**Jeu**  
Sorel à Cornwall  
T.-Rivières à Laval

**Ligue Universitaire**

**Dimanche**  
Ottawa 4, Laval 2

**Hier**  
McGill à Concordia

**Ce soir**  
McGill à Bishop's  
Concordia à T.-Rivières

**Vendredi**  
Bishop's à Laval  
Ottawa à Concordia  
McGill à Chicoutimi

**LIGUE NATIONALE**

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
1-NY ISLANDERS	46	28	10	8	208	144	64
2-ST-LOUIS	43	27	9	7	191	146	61
3-LOS ANGELES	43	26	11	6	187	149	58
4-PHILADELPHIE	43	25	11	7	169	120	57
5-MONTREAL	43	25	13	5	185	120	55
6-BUFFALO	41	19	9	13	161	126	51
7-MINNESOTA	41	20	11	10	149	124	50
8-VANCOUVER	43	18	12	13	169	145	49
9-CALGARY	42	19	15	8	154	153	46
10-BOSTON	43	17	18	8	159	152	42
11-WASHINGTON	43	14	18	11	152	162	39
12-CHICAGO	44	16	22	6	160	186	38
13-HARTFORD	42	14	19	9	163	202	37
14-COLORADO	43	15	22	6	148	178	36
15-RANGERS NY	42	14	21	7	149	168	35
16-TORONTO	42	14	22	6	164	194	34
17-PITTSBURGH	43	13	23	7	161	196	33
18-QUEBEC	43	10	21	12	148	183	32
19-EDMONTON	41	12	22	7	150	171	31
20-DETROIT	41	11	21	9	132	166	31
21-WINNIPEG	43	4	30	9	135	206	17

Les 16 premières équipes accèdent aux éliminatoires.

## LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

**Section Robert Label**

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
SOREL	43	25	14	4	208	183	54
CORNWALL	42	24	17	1	224	182	49
MONTREAL	42	20	22	0	184	193	40
HULL	45	18	24	3	169	209	39
LAVAL	44	14	28	2	191	222	30

**Section Frank Dillo**

	PJ	G	P	N	BP	BC	PTS
TROIS-RIVIÈRES	45	24	18	3	224	221	51
CHICOUTIMI	45	23	21	1	234	237	47
SHAWINIGAN	45	22	20				

# La libération des otages approche, dit-on à Téhéran

(d'après AFP et Reuter) — «Le tunnel aura été long et il aura fallu 437 jours pour en venir où nous sommes maintenant nous croyons maintenant voir une lueur à son bout», a déclaré hier à l'AFP un haut fonctionnaire du département d'Etat évoquant l'affaire des otages américains en Iran.

Ce haut fonctionnaire, qui a requis l'anonymat, a fait cette déclaration optimiste mais

prudente peu après l'annonce par le porte-parole du gouvernement iranien, M. Ahmad Azizi, que la date de la libération des 52 otages approchait.

Selon l'agence Pars, M. Azizi, chargé de l'affaire des otages au sein du cabinet du premier ministre, a cependant démenti que cette libération interviendrait vendredi, dernier jour d'existence du gouvernement de M. Jimmy Car-

ter.

Mais le gouvernement algérien a accepté les promesses des Etats-Unis concernant la restitution des avoirs iraniens gelés à l'étranger et le retour de la fortune du chah, a-t-il ajouté. Or l'Iran a déjà fait savoir qu'il pourrait accepter les propositions américaines jugées convenables par l'Algérie.

M. Azizi a précisé que son

gouvernement n'avait pas encore adressé sa «réponse définitive» à Alger.

Le même jour, cependant, l'absence d'une seule personne a empêché le Majlis de voter deux lois qui sont indispensables dans le processus de négociations sur la libération des otages américains.

Comme il s'agit de lois d'urgence, la constitution iranienne impose la présence au

Majlis d'au moins les trois quarts des douze membres du conseil des gardiens, un organe de surveillance qui comprend six juristes et six religieux.

Huit seulement de ces membres se trouvant à Téhéran, le débat a été reporté à aujourd'hui en espérant que le quorum sera alors atteint, a indiqué un porte-parole du conseil.

Ce retard est présenté comme technique et absolument fortuit par les Iraniens qui semblent être pressés de parvenir à un accord avec le gouvernement américain au sujet des 52 otages avant que le président Carter ne quitte la Maison-Blanche, le 20 janvier.

L'une des lois que le Majlis a été appelé à voter doit permettre la nationalisation des biens de l'ancien chah et d'une cinquantaine de membres de sa famille, l'autre autorise le gouvernement à désigner un tiers pour servir d'intermédiaire dans le conflit qui l'oppose aux Etats-Unis.

Le vote de ces lois doit donner au gouvernement iranien les moyens légaux de parvenir à un accord.

De source diplomatique, on indique que les grandes lignes de cet accord sont déjà tracées et que l'annonce d'un compromis pourrait être faite avant la passation des pouvoirs à Washington.

Les responsables iraniens ont montré qu'ils étaient conscients de ce que les positions

américaines pourraient se durcir avec l'arrivée au pouvoir de l'administration Reagan et tout semble indiquer qu'ils cherchent à résoudre le problème d'ici là.

Au point où en sont les négociations, l'accord impliquerait le versement par les Etats-Unis de huit milliards de dollars à l'Algérie qui sert d'intermédiaire dans cette affaire.

Dès que l'Iran aurait confirmation du versement, les otages seraient libérés et l'argent serait versé à l'Iran dès que leur avion aurait quitté l'espace aérien iranien.

En plus du versement de huit milliards de dollars, somme couvrant la plus grande partie des avions iraniens non contestés par les Américains et bloqués aux Etats-Unis, Washington pourrait faciliter une action iranienne devant les tribunaux américains visant à récupérer d'autres avoirs réclamés par Téhéran. La loi de nationalisation des biens du chah, en particulier, donnerait à Washington une base légale pour appuyer les revendications de Téhéran.

D'après les informations qui ont pu filtrer, l'Iran semble renoncer à exiger le versement de 24 milliards de dollars, comme elle l'avait fait au début.

Tout indique que les deux parties ont été amenées à faire des compromis pour trouver plus rapidement une solution.

M. Warren Christopher, secrétaire d'Etat adjoint américain, a fait état de progrès hier a rapporté le porte-parole du département d'Etat, M. John Trattner.

M. Christopher a fait savoir d'Alger par téléphone que les «progrès continuent sur plusieurs points des problèmes complexes qui sont discutés». Il a également annoncé qu'il resterait une journée de plus à Alger.

(Dans la capitale algérienne, l'ambassade des Etats-Unis a indiqué que M. Christopher et ses conseillers avaient déjeuné avec M. Mohamed Benyahia, ministre algérien des Affaires étrangères, et ses collaborateurs, sans toutefois divulguer le contenu des entretiens).

Selon M. Trattner, l'émis-saire de Washington a eu soin de souligner que des «diver-

gences fondamentales demeurent à résoudre», allusion à la réponse attendue de Téhéran aux propositions américaines du 2 janvier dernier.

Le porte-parole du département d'Etat a fait savoir que les autorités de Téhéran avaient transmis de nouvelles questions au sujet de la position américaine, et que M. Christopher y fournissait des réponses rapides par l'intermédiaire des représentants algériens en Iran.

Le commentateur poursuit: «Outre le fait d'avoir envoyé le chah dans les poubelles de l'histoire, la prise d'otages a montré que les opprimés et les déshérités du monde peuvent faire face à une superpuissance et résister à des sanctions économiques, des complots et même à une guerre ouverte».

# Haig en a assez de se faire interroger sur le Watergate

WASHINGTON (AFP) — Le général Alexander Haig, secrétaire d'Etat désigné du président Ronald Reagan, a fini par se fâcher hier contre un sénateur démocrate qui le harcelait sur son rôle auprès de l'ancien président Richard Nixon après l'affaire du Watergate.

Pendant la quatrième journée d'auditions de la commission des Affaires étrangères en vue de la confirmation de la nomination du général, le sénateur Paul Sarbanes (démocrate du Maryland) mettait pour la vingtième fois en question son sens des valeurs morales à cause de son comportement comme secrétaire général de la Maison-Blanche en 1973 et 1974.

«J'ai déjà répondu plusieurs fois là-dessus», finit par lui dire le général Haig avec une colère mal contenue. «Je suis surpris que vous continuiez à poser les mêmes questions... Qu'est-ce que vous cherchez?... Personne n'a le monopole de la vertu, pas même vous, sénateur».

Dans un silence glacial, le futur secrétaire d'Etat a été amené à défendre, avec plus de clarté et de vigueur que ja-

mais, son attitude pendant la période la plus controversée de la vie politique américaine récente.

«Des erreurs ont été commises, dit-il. Ce n'est pas moi qui les ai commises... Je devais faire de mon mieux pour essayer de maintenir la stabilité du pays. Je vous répète que je n'ai jamais délibérément, que ce soit consciemment ou inconsciemment, participé à un acte immoral ou illégal».

Le général Haig a provoqué une recrudescence de questions lorsqu'il déclara qu'à l'époque du Watergate, «une des plus grandes tragédies qui se soient abattues sur notre pays... des abus énormes ont été commis des deux côtés».

«Qui est l'autre côté?», lui demandèrent tous à la fois trois ou quatre sénateurs de l'opposition démocrate. «Est-ce nous?»

Le général, sentant le terrain décidément trop miné, exécuta une prudente retraite en blâmant la presse et les «accusations scandaleuses» qu'elle portait à l'époque quotidiennement contre la Maison-Blanche de Richard Nixon.

Le général Haig a encore eu un vif échange de propos avec un autre sénateur démocrate, finissant par lui dire qu'il refusait absolument de faire un «mea culpa» pour ses activités de secrétaire général de la Maison-Blanche à la fin de l'époque Nixon.

Le général répondait au sénateur Paul Tsongas (Massachusetts) qui venait de trouver «très troublant» que le secrétaire d'Etat désigné, au fil de quatre jours d'auditions devant la commission sénatoriale, n'ait «jamais dit que cela avait été une faute et que cela ne se renouvelerait jamais».

Le général Haig, à un autre moment de l'audition, avait déclaré que l'affaire du Watergate avait été «à la fois illégale et stupide».

«Si le président Nixon était ici, il dirait aussi que cela a été stupide», avait-il ajouté, provoquant le seul instant d'hilarité de cette audition marquée par des moments de grande tension.

La majorité républicaine de la commission espère conclure les auditions cet après-midi. Il appartiendrait

ensuite au Sénat dans son ensemble de confirmer, le 20 janvier, la nomination du général.

A l'instigation de ses membres démocrates, la commission des affaires étrangères a exigé dimanche la communication de 100 heures de bandes enregistrées de la Maison-Blanche de mai à juillet 1973 pour retrouver des conversations entre Richard Nixon et Alexander Haig. Mais les archives nationales, où elles sont entreposées, ne peuvent communiquer ces bandes sans l'autorisation, très improbable, de l'ancien président.

**COPIE-RAPIDE ENR. info: 523-2914**

**1.000** copies 8 1/2 x 11 circulaires **\$9** PHOTO **5¢** COPIE

8 1/2 x 11	PRIX	VERSO	11 x 17	PRIX	VERSO
COPIE			COPIE		
50	2.50	2.50	50	10.00	5.00
100	3.75	3.50	100	12.00	5.50
200	4.50	4.25	200	14.00	6.00
500	7.00	6.00	500	17.00	7.00
1000	12.00	7.00	1000	22.00	10.00

— 1,000 cartes d'affaires \$9.00 —



## Destination... le soleil du Sud. Première escale...






Bon voyage et surtout bonnes vacances, mais avant de boucler vos valises n'oubliez pas d'emporter avec vous une de ces luxueuses robes en tricot dentelle aspect fait à la main! De plus la légère confection acrylique/nylon vous assure facilité d'entretien en tout temps. Encolures des plus féminines et cordon coulissant à la taille pour un effet mode des plus ensoleillées. Elles vous sont offertes dans un éventail de tons pastel très séduisants.


ch. \$120

1. Modèle à manches cape. Pêche pâle ou lavande. 6 à 14.
2. Modèle à manches aux coudes. Ivoire, aqua ou pervenche. 8 à 14.

Rayon 308, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.


**Pour achat en personne seulement**

## Solde anniversaire du 14 au 24 janvier



Mariette Clermont a mis en vente pour vous des meubles qui sauront vous plaire.

Des rabais appréciables de 10 à 40% sur des meubles élégants et de bon goût. A Laval, comme à Montréal, vous profiterez de rabais avantageux.



# mariette clermont

MONTREAL  
6255 Plaza St-Hubert  
(metro Beaudry)  
Tél. 273-7711

LAVAL  
2300 Boul. Le Corbusier  
(sortie 10 des autoroutes)  
Tél. 382-6870

MONTREAL LAVAL